



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Compte consolidé de la Confédération

Rapport financier

2009

Impressum

Rédaction

Administration fédérale des finances
Internet: www.efv.admin.ch

Distribution

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Bern
www.bbl.admin.ch/bundespublikationen
No d'art. 601.303.09f

Rapport sur le compte consolidé de la Confédération

Page

1	Introduction	5
11	Introduction	5
12	Appréciation budgétaire	6
13	Différences structurelles avec le compte de la Confédération et la statistique financière	8
2	Aperçu des chiffres	9
3	Compte annuel	11
31	Compte de résultats	11
32	Bilan	12
33	Compte des flux de fonds	13
34	Etat du capital propre	15
4	Annexe au compte annuel	17
41	Principes généraux	17
1	Bases	17
2	Principes régissant l'établissement des comptes	18
3	Risques et gestion des risques	25
42	Explications relatives au compte annuel consolidé	26
	<i>Postes du compte de résultats</i>	
1	Revenus fiscaux	26
2	Revenus de prestations de service	28
3	Autres revenus	29
4	Charges de personnel	30
5	Charges de biens et services	31
6	Charges de transfert	32
7	Revenus financiers	34
8	Charges financières	35
	<i>Postes du bilan</i>	
9	Liquidités	35
10	Créances	36
11	Placements financiers	37
12	Stocks	39
13	Comptes de régularisation d'actifs	39
14	Immobilisations corporelles et incorporelles	40
15	Prêts	42
16	Participations	44
17	Engagements courants	46
18	Engagements financiers	47
19	Comptes de régularisation de passifs	48
20	Provisions	49
21	Autres engagements	51
43	Explications supplémentaires	52
1	Information sectorielle	52
2	Endettement (dette brute et dette nette)	54
3	Engagements conditionnels	55

	Page
4 Plafond d'engagement de l'ASRE	59
5 Créances conditionnelles	59
6 Entités proches de la Confédération	60
7 Taux de conversion	61
8 Evénements survenus après la date de clôture du bilan	61
5 Rapport avec le compte général	63
51 Charges de transfert	63
52 Dette	64
53 Aperçu des unités consolidées	65

11 Introduction

Objectif du compte consolidé

Lors de l'examen du compte d'Etat, le Conseil fédéral soumet pour information aux Chambres fédérales le *compte consolidé de la Confédération* qui a été établi conformément à l'art. 55 de la loi sur les finances (LFC; RS 611.0). Le présent rapport sur l'état des finances à l'intention de la Confédération est le premier du genre. Il ne fait pas partie du compte d'Etat annuel. Comme il ne doit pas être approuvé par l'Assemblée fédérale, il ne doit pas non plus être révisé par le Contrôle de finances. Le compte consolidé n'est en outre pas soumis aux exigences du droit des crédits. La Confédération renonce à établir des budgets, plans financiers ou comptes prévisionnels consolidés.

L'objectif du compte consolidé de la Confédération est de présenter un tableau complet de l'état des finances de l'administration publique fédérale. Ce compte donne une vue d'ensemble de l'état de la fortune, des finances et des revenus des unités et des organismes qui, du point de vue de l'exécution des tâches, se rattachent à l'administration fédérale. Les transactions entre ces unités et les réglementations particulières réduisent cependant partiellement la valeur des résultats des comptes individuels. Dans ce contexte, la distinction entre exécution des tâches par l'administration fédérale centrale (administration générale) ou par une unité organisationnelle transférée dans l'administration fédérale décentralisée ne joue pas de rôle.

Le compte consolidé doit refléter l'ampleur des investissements réalisés et des engagements financiers contractés par les unités concernées. Il permet donc de mieux apprécier les risques financiers encourus par le domaine «administration publique fédérale». Le bilan consolidé doit indiquer, en plus de l'ensemble des montants relatifs au patrimoine, le volume global de la dette de la Confédération et des organisations externalisées envers des tiers – information qui n'est pas fournie par le compte de l'administration générale. Il sera donc désormais possible de suivre l'évolution sur le long terme des paramètres nécessaires à l'appréciation de la situation des finances fédérales et de dégager une tendance générale sur la base de documents établis selon des principes reconnus et constants. Le compte consolidé poursuit donc un double objectif: d'une part, sur le plan interne, il constitue une aide à la conduite (planification, pilotage et contrôle du «groupe»); d'autre part, sur le plan externe, il fournit aux tiers des informations qui serviront comme base de décision.

La structure du compte consolidé annuel de la Confédération suit les modèles utilisés dans le secteur privé et comprend donc le compte de résultats, le bilan, le compte des flux de fonds, l'état du capital propre ainsi que l'annexe au compte annuel. Les principes de l'inscription au bilan et de l'évaluation sont identiques à ceux du *compte de la Confédération* (compte d'Etat, tome 1). Les transferts internes (par ex. ventes, dettes ou créances à l'intérieur du groupe) sont éliminés. Par exemple, les avances de la trésorerie de la Confédération, qui se traduisent par une indication de dette correspondante dans le bilan du fonds pour les grands projets ferroviaires (FTP) seront exclues de la consolidation. De

même, le montant versé par la Confédération au titre de contribution financière de la Confédération au domaine des EPF et les recettes correspondantes dans le compte des EPF sont éliminés.

Périmètre de consolidation

La plus-value du compte consolidé de la Confédération est directement liée à l'ampleur du périmètre de consolidation. Dans ce contexte, le Conseil fédéral, d'entente avec les commissions des finances, a décidé de procéder de manière pragmatique et a défini, dans une première étape, un périmètre relativement restreint. Ce dernier respecte les exigences minimales définies à l'art. 55, al. 1, de la LFC (compte général, comptes spéciaux, unités de l'administration fédérale décentralisée qui tiennent leur propre comptabilité). Vu l'art. 55, al. 2, let. b, LFC, le Conseil fédéral peut, par voie d'ordonnance, inclure d'autres organismes par intégration globale, si ceux-ci exécutent des tâches de droit public et sont en rapport étroit avec les finances fédérales. Sont notamment visés les assurances sociales dotées d'une propre comptabilité (fonds de compensation de l'AVS et de l'AI), les Chemins de fer fédéraux (CFF) ou la Poste. Etant donné l'importance des avoirs concernés (par ex. infrastructure ferroviaire, immeubles, liquidités, placements) et des futurs risques financiers (notamment entretien et développement des infrastructures, vieillissement de la société), un tel périmètre de consolidation élargi pourrait fournir de précieuses informations complémentaires. Quatre ans au plus tard après l'établissement du premier compte consolidé, le Conseil fédéral examinera donc, au cours d'une deuxième phase, le périmètre de consolidation ainsi que la méthode d'intégration appliquée aux participations majoritaires. Ensuite, il soumettra un projet correspondant aux commissions des finances des deux Chambres.

Conformément à l'art. 55, al. 1, LFC, le périmètre de consolidation comprend les unités suivantes:

Administration générale de la Confédération

Institutions et unités administratives qui figurent dans le compte de la Confédération (art. 2 LFC)

- L'Assemblée fédérale, y compris les Services du Parlement
- Les tribunaux fédéraux
- Le Conseil fédéral
- Les départements, les secrétariats généraux et la Chancellerie fédérale
- Les groupements et les offices
- Les unités administratives de l'administration fédérale décentralisée qui ne tiennent pas de comptabilité propre (par ex. le Ministère public de la Confédération, la Commission de la communication, le Préposé fédéral à la protection des données, le Contrôle fédéral des finances, la Commission de la concurrence)

Comptes spéciaux

Il s'agit des comptes des unités administratives de l'Administration fédérale décentralisée et des fonds de la Confédération qui tiennent une comptabilité propre soumise à l'approbation de l'Assemblée fédérale (art. 5, let. b, LFC):

- Domaine des écoles polytechniques fédérales (EPF)
- Régie fédérale des alcools (RFA)
- Fonds pour les grands projets ferroviaires (FTP)
- Fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération et le réseau des routes nationales (FInfr)

Unités de l'administration fédérale décentralisée qui tiennent leur propre comptabilité

- Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)
- Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP)
- Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN)
- Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IFPI)
- Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)
- Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE)
- Swissmedic

En principe, toutes les unités administratives de l'administration fédérale décentralisée qui tiennent leur propre comptabilité sont comprises dans le périmètre de consolidation. En vertu de l'art. 55, al. 2, let. a, le Conseil fédéral peut toutefois prévoir des exceptions pour ces unités, mais seules peuvent être exclues celles qui ne satisfont pas aux critères fondamentaux du contrôle, c'est-à-dire en l'occurrence *PUBLICA*. Cette institution – comme toutes les caisses de pension de Suisse – est gérée de façon paritaire et ne peut donc être considérée comme étant contrôlée par la Confédération. Les éventuels risques financiers liés à *PUBLICA* sont publiés dans l'annexe au compte consolidé.

Participations importantes

Les participations dans lesquelles la Confédération détient la majorité du capital sont présentées dans le compte consolidé selon la méthode de mise en équivalence (part de la Confédération au capital propre des entreprises) et non pas selon la méthode de l'intégration globale recommandée par IPSAS. La Confédération détient des participations importantes dans les entreprises suivantes:

- La Poste Suisse
- Chemins de fer fédéraux (CFF)
- Swisscom SA
- RUAG Holding SA
- BLS Réseau SA
- Skyguide SA
- Sapomp Wohnbau SA

Modifications du périmètre de consolidation en 2009

Seules des modifications internes du périmètre de consolidation ont été effectuées en 2009. Ainsi, la Commission fédérale des banques (CFB), l'Office fédéral des assurances privées (OFAP) et l'Autorité de contrôle en matière de lutte contre le blanchiment d'argent ont été regroupés au sein de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). En outre, la Division principale de la sécurité des installations nucléaires (DSN) est devenue autonome et la nouvelle Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) a été externalisée. Il ne résulte de ces modifications qu'un transfert de l'administration générale de la Confédération dans des unités organisationnelles indépendantes de l'administration décentralisée. Par conséquent, la comparaison avec les chiffres de l'année précédente est possible sans restriction.

12 Appréciation budgétaire

Généralités

En raison du périmètre de consolidation sélectionné, l'administration générale de la Confédération tient une place prépondérante au sein du compte consolidé (voir tableau). Ce résultat correspond aux attentes, car, exceptés l'administration générale, le domaine des EPF, le fonds pour les grands projets ferroviaires et le fonds d'infrastructure, les unités consolidées sont en effet

des entités relativement petites qui fournissent en priorité des *prestations à caractère monopolistique* et assument des *tâches de surveillance de l'économie ou de la sécurité*. Par conséquent, elles sont moins dépendantes de questions touchant le financement et le capital. Il faut toutefois remarquer que le domaine des EPF et les deux fonds mentionnés n'ont pas entraîné de changement

Ordres de grandeur des unités consolidées - aperçu

2009 Unité	Résultat de l'exercice mio CHF	Engagements mio CHF	Capital propre mio CHF	Collaborateurs EPT
Administration fédérale centrale (compte général de la Confédération)	7 291	134 089	-33 869	33 056
Administration fédérale décentralisée	284	8 723	-587	15 777
– Domaine des écoles polytechniques fédérales	48	1 001	994	14 412
– Fonds pour les grands projets ferroviaires	-149	7 453	-7 388	–
– Fonds d'infrastructure	29	11	2 927	–
– Autres unités	356	258	2 880	1 365
Total intermédiaire	7 575	142 812	-34 456	48 833
Ecritures de consolidation	-297	-12 343	-2 582	
Compte consolidé de la Confédération	7 278	130 469	-37 038	48 833

majeur par rapport au compte de l'administration générale, car la plus grande partie des postes importants se compensent entre eux. En effet, ces deux fonds sont financés exclusivement par le biais de l'administration générale et le domaine des EPF l'est en majeure partie. La Trésorerie fédérale effectue aussi bien les emprunts que les placements. Elle peut ainsi compenser, du moins partiellement, les variations des liquidités des unités et maintenir à un niveau bas les réserves de Trésorerie, ce qui permet de diminuer les coûts y afférents. Ainsi peut aussi être évitée la concurrence entre les unités sur le marché monétaire et sur le marché des capitaux.

L'approche consolidée du domaine «administration fédérale publique» permet, pour la première fois, de présenter les liens financiers étroits entre l'administration générale et les unités consolidées de la Confédération. Le fait que le résultat de la consolidation répond aux attentes constitue un succès dans cette optique.

Explications concernant les postes importants

Le résultat de l'exercice du *compte de résultats* consolidé (7,3 mrd) est à peu près identique (à 13 mio près) à celui de l'administration générale. Une analyse plus détaillée des chiffres consolidés montre que les résultats partiels plus élevés (résultat opérationnel: 10,3 mrd; résultat financier: + 0,5 mrd) s'expliquent essentiellement par des transactions qui sont inscrites comme extraordinaires dans le compte général (résultat extraordinaire de l'administration générale: + 0,9 mrd). Il n'existe pas de postes extraordinaires dans le compte consolidé.

Le total du *bilan* consolidé (93,4 mrd) est inférieur de 6,8 milliards à celui de l'administration générale. Cet écart résulte de l'élimination des créances et des engagements mutuels entre l'administration générale et les autres unités. Par rapport au compte général, les engagements sont donc inférieurs de 3,6 milliards (notamment fonds d'infrastructure: 1,8 mrd, et ASRE: 1,7 mrd). En revanche, le capital propre négatif consolidé est inférieur de 3,2 milliards. En effet, le capital propre positif du fonds d'infrastructure (2,9 mrd) et de l'ASRE (2,3 mrd) ne peuvent compenser que partiellement le capital propre négatif du fonds pour les grands projets ferroviaires (- 7,4 mrd). Dans l'optique consolidée, le rapport entre la fortune et les engagements est donc un peu moins favorable que dans l'optique de l'administration générale.

En ce qui concerne la dette, l'évolution est inverse (voir ch. 52). La *dette brute* consolidée (108,7 mrd) est inférieure de 2,2 milliards à celle de l'administration générale en raison de la compensation des engagements de l'administration générale par les créances correspondantes des unités décentralisées (en particulier, ASRE:

1,7 mrd, et RFA: 0,3 mrd). En revanche, la *dette nette* (89,1 mrd) est supérieure de 4,1 milliards à celle présentée dans le compte général, car la fortune consolidée à libre disposition est inférieure de 6,3 milliards. Les prêts de trésorerie octroyés par l'administration générale aux grands projets ferroviaires (7,5 mrd) sont éliminés, alors que les créances de l'ASRE (0,8 mrd) s'y ajoutent.

Le *compte des flux de fonds* consolidé présente la provenance et l'utilisation des liquidités. Dans l'ensemble, les afflux de fonds se montent à 10,6 milliards, dont 7,4 milliards provenant d'*activités opérationnelles* et 3,2 milliards d'*investissements*. Ils sont destinés en premier lieu à réduire les engagements financiers (sorties de fonds en raison d'*activités de financement*: - 10,1 mrd) et donc à abaisser la dette. Il n'est pas judicieux de comparer le compte des flux de fonds consolidé et le compte de financement de l'administration générale, puisque ces deux comptes poursuivent des objectifs différents. Ils se basent donc sur des fonds définis différemment. Alors que le compte des flux de fonds consolidé présente les variations de liquidités (fonds «Liquidités»), les fonds de l'administration générale sont déterminés par les notions élargies de recettes et de dépenses de la loi sur les finances. Les variations des créances (bonifications des montants dus par les débiteurs) et des engagements courants (charges enregistrées au profit de créanciers) sont donc également prises en compte. Un compte tenu de cette manière présente un grand intérêt notamment *du point de vue de la politique conjoncturelle*: dans le compte de l'administration générale, l'évolution du solde de financement ordinaire est un indicateur de l'effet exercé par le budget sur la conjoncture. Pour le compte des flux de fonds consolidé, une telle interprétation n'est pas possible, car ce compte ne prend pas en considération pas les incidences conjoncturelles de l'évolution des créances et des engagements.

En ce qui concerne les *éventuels risques financiers futurs pour les finances fédérales*, les provisions et les engagements conditionnels revêtent une grande importance. Les *provisions* consolidées ne sont que légèrement supérieures à celles de l'administration générale (13,8 mrd; + 0,3 mrd). L'écart résulte essentiellement des provisions constituées pour les primes non acquises de l'ASRE (0,2 mrd) et pour l'élimination des composants radioactifs provenant du démantèlement d'accélérateurs auprès de l'Institut Paul Scherrer (IPS). Dans les *engagements conditionnels* inscrits hors bilan, les engagements de prévoyance en faveur des employés jouent un rôle prépondérant. Ils sont plus élevés dans le compte consolidé (3,3 mrd; + 0,4 mrd) que dans le compte de l'administration générale. Ce fait n'est pas surprenant, si l'on considère les effectifs bien plus élevés liés notamment au domaine des EPF (+ 15 777 EPT). Finalement, il faut noter les *engagements d'assurance de l'ASRE* à la fin de l'année 2009 pour 8,7 milliards. Le capital propre de l'ASRE s'élève quant à lui à 2,3 milliards.

13 Différences structurelles avec le compte de la Confédération et la statistique financière

Comparaison avec le compte de la Confédération

Compte de résultats

Tout comme le compte de la Confédération, le compte consolidé de la Confédération se fonde sur l'enregistrement par période comptable des opérations (comptabilité d'exercice). Le principe de la réalisation s'applique dans ce cas, ce qui signifie que l'opération financière est enregistrée lors de la naissance des engagements et des créances correspondants et pas seulement au moment de leur paiement.

A l'inverse du compte de la Confédération, le compte consolidé ne présente pas de charges ni de revenus extraordinaires, puisque les exigences du frein à l'endettement ne s'y appliquent pas. Dans le compte consolidé, les charges et revenus extraordinaires sont portés au résultat ordinaire, ce qui explique les écarts importants qui peuvent apparaître dans la présentation des comptes.

Bilan

Dans le compte de la Confédération, les actifs sont subdivisés entre patrimoine financier et patrimoine administratif pour des raisons de législation financière. De cette distinction, il ressort clairement quels sont les actifs qui sont destinés aux placements monétaires et en capital (patrimoine financier) et quels sont les actifs dont la Confédération a besoin pour exécuter ses tâches (patrimoine administratif). Cette information est primordiale pour les décisions relatives au budget prises par le Parlement. Par contre, le bilan consolidé ne connaît pas cette distinction. En accord avec les normes comptables IPSAS, il répartit les avoirs entre l'actif circulant et le capital immobilisé en fonction des échéances.

Compte des flux de fonds

Dans le compte de la Confédération, le compte des flux de fonds est appelé compte de financement. Pour le pilotage des finances de la Confédération conforme aux principes de la politique budgétaire, le compte de financement distingue entre les transactions ordinaires et les transactions extraordinaires. Il présente en outre le résultat des flux de fonds provenant de placements financiers et de capitaux de tiers. En revanche, le compte consolidé des flux de fonds ne présente pas de postes extraordinaires (par analogie avec le compte de résultats consolidé). Il se structure sur trois niveaux, en fonction de l'activité opérationnelle, des investissements et du financement.

En outre, le présent compte des flux de fonds se distingue du compte de financement par la nature des fonds qui y sont présentés à titre de liquidités. Par contre, dans le compte de financement, le fonds «Confédération» englobe, outre les liquidités, les bonifications des montants dus par les débiteurs (créances) et les charges enregistrées au profit de créanciers (engagements courants).

Rapport avec le compte de l'administration générale de la Confédération

Le ch. 5 présente une comparaison des charges de transfert et des dettes du compte consolidé et du compte de la Confédération 2009.

Comparaison avec la statistique financière

Approches différentes

En principe, les deux rapports répondent à des approches différentes. Alors que le compte consolidé de la Confédération met l'accent sur le pilotage microéconomique (économie d'entreprise), la statistique financière privilégie la comparabilité macroéconomique (économie publique).

Périmètres de consolidation différents

Pour la statistique financière, les critères du système européen des comptes (SEC 95) régissent l'attribution des unités au secteur «Etat». Ce dernier englobe notamment le secteur partiel «Confédération». Celui-ci est certes comparable au périmètre de consolidation du compte consolidé de la Confédération, sans être identique pour autant.

La source de financement constitue le critère de consolidation déterminant pour la statistique financière (règle dite «des 50 %»). Les unités administratives de l'Administration fédérale décentralisée consolidées qui tiennent leur propre comptabilité (voir liste ci-après) ne sont pas prises en considération par la statistique financière. En effet, elles couvrent leurs coûts de production à plus de 50 % par des opérations avec des tiers (par ex. recettes issues de ventes ou d'émoluments) et ne remplissent pas conséquent pas les critères du SEC 95.

- Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)
- Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN)
- Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IFPI)
- Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)
- Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE)
- Swissmedic

En revanche, le secteur partiel «Confédération» comprend également le Fonds national et la fondation Pro Helvetia. Conformément à l'art. 55, al. 1, LFC, ces deux unités ne font pas partie du périmètre de consolidation de la Confédération.

Appréciations différentes

Etabli par la statistique financière, le «modèle SF» est le reflet de l'optique nationale et est comparable, au niveau de l'évaluation, aux principes du nouveau modèle comptable (NMC) du compte de la Confédération. En ce qui concerne l'optique internationale conforme au «modèle SFP», les prescriptions régissant la comptabilité établies par le Fonds monétaire international (FMI) exigent d'évaluer, dans la mesure du possible, toutes les créances et tous les engagements à leur valeur de marché.

mio CHF	Compte 2008	Compte 2009
Compte de résultats		
Revenus opérationnels	62 149	62 004
Charges opérationnelles	53 931	54 997
Résultat opérationnel	8 218	7 007
Revenus financiers	888	1 566
Charges financières	4 225	3 469
Résultat financier	-3 337	-1 903
Revenus de participations mises en équivalence	1 807	2 179
Charges de participations mises en équivalence	7	5
Résultat de participations mises en équivalence	1 800	2 174
Résultat de l'exercice	6 681	7 278
Bilan		
Actif circulant	19 278	15 279
Actif immobilisé	79 474	78 152
Capitaux de tiers	143 117	130 469
Capital propre	-44 365	-37 038
Compte des flux de fonds		
Flux de fonds provenant d'activités opérationnelles	7 899	7 447
Flux de fonds provenant d'activités d'investissement	-5 791	3 200
Flux de fonds provenant d'activités de financement	-869	-10 143
Total des flux de fonds	1 239	504
Dettes		
Dettes brutes	120 378	108 742
Dettes nettes	98 358	89 070
Personnel		
Effectifs en équivalents plein temps	46 549	48 833

31 Compte de résultats

mio CHF	Compte 2008	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008		Chiffres en
			val. abs.	%	annexe
Résultat de l'exercice	6 681	7 278	597	8,9	
Résultat opérationnel	8 218	7 007	-1 211	-14,7	
Revenus opérationnels	62 149	62 004	-145	-0,2	
Revenus fiscaux	58 587	57 298	-1 289	-2,2	1
Revenus de prestations de service	2 204	2 141	-63	-2,9	2
Autres revenus	1 358	2 565	1 207	88,9	3
Charges opérationnelles	53 931	54 997	1 066	2,0	
Charges de personnel	7 163	6 766	-397	-5,5	4
Charges de biens et services	5 786	6 021	235	4,1	5
Amortissements	2 050	2 144	94	4,6	14
Charges de transfert	38 932	40 066	1 134	2,9	6
Résultat financier	-3 337	-1 903	1 434	-43,0	
Revenus financiers	888	1 566	678	76,4	7
Charges financières	4 225	3 469	-756	-17,9	8
Résultat de participations mises en équivalence	1 800	2 174	374	20,8	
Revenus de participations mises en équivalence	1 807	2 179	372	20,6	16
Charges de participations mises en équivalence	7	5	-2	-28,6	16
Résultat de l'exercice	6 681	7 278	597	8,9	
Part de la Confédération	6 680	7 276			
Participations minoritaires (cantons dans Swissmedic)	1	2			

Le compte de résultats se solde par un *excédent élevé de revenus* de 7,3 milliards. De ce montant, 7,0 milliards proviennent du résultat opérationnel, - 1,9 milliard du résultat financier et 2,2 milliards du résultat de participations mises en équivalence.

Même si le *résultat opérationnel* affiche une baisse de 1,2 milliard par rapport à l'année précédente, il continue d'évoluer à un niveau très élevé. La différence par rapport à l'année passée s'explique principalement par trois facteurs:

- Les revenus fiscaux accusent une baisse de 1,3 milliard en raison de la diminution de l'activité économique. Le produit de la TVA (- 0,7 mrd) en particulier est frappé de plein fouet par la récession. Le produit de l'impôt anticipé enregistre certes un fléchissement de 0,5 milliard, mais continue de se maintenir avec 5,3 milliards à un niveau bien supérieur à la valeur moyenne de longue date de (3 mrd).
- L'inscription à l'actif des parts cantonales aux routes nationales en service à hauteur de 1,0 milliard, effectuée pour la première fois dans l'année sous revue, entraîne les autres revenus à la hausse.

- Avec 40,1 milliards, les charges de transfert sont supérieures de 1,1 milliard au montant de l'année précédente. Cette augmentation est principalement due aux contributions aux assurances sociales (+ 0,7 mrd) et aux contributions à des tiers (+ 0,6 mrd; péréquation financière, organisations internationales et autres).

Le *résultat financier* s'affiche à la baisse en raison des charges d'intérêts élevées pour la dette portant intérêt. Malgré la perte de - 1,9 milliard, le résultat conserve une avance de 1,4 milliard par rapport à l'année précédente. La vente de l'emprunt à conversion obligatoire de l'UBS, qui a généré un bénéfice de 1,2 milliard, a contribué de manière décisive à cette amélioration.

Le *résultat des participations mises en équivalence* (2,2 mrd) présente les gains comptables réalisés dans des participations importantes. Grâce aux bons résultats des entreprises propres de la Confédération, des revenus considérables provenant de La Poste (0,9 mrd), de Swisscom (0,9 mrd) et des CFF (0,4 mrd) ont pu être enregistrés.

32 Bilan

mio CHF	Compte 2008	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008		Chiffres en annexe
			val. abs.	%	
Actif	98 752	93 431	-5 321	-5,4	
Actif circulant	19 278	15 279	-3 999	-20,7	
Liquidités	2 686	3 190	504	18,8	9
Créances	6 856	6 072	-784	-11,4	10
Placements financiers à court terme	7 747	4 260	-3 487	-45,0	11
Stocks	250	321	71	28,4	12
Comptes de régularisation actifs	1 739	1 436	-303	-17,4	13
Actifs immobilisés	79 474	78 152	-1 322	-1,7	
Immobilisations corporelles	48 907	50 468	1 561	3,2	14
Immobilisations incorporelles	102	140	38	37,3	14
Prêts	14 047	9 548	-4 499	-32,0	15
Participations	16 189	17 918	1 729	10,7	16
Placements financiers à long terme	229	78	-151	-65,9	11
Passif	98 752	93 431	-5 321	-5,4	
Engagements à court terme	34 831	29 195	-5 636	-16,2	
Engagements courants	13 674	12 218	-1 456	-10,6	17
Engagements financiers à court terme	14 200	10 330	-3 870	-27,3	18
Comptes de régularisation passifs	6 442	6 156	-286	-4,4	19
Provisions à court terme	515	491	-24	-4,7	20
Engagements à long terme	108 286	101 274	-7 012	-6,5	
Engagements financiers à long terme	92 504	86 194	-6 310	-6,8	18
Provisions à long terme	14 180	13 353	-827	-5,8	20
Autres engagements	1 602	1 727	125	7,8	21
Capital propre	-44 365	-37 038	7 327	-16,5	
Participations minoritaires (cantons dans Swissmedic)	18	20	2	11,1	
Capital propre Confédération	-44 383	-37 058	7 325	-16,5	
Fonds enregistrés sous le capital propre	6 250	6 100	-150	-2,4	
Autre capital propre	1 672	1 711	39	2,3	
Excédent (+)/découvert (-) du bilan	-52 305	-44 869	7 436	-14,2	

Le total du bilan s'élève à 93,4 milliards. *L'actif circulant* a diminué de 4,0 milliards. Cette situation s'explique par une diminution des dépôts à terme dans le cas des placements financiers à court terme (- 3,5 mrd) et par un recul des créances (- 0,8 mrd). En revanche, toutes les ressources n'ont pas pu être placées sur le marché à la fin de l'année, et les liquidités ont augmenté par conséquent de 0,5 milliard. *L'actif immobilisé* a affiché une baisse de 1,3 milliard, en raison d'évolutions divergentes. Ainsi, les valeurs du bilan ont augmenté en ce qui concerne les routes nationales (1,4 mrd), les prêts à l'assurance-chômage (1,5 mrd) et les participations importantes (1,7 mrd), alors que le montant des prêts a reculé (- 5,9 mrd) du fait de la vente de l'emprunt à conversion obligatoire de l'UBS.

Les *engagements à court terme* ont reculé de 5,6 milliards au total. Cette évolution résulte en premier lieu de la baisse du montant des créances comptables à court terme (- 3,7 mrd) ainsi que de la réduction des engagements courants (- 1,5 mrd). La diminution des *engagements à long terme* (- 7,0 mrd) s'explique par le remboursement d'emprunts de la Confédération (- 6,3 mrd) ainsi que par la réduction de la provision constituée pour les demandes de remboursement attendues au titre de l'impôt anticipé (- 0,9 mrd).

Le *capital propre* négatif et le découvert du bilan ont baissé de plus de 7 milliards, du fait du solde positif du compte de résultats.

33 Compte des flux de fonds

mio CHF	Compte 2008	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008		Chiffres en annexe
			val. abs.	%	
Total des flux de fonds	1 239	504	-735	-59,3	
Flux de fonds provenant des activités opérationnelles	7 899	7 447	-452	-5,7	
Résultat de l'exercice	6 681	7 278	597	8,9	
Amortissements	2 050	2 144	94	4,6	
Variations des provisions	-1 180	-851	329	-27,9	20
Résultat de ventes	12	-1	-13	-108,3	
Autres transactions sans incidences sur les liquidités	806	-397	-1 203	-149,3	
Augmentation/diminution des créances	530	784	254	47,9	10
Augmentation/diminution des stocks	-8	-71	-63	787,5	12
Augmentation/diminution, comptes de régularisation actifs	-99	303	402	-406,1	13
Augmentation/diminution des engagements courants	1 624	-1 456	-3 080	-189,7	17
Augmentation/diminution, comptes de régularisation passifs	-2 517	-286	2 231	-88,6	19
Flux de fonds prov. des activités d'investissement	-5 791	3 200	8 991	-155,3	
Investissements dans des immobilisations corporelles	-2 716	-3 791	-1 075	39,6	14
Désinvestissements dans des immobilisations corporelles	62	113	51	82,3	14
Investissements dans des immobilisations incorporelles	-56	-64	-8	14,3	14
Augmentation des prêts à long terme	-7 263	-2 427	4 836	-66,6	15
Diminution des prêts à long terme	839	6 108	5 269	628,0	15
Augmentation des participations	-31	-365	-334	1 077,4	16
Diminution des participations	4	8	4	100,0	16
Augmentation des placements financiers	-80	-556	-476	595,0	11
Diminution des placements financiers	3 450	4 174	724	21,0	11
Flux de fonds provenant des activités de financement	-869	-10 143	-9 274	1 067,2	
Augmentation des engagements financiers à court terme	38 768	37 035	-1 733	-4,5	18
Diminution des engagements financiers à court terme	-36 649	-40 870	-4 221	11,5	18
Augmentation des engagements financiers à long terme	2 117	3 872	1 755	82,9	18
Diminution des engagements financiers à long terme	-5 840	-10 182	-4 342	74,3	18
Variation des fonds spéciaux	761	29	-732	-96,2	
Distributions du bénéfice	-26	-27	-1	3,8	

Etat du fonds argent

mio CHF	Compte 2008	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008		Chiffres en annexe
			val. abs.	%	
Etat des liquidités au 01.01.	1 447	2 686	1 239	85,6	9
Augmentation/diminution	1 239	504	-735	-59,3	9
Etat des liquidités au 31.12.	2 686	3 190	504	18,8	9

Informations complémentaires

mio CHF	Compte 2008	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008		Chiffres en annexe
			val. abs.	%	
Intérêts payés	-3 118	-2 831	287	-9,2	
Intérêts reçus	486	800	314	64,6	

Le compte des flux de fonds retrace l'évolution du fonds «Liquidités». Comme il est d'usage dans l'économie privée, il est représenté suivant la méthode indirecte: les flux de trésorerie issus de l'activité opérationnelle sont déduits du résultat de l'exercice.

Les flux de fonds découlant de l'activité opérationnelle s'établissent avec 7,4 milliards dans les limites de l'année précédente (7,9 mrd). Le bénéfice de l'exercice (7,3 mrd) a apporté une contribution déterminante à ce résultat. Les «Autres transactions sans incidences sur les liquidités» (- 0,4 mrd) comportent

les postes suivants: les variations dans le compte de résultats de la valeur de mise en équivalence des participations importantes (- 1,4 mrd), les corrections au niveau comptable sur les emprunts (+ 0,8 mrd), ainsi que les variations des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers (+ 0,1 mrd). Le recul des engagements courants (- 1,5 mrd) s'explique notamment par le prompt paiement des créances afin de stabiliser l'économie, ce qui ne manque pas de se répercuter négativement sur les flux de fonds opérationnels. L'année précédente, ce même poste enregistrerait une augmentation de 1,6 milliard imputable à la RTP. Les varia-

tions des comptes de régularisation des passifs sont influencées en premier lieu par l'impôt anticipé. L'année passée, une diminution de 2,5 milliards a été enregistrée en raison des opérations de régularisation extraordinaires effectuées en 2007. Cette année en revanche, ce montant est resté pratiquement stable (- 0,3 mrd).

Les *activités d'investissement* ont donné lieu à une entrée de fonds de 3,2 milliards (année précédente: sortie de fonds de 5,8 mrd). Le résultat, tout comme les variations par rapport à l'année précédente, sont marqués par l'emprunt à conversion obligatoire de l'UBS. Tandis que l'achat de l'emprunt à conversion obligatoire se traduisait négativement sur les flux de fonds l'an dernier (voir l'augmentation des emprunts à long terme), la vente de cet emprunt dans l'année sous revue (vente à la valeur comptable

de 5,9 mrd) se solde par un résultat positif. Le bénéfice tiré de la vente (1,2 mrd) est inscrit dans les flux de fonds découlant des activités opérationnelles. Les investissements dans les immobilisations corporelles contiennent les parts cantonales inscrites à l'actif pour les routes nationales mises en service (1,0 mrd). Dans ce cas, il ne s'agit pas d'un investissement dans le sens usuel, parce qu'il a été financé par des tiers.

Les *flux de fonds provenant des activités de financement* s'élèvent à - 10,1 milliards (année précédente: - 0,9 mrd). Les ressources dégagées par les activités opérationnelles et d'investissement ont pu être employées pour réduire les engagements financiers et donc diminuer la dette.

Le bilan se solde par une augmentation des liquidités qui passent de 0,5 milliard à 3,2 milliards.

34 Etat du capital propre

mio CHF	Total du capital propre	Participations minoritaires	Capital propre Confédéra- tion	Fonds enregistrés sous le capi- tal propre	Autre capi- tal propre	Excédent/ découvert du bilan
Etat au 1.1.2008	-52 107	17	-52 124	5 285	2 295	-59 704
Transferts dans le capital propre	-	-	-	-105	-626	731
Variation des fonds spéciaux	761	-	761	771	-	-10
Variations de l'évaluation	-5	-	-5	-	-5	-
Total des postes enregistrés sous le capital propre	756	-	756	666	-631	721
Résultat de l'exercice	6 681	1	6 680	-	-	6 680
Total des gains et pertes enregistrés	7 437	1	7 436	666	-631	7 401
Distributions du bénéfice	-26	-	-26	-	-	-26
Variation des réserves	36	-	36	4	8	24
Transactions distinctes	295	-	295	295	-	-
Etat au 31.12.2008	-44 365	18	-44 383	6 250	1 672	-52 305
Transferts dans le capital propre	-	-	-	-176	36	140
Variation des fonds spéciaux	29	-	29	26	-	3
Variations de l'évaluation	8	-	8	-	3	5
Total des postes enregistrés sous le capital propre	37	-	37	-150	39	148
Résultat de l'exercice	7 278	2	7 276	-	-	7 276
Total des gains et pertes enregistrés	7 315	2	7 313	-150	39	7 424
Distributions du bénéfice	-27	-	-27	-	-	-27
Variation des réserves	7	-	7	-	-	7
Transactions distinctes	32	-	32	-	-	32
Etat au 31.12.2009	-37 038	20	-37 058	6 100	1 711	-44 869

L'état du capital propre renseigne sur les conséquences, pour le patrimoine, des opérations financières effectuées durant la période considérée. Il montre notamment de façon transparente quelles charges et quels revenus sont comptabilisés non pas dans le compte de résultats, mais directement dans le capital propre et comment se répercutent sur ce dernier les variations de réserves et de fonds affectés. Les *postes enregistrés directement sous le capital propre* se montent à 37 millions pour l'exercice considéré. Ce chiffre peu élevé démontre que les adaptations de fortune ne sont enregistrées sous le capital propre que dans des cas exceptionnels et en accord avec les principes régissant l'établissement des comptes. Le montant plus élevé de l'année précédente résultait essentiellement d'une réactivation unique des prêts du fonds de développement régional (784 mio).

Fonds enregistrés sous le capital propre

Les fonds enregistrés sous le capital propre comprennent des fonds spéciaux et des fonds affectés. Dans le compte général de la Confédération, les recettes et les dépenses des fonds spéciaux sont directement portées au bilan. En revanche, les recettes et les dépenses des fonds affectés (financements spéciaux) sont inscrites au compte de résultats. Elles sont donc portées au crédit ou au débit du fonds selon qu'il s'agit d'un excédent ou d'un déficit. La même chose vaut pour les fonds spéciaux du domaine des EPF.

Au cours de l'exercice considéré, les ressources des *fonds affectés* ont diminué de 176 millions et s'élèvent encore à 4 717 millions.

Dans l'optique de la consolidation, le financement spécial pour la circulation routière (loi fédérale du 22.3.1985 concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire; LUMin, RS 725.116.2; art. 5) présente un excédent de dépenses de 169 millions, dans le compte de l'administration générale en revanche, un excédent de recettes de 126 millions. L'écart résulte de l'élimination de l'attribution au fonds d'infrastructure (990 mio) et des dépenses effectivement effectuées par ce même fonds (1285 mio). Par ailleurs, en raison d'un apurement dans le domaine des EPF, 7 millions ont été transférés des fonds affectés dans le découvert du bilan.

Durant l'exercice considéré, la fortune des *fonds spéciaux* a augmenté de 26 millions nets pour atteindre 1383 millions. Une partie des fonds spéciaux rattachés au capital propre (637 mio) est mise à disposition en tant que liquidités en vue des paiements à effectuer au 31.12.2009, 6 millions étant placés auprès de la Trésorerie de la Confédération. Les 740 millions restants concernent les prêts remboursables du Fonds de développement régional.

Principaux changements concernant les fonds spéciaux:

- Etant donné qu'ils ne sont, pour la majorité d'entre eux, pas rémunérés et qu'ils sont assortis d'une échéance jusqu'à 30 ans, les prêts du fonds de développement régional inscrits au bilan sont actualisés à leur valeur actuelle (au taux d'escompte de 3%) selon les règles d'évaluation en la matière. La

valeur actualisée est de 740 millions. La modification de la réévaluation des prêts n'est pas comptabilisée au titre du capital propre. En 2009, le capital du fonds a progressé d'un montant net de 40 millions. Les contributions à fonds perdu (32 mio) ainsi que les prêts versés mais non portés à l'actif (64 mio) conformément à la nouvelle loi fédérale sur la politique régionale (RS 901.0) diminuent le capital du fonds. A l'inverse, la dissolution des réévaluations de prêts (11 mio), l'apport de moyens budgétaires ordinaires (25 mio) et les ressources supplémentaires accordées dans le cadre du deuxième programme de stabilisation (100 mio) entraînent une augmentation du capital du fonds.

- Le fonds de prévention du tabagisme à hauteur de 16 millions sert à financer des mesures de prévention contre la consommation du tabac. La nouvelle possibilité selon laquelle les fabricants et les importateurs de tabacs manufacturés peuvent demander à exploiter un entrepôt fiscal agréé a des répercussions négatives en 2009 sur l'impôt sur le tabac qui alimente le fonds de prévention du tabagisme. Les ressources du fonds diminuent donc de 10 millions. Cette perte de recettes revêt un caractère unique.

Autre capital propre

Durant l'exercice considéré, l'autre capital propre a augmenté d'un montant net de 39 millions. Des évolutions divergentes sont à l'origine de cette variation:

- Les unités administratives GMEB ont la possibilité de constituer des réserves pour financer ultérieurement des activités en conformité avec les objectifs fixés dans les mandats de prestations qui leur sont confiés. La constitution et l'utilisation de réserves d'unités GMEB sont comptabilisées par le biais du découvert du bilan, par analogie avec l'utilisation du bénéfice dans une entreprise. En 2009, les réserves provenant d'enveloppes budgétaires se sont accrues de 33 millions pour atteindre 111 millions (solde des attributions, déduction faite des recettes).
- Dans le cas de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE), l'augmentation du capital de base (33 mio) et la réduction du capital porteur de risque (13 mio) sont direc-

tement comptabilisés en contrepartie du découvert du bilan. Ces postes se montent désormais à 323 et à 1164 millions.

- En raison d'un apurement dans le domaine des EPF, 17 millions au total ont été transférés de l'autre capital propre dans le découvert du bilan. D'autre part, des reprises de perte de valeur ont été effectuées sur les titres à hauteur de 3 millions (inscrits au titre de *variations d'évaluation*). Pour l'exercice sous revue, elles ont été affectées directement au capital propre.

Le solde du fonds d'exploitation de la Régie fédérale des alcools (RAF) est toujours de 110 millions (sans changement).

Découvert du bilan

L'excédent de revenus de 7276 millions, les *transferts dans le capital propre* pour un montant net de 140 millions (indiqués dans la description des postes concernant l'«Autre capital propre»), la diminution de 3 millions des fonds spéciaux dans le domaine des EPF, la réévaluation d'une provision surdotée à hauteur de 5 millions, ainsi que la reprise de l'inventaire des immobilisations corporelles de l'Institut de Microtechnique (IMT) par l'EPFL pour un montant de 6 millions, permettent de réduire le découvert du bilan. En lien avec le démantèlement des accélérateurs de l'Institut Paul Scherrer (IPS), le bilan d'ouverture au 1.1.2008 comprend une provision à hauteur de 70 millions qui n'a pas été constituée sous le capital propre. En 2009, des coûts de démantèlement de 32 millions ont été portés à l'actif et ne sont pas non plus comptabilisés au titre de capital propre. Ce dernier montant correspond à la part des coûts totaux de démantèlement qui devrait encore se présenter en raison de la durée d'utilisation estimée. Ces coûts seront désormais comptabilisés comme amortissement par période. Cette opération a également réduit le découvert du bilan. Ce dernier a en revanche augmenté du fait de la part du bénéfice de la RFA des cantons s'élevant à 27 millions.

Part de capital des participations minoritaires

Par rapport à l'année précédente, la participation minoritaire au capital propre de Swissmedic (34,5 %) a augmenté de 2 millions grâce au résultat de l'exercice positif de Swissmedic et atteint 20 millions.

41 Principes généraux

1 Bases

Bases légales

Le compte consolidé de la Confédération se base, outre sur les bases légales des unités de consolidation spécifiques, sur les bases légales suivantes:

- LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC; RS 611.0, notamment art. 55)
- O du 5.4.2006 sur les finances de la Confédération (OFC; RS 611.01, notamment les art. 64a-64d)
- O du 25.11.1998 sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA; RS 172.010.1, notamment l'annexe)
- O sur l'organisation du Département fédéral de l'économie (Org DFE; notamment art. 15a-15b)

Comptabilité

L'établissement des comptes de la Confédération est régi par les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). L'utilité de disposer de règles uniformes est incontestée pour la transparence et la continuité de la présentation des comptes ainsi que pour les rapports sur l'état des finances. La compatibilité des normes IPSAS avec les normes IFRS (International Financial Reporting System) appliquées dans l'économie privée facilite l'évaluation du compte consolidé. Les écarts par rapport aux normes IPSAS sont publiés et justifiés dans l'annexe du compte annuel.

Généralités

Les comptes individuels des unités regroupées dans le périmètre de consolidation au 31 décembre, qui sont établis conformément aux directives uniformes exposées dans le manuel de consolidation, forment la base du compte annuel consolidé. Seul l'Institut de la propriété intellectuelle clôture ses comptes au 30 juin. Pour le compte consolidé, il effectue toutefois un bouclage intermédiaire au 31 décembre, date de clôture.

Estimations

Le compte consolidé de la Confédération comprend des hypothèses et des estimations qui influencent la présentation de l'état de la fortune, des finances et des revenus. Elles sont effectuées en utilisant au mieux les informations disponibles à ce moment. En raison de certaines incertitudes concernant ces hypothèses et estimations, on ne peut cependant exclure que dans les exercices à venir, des ajustements des actifs ou des engagements concernés seront nécessaires. L'influence la plus importante sur le compte consolidé est exercée par les estimations se rapportant à la constitution des provisions.

Des provisions sont constituées pour des engagements envers des tiers résultant d'un événement passé et s'il est possible d'en évaluer le montant de manière fiable. Elles sont constituées pour une grande variété d'événements possibles. Les provisions importantes sont présentées dans l'annexe. Par définition, leur dépendance face aux estimations est supérieure à celle des autres postes du bilan, puisque le montant des engagements dépend de l'évolution à venir.

Méthode de consolidation

Mises à part les participations importantes, toutes les unités du périmètre de consolidation sont consolidées par la *méthode de l'intégration globale*. Les actifs et les passifs, ainsi que les charges et les revenus sont donc présentés intégralement. La participation minoritaire à la fortune nette et au résultat est présentée séparément au bilan et au compte de résultats. Les engagements et les avoirs, ainsi que les charges et les revenus se compensent entre les unités consolidées. Dans le cadre de la consolidation, les profits et pertes non réalisés sur stocks ou sur l'actif immobilisé sont éliminés avec incidences sur le résultat.

Les participations importantes sont portées au compte consolidé par la méthode de la mise en équivalence, donc au pro rata de la part détenue dans le capital propre de l'entreprise.

Le compte annuel consolidé est établi en francs (CHF); les chiffres sont arrondis au million.

2 Principes régissant l'établissement des comptes

Principes régissant l'établissement des comptes

Deux principes régissent l'établissement régulier des comptes:

- *Fait générateur*: en vertu du principe du fait générateur, les charges et les revenus doivent être attribués à la période comptable où ils sont apparus. L'élément déterminant est le moment de l'obtention ou de l'exécution de travaux et prestations. La régularisation selon le principe du fait générateur doit se faire sur une base tant matérielle que temporelle.
- *Continuité de l'activité administrative ou entrepreneuriale*: l'établissement des comptes repose sur l'idée que l'activité de la Confédération et de ses organismes intégrés se poursuivra. Par conséquent, le bilan sera en principe dressé sur la base des valeurs de continuation et non de liquidation.

Les principes de présentation des comptes suivants sont en vigueur:

- a. *Importance relative*: toutes les informations nécessaires à une évaluation complète de l'état de la fortune, des finances et des revenus doivent être publiées.
- b. *Clarté*: ces informations doivent être claires et compréhensibles pour le lecteur.
- c. *Continuité*: les principes régissant la tenue et la présentation des comptes doivent, si possible, être maintenus tels quels sur une longue période.
- d. *Principe du produit brut*: ce principe exige que les actifs et les passifs ainsi que les charges et les revenus ne peuvent pas être compensés réciproquement.

L'établissement des comptes consolidés de la Confédération est régi par les normes comptables internationales pour le secteur public (International Public Sector Accounting Standards, IPSAS; art. 64c, al. 1, LFC). Dans des cas dûment justifiés, une dérogation à ces normes est possible. Ces écarts par rapport aux normes IPSAS figurent dans l'annexe 3 de l'OFC.

Toutes les différences par rapport aux normes IPSAS et leurs conséquences financières sont expliquées ci-dessous.

Différences par rapport aux normes IPSAS

Différence: le versement d'acomptes pour l'achat de marchandises, de matériel d'armement et de prestations de services est comptabilisé non pas au titre d'opération de bilan, mais à celui de charge.

Justification: pour des motifs liés aux dispositions légales applicables aux crédits, les acomptes sont comptabilisés par le biais du compte de résultats.

Conséquence: la comptabilisation des transactions ne répond pas au principe de la comptabilité d'exercice. Les charges sont portées au compte de résultats lors du paiement anticipé et non pas au moment où la prestation est fournie.

Différence: les revenus provenant de l'impôt fédéral direct sont comptabilisés au moment du versement par les cantons des parts de la Confédération (cash accounting).

Justification: au moment de la clôture du compte annuel, les informations requises pour une comptabilisation selon le principe de la comptabilité d'exercice ne sont pas disponibles.

Conséquence: une comptabilisation répondant au principe de la comptabilité d'exercice n'est pas possible.

Différence: les revenus provenant de la taxe d'exemption de l'obligation de servir sont comptabilisés au moment de leur versement par les cantons (cash accounting).

Justification: au moment de la clôture du compte annuel, les informations requises pour une comptabilisation selon le principe de la comptabilité d'exercice ne sont pas disponibles.

Conséquence: une comptabilisation répondant au principe de la comptabilité d'exercice n'est pas possible.

Différence: en dérogation de la norme IPSAS 25, les opérations du bilan concernant les engagements pris en matière de prévoyance et les autres prestations à long terme destinées aux employés sont publiées dans l'annexe aux comptes annuels, à titre d'engagements conditionnels.

Justification: certaines questions n'étant pas résolues en ce qui concerne le refinancement des caisses de pensions de plusieurs établissements de la Confédération, les engagements en faveur de la prévoyance professionnelle ne sont pas inscrits au bilan.

Conséquence: la variation des engagements en matière de prévoyance professionnelle et d'autres prestations à long terme destinées aux employés n'est pas prise en considération dans le compte de résultats. Ces engagements n'apparaissent pas au bilan, c'est pourquoi le montant indiqué pour le découvert du bilan est trop bas.

Différence: la comptabilisation de la commission provenant de la retenue d'impôt UE et revenant à la Suisse a lieu selon le principe de l'encaisse (cash accounting).

Justification: au moment de la clôture du compte annuel, les informations requises pour une comptabilisation selon le principe de la comptabilité d'exercice ne sont pas disponibles.

Conséquence: une comptabilisation répondant au principe de la comptabilité d'exercice n'est pas possible.

Différence: l'agio et le disagio sur les emprunts de la Confédération sont comptabilisés conjointement en tant que charges ou diminution de charges.

Justification: les agios et disagio étant difficiles à budgétiser, ils sont comptabilisés sur la base des montants nets dans le compte de résultats.

Conséquence: dans le compte de résultats, les variations des agios et des disagio sont indiquées sur la base des montants nets. Dans le bilan, en revanche, elles sont comptabilisées en termes bruts.

Différence: pas d'inscription à l'actif du matériel d'armement, même si celui-ci répond aux conditions définies en la matière.

Justification: contrairement aux constructions militaires, le matériel d'armement n'est pas inscrit à l'actif. Cette solution s'apparente aux règles comptables appliquées par le FMI (GFSM2001).

Conséquence: les charges liées au matériel d'armement portent sur l'acquisition et non sur la période d'utilisation.

Différence: dans l'information sectorielle, les valeurs du bilan ne sont pas classées par groupe de tâches.

Justification: l'information sectorielle porte tant sur le bilan que sur le compte de résultats. Un classement des valeurs du bilan par groupe de tâches ne serait guère approprié.

Conséquence: les actifs et engagements ne sont pas présentés en proportion de leur part dans les groupes de tâches.

Différence: le périmètre de consolidation n'est pas défini selon le critère de contrôle.

Justification: les unités concernées par la méthode d'intégration globale sont déterminées par l'art. 55 de la LFC. Les participations importantes dans lesquelles la Confédération détient une majorité du capital sont prises en compte dans la consolidation selon la méthode de mise en équivalence (part détenue par la Confédération dans le capital propre).

Conséquence: certaines des unités contrôlées ne sont pas entièrement consolidées.

Différence: les valeurs de mise en équivalence des participations importantes se fondent sur les comptes annuels conformes aux normes de comptabilisation concernées et non aux normes du compte consolidé de la Confédération.

Justification: les participations importantes sont évaluées de la même manière dans le compte d'Etat et dans le compte consolidé de la Confédération.

Conséquence: la valeur des participations importantes présentée ne correspond pas à la valeur qui pourrait être portée au bilan si elle avait été calculée selon les principes régissant l'établissement

des comptes appliquées dans le compte consolidé de la Confédération.

Autres remarques

En fonction des informations disponibles, certaines opérations ne peuvent pas être comptabilisées intégralement pour l'exercice concerné, les bases nécessaires pour une telle délimitation dans le temps n'étant pas suffisamment fiables. C'est pourquoi aucun poste n'apparaît au bilan pour les cas suivants:

- *Produit de la TVA:* les recettes réalisées d'octobre à décembre sont comptabilisées et encaissées l'année suivante. Bien qu'elle porte sur 12 mois, leur comptabilisation dans le compte de résultats ne concorde pas avec l'année civile.
- *Coopération au développement:* la Confédération peut s'engager pour plusieurs années à participer financièrement à des projets de coopération. Le crédit total nécessaire à la réalisation d'un projet de plusieurs années est sollicité pour la période à laquelle l'engagement a été pris. Cette contribution financière est ainsi comptabilisée la première année comme ayant entièrement une incidence sur les charges. Les tranches requises annuellement (diminution de valeur effective) sont portées au bilan.
- *Représentations à l'étranger:* jusqu'en 2008, les représentations à l'étranger ont clôturé leurs comptes pour le mois de septembre. Bien que le compte de résultats porte sur douze mois, ceux-ci ne coïncident pas avec l'année civile. Avec le passage au système FINEDA-ONLINE au 1.10.2009, le DFAE est désormais en mesure de clôturer ses comptes au 31 décembre, les données requises à cet effet étant disponibles en ligne. L'exercice comptable 2009 porte donc exceptionnellement sur 15 mois (du 1.10.2008 au 31.12.2009).

Normes complémentaires

Dans les cas où il n'existe pas de normes IPSAS, les normes complémentaires suivantes sont applicables (annexe 3 OFC, RS 611.01):

Objet: évaluation générale des instruments financiers.

Norme: directives de la Commission fédérale des banques (actuellement FINMA) sur les dispositions des art. 23 à 27 de l'ordonnance du 14.12.1994 sur les banques (DEC-CFB), état au 25.3.2004.

Norme: norme comptable internationale IAS 39, Instruments financiers: comptabilisation et évaluation, état au 1.1.2005.

Objet: postes stratégiques dans le domaine des instruments financiers dérivés.

Norme: ch. 23b DEC-CFB, état au 31.12.1996.

Norme: norme comptable internationale IAS 39, Instruments financiers: comptabilisation et évaluation, état au 1.1.2005.

Objet: évaluation des immobilisations incorporelles.

Norme: norme comptable internationale IAS 38, immobilisations incorporelles, état au 31.3.2004.

Normes publiées, mais non encore appliquées

De nouvelles normes IPSAS ont été publiées avant la date de clôture du bilan, mais n'entreront en vigueur qu'ultérieurement.

- Tel est le cas de la norme IPSAS 4 remaniée *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*. Cette norme modifiée, applicable depuis le 1.1.2010, porte sur les postes monétaires qui, en fonction de leur valeur économique, font partie des investissements nets dans une entreprise étrangère. Selon les estimations actuelles, ce changement n'aura aucune influence sur le compte consolidé.
- Nouvelle norme IPSAS 26: *Dépréciation d'actifs générateurs de trésorerie*. Entrée en vigueur le 1.1.2010, cette nouvelle norme se fonde sur la norme IAS 36. Elle porte notamment sur les exigences permettant d'identifier les actifs générateurs de trésorerie ayant subi une dépréciation. Etant donné que, dans le secteur public, la plupart des actifs ne sont pas générateurs de moyens de trésorerie, l'application de cette norme ne devrait pas avoir d'influence notable sur le compte consolidé.

Principes de l'inscription au bilan et de l'évaluation

Les principes qui suivent sont dérivés des principes régissant l'établissement des comptes.

Monnaies étrangères

Le compte annuel consolidé est présenté en francs suisses (CHF).

Les éléments monétaires du patrimoine et les engagements libellés en monnaies étrangères sont évalués au cours du jour de la date du bilan. Les différences de conversion sont imputées au compte de résultats.

Comptabilisation des revenus

Les revenus sont comptabilisés au moment de la livraison du bien ou de la fourniture de la prestation.

Si la prestation est fournie au-delà d'une clôture d'exercice, elle fait l'objet d'une régularisation. Si un moment est déterminant (par ex. décision, autorisation), le revenu est comptabilisé quand la prestation est fournie ou quand la décision est entrée en vigueur.

Comptabilisation des revenus fiscaux

L'impôt fédéral direct (IFD) est comptabilisé selon le principe de caisse, sur la base des montants d'impôt reçus au cours de l'année comptable. Il est comptabilisé à l'état brut, autrement dit le rendement brut est porté en compte avant la déduction des parts des cantons. Celles-ci figurent séparément comme charges.

Une créance conditionnelle indique les rentrées à prévoir dans les années qui suivraient une hypothétique suppression de l'IFD.

Le revenu de la taxe sur la valeur ajoutée est établi sur la base des créances provenant des décomptes enregistrés (y c. les décomptes complémentaires, les avis de bonification, etc.) pendant l'exercice.

Les droits de timbre sont comptabilisés sur la base des déclarations reçues durant l'exercice.

Le revenu de l'impôt anticipé se calcule à partir des déclarations reçues, des factures établies ainsi que des demandes de remboursement. Des régularisations sont faites pour les demandes de remboursement déposées avant le 10 janvier de l'année suivante ou attendues pour cette date selon l'analyse de cas portant sur des montants de plus de 100 millions, ce qui a pour conséquence de réduire les revenus. En revanche, les demandes de remboursement reçues ou attendues jusqu'au 10 janvier de l'année suivante et dont le montant d'impôt est de plus de 100 millions sont en outre enregistrées comme postes débiteurs – pour autant qu'aucune déclaration de perception les concernant n'aie été reçue jusqu'à cette date. De plus, une provision est constituée pour les remboursements encore dus pour la fin de l'année.

Les revenus des impôts sur les huiles minérales, de l'impôt sur le tabac, de l'impôt sur les véhicules automobiles, des droits de douane à l'importation, de la RPLP (véhicules étrangers) et de la RPLF (redevance forfaitaire sur le trafic des poids lourds) sont comptabilisés sur la base du fait générateur pour les opérations économiques imposables.

Les revenus de l'impôt sur la bière sont comptabilisés sur la base des déclarations reçues.

Les revenus de la vignette routière et de la RPLP (véhicules suisses) sont comptabilisés au moment de l'entrée des décomptes.

Les revenus des taxes d'incitation (COV, huile de chauffage «extralégère», essence et huile diesel contenant du soufre, taxe pour l'assainissement de sites contaminés, taxe CO₂ sur les combustibles) et de l'impôt sur les maisons de jeu sont compensés au niveau du compte de résultats par le biais des attributions aux fonds correspondants enregistrés sous les capitaux de tiers.

Régularisations dans le domaine des subventions

Dans le domaine des subventions, des régularisations sont opérées si la subvention a acquis force obligatoire et a été allouée sous l'une des formes juridiques prévues à l'art. 16 de la loi fédérale du 5 octobre 1990 sur les aides financières et les indemnités (loi sur les subventions, LSu; RS 616.1), soit en règle générale une décision ou un contrat, et si le bénéficiaire de subvention a fourni la prestation donnant droit à la subvention (en partie du moins).

Des régularisations dans le temps sont nécessaires si le paiement s'effectue à une période comptable ultérieure à celle où les deux conditions susmentionnées sont remplies.

Liquidités

Ils comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie dont l'échéance de base est de trois mois au maximum (y c. les dépôts à terme et les placements financiers) et qui sont en tout temps convertibles en espèces. Ils sont évalués à leur valeur nominale.

Créances

La valeur affichée correspond aux montants facturés, déduction faite des réévaluations opérées pour les créances douteuses, les remboursements et les escomptes. Ces réévaluations sont établies sur la base de la différence entre la valeur nominale des créances et le montant net jugé recouvrable.

Les créances à long terme sans intérêts d'un montant supérieur à 100 millions par cas sont estimées à la valeur actuelle et portées au bilan à cette valeur. Les créances se rapportant aux affaires d'assurance de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE) sont évaluées selon un modèle actuariel.

Placements financiers

Les placements financiers à échéance fixe, pour lesquels il existe la possibilité et l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance, sont classés comme «détenus jusqu'à l'échéance» et portés au bilan au coût d'acquisition amorti, selon la méthode du taux effectif. La méthode du taux effectif prévoit la répartition de la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement (agio/disagio), à l'aide de la méthode de la valeur actuelle, sur la durée du placement en question, de sorte qu'une rémunération constante est garantie jusqu'à l'échéance.

Les placements financiers effectués dans le but de réaliser des bénéfices à court terme en exploitant de manière ciblée les fluctuations de cours du marché sont évalués à leur valeur de marché, ce qui fait qu'ils relèvent de la catégorie «stock commercial». Dans cette catégorie, les variations de la valeur de marché sont imputées au compte de résultats.

Les autres placements financiers, dont la durée de détention n'est pas définie et qui peuvent être vendus à tout moment dans le but d'obtenir des liquidités ou en réaction aux fluctuations du marché, sont considérés comme étant «disponibles à la vente». De tels placements sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse. L'inscription au bilan s'effectue par conséquent sur la base de la valeur d'acquisition ou d'une valeur du marché inférieure. Si la valeur de marché tombe en dessous de la valeur d'acquisition, la moins-value doit être comptabilisée avec incidence sur le résultat. Il n'est pas tenu compte des variations au-dessus de la valeur d'acquisition.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont utilisés pour trois buts différents: pour le négoce, comme couverture et pour les postes stratégiques.

Les postes des opérations de négoce sont évalués et portés au bilan à la valeur de marché. Les variations de la valeur de marché se répercutent sur le compte de résultats. En cas d'illiquidité du

marché, des modèles d'évaluation serviront à calculer la valeur de marché.

Les opérations de couverture en monnaies étrangères (opérations à terme et options) sont enregistrées selon la technique de la comptabilité de couverture. De tels dérivés figurent au bilan à la valeur de marché. Si les opérations de couverture ne satisfont pas aux exigences de la comptabilité de couverture, elles sont assimilées à des opérations de négoce. La part superflue (overhedge) est également comptabilisée comme opération de négoce.

Les instruments financiers dérivés peuvent être comptabilisés comme postes stratégiques. De tels dérivés figurent au bilan à la valeur de marché. Les paiements d'intérêts sont également attribués à chaque exercice comptable pro rata temporis. Dans le cas des instruments financiers stratégiques (actuellement, les swaps de taux d'intérêt en francs), le principe de la valeur la plus basse s'applique pour enregistrer les variations de la valeur de marché. Les variations dues à des fluctuations des prix du marché qui se situent au-dessus de la valeur d'acquisition sont inscrites au bilan. En revanche, les moins-values sont directement inscrites dans le compte de résultats (selon le principe de prudence). En cas de liquidation ou vente prématurée ou à l'expiration de l'instrument financier dérivé, le résultat éventuel de l'aliénation ainsi que les variations de la valeur de marché des périodes antérieures (solde du compte de compensation) sont directement inscrits dans le compte de résultats. Les variations de la valeur de marché des périodes antérieures qui n'ont pas été entièrement régularisées sont regroupées, puis régularisées sur la durée initiale du dérivé.

Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou de revient (y c. les coûts indirects de production) ou à leur valeur de réalisation nette. Les coûts d'acquisition ou de revient des principaux postes de stocks sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. Des prix standard sont utilisés s'ils sont proches du coût effectif d'acquisition ou de revient. Les stocks difficiles à écouler donnent lieu à des réévaluations.

Travaux en cours dans le domaine des prestations de service

Les travaux en cours dans le domaine des prestations de service et des mandats de recherche sont comptabilisés en fonction de leur degré de réalisation.

En ce qui concerne les travaux essentiels pour lesquels un résultat bien défini est exigible, l'ensemble des revenus convenus pour un projet est ventilé sur les années du projet en fonction d'un degré d'avancement déterminé chaque année. Les charges sont comptabilisées dans la période durant laquelle elles sont générées. Ainsi, chaque période présentera une part du bénéfice, réalisée par le biais du compte de résultats. Les pertes prévisibles sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont identifiées.

Les revenus d'un projet sont comptabilisés en tant qu'engagements lorsqu'ils émanent de travaux essentiels pour lesquels

l'émetteur de fonds de tiers donne son accord pour une utilisation déterminée et n'attend pas de compensation équivalente. Les charges annuelles sont régulièrement inscrites au compte de résultats. A la fin de l'exercice, les charges sont neutralisées au niveau du compte de résultats par le biais d'un prélèvement sur le compte de décompte provisoire du projet. Des bénéfices éventuels n'apparaîtront dans les résultats qu'à la fin du projet. Les pertes prévisibles sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont identifiées.

En règle générale, les projets financés par des fonds de tiers et les cofinancements de l'administration générale de la Confédération liés aux coûts courants sont comptabilisés dans le compte de résultats. S'il s'agit d'investissements, le flux des fonds de tiers est inscrit au bilan à titre d'engagement et amorti par le biais du compte de résultats, proportionnellement, sur la totalité de la durée d'utilisation de l'immobilisation qu'il finance. Si les critères prévus à l'art. 63 OFC sont remplis et qu'une demande en ce sens a été acceptée, les fonds de tiers et les cofinancements peuvent aussi être portés uniquement au bilan.

Prêts affectés à l'exécution des tâches publiques

Les prêts affectés à l'exécution des tâches publiques sont évalués à leur valeur nominale ou à leur valeur vénale la plus basse.

En l'absence de valeur vénale, les réévaluations des prêts affectés à l'exécution des tâches publiques sont établies chaque année à l'aide d'une procédure d'estimation portant sur la solvabilité, la valeur des garanties et les conditions de remboursement.

Les prêts remboursables conditionnellement qui sont affectés à l'exécution des tâches publiques sont intégralement réévalués au moment de leur octroi et présentés dans les charges financières.

Les prêts affectés à l'exécution des tâches publiques dont la rémunération s'écarte des conditions du marché sont actualisés et réévalués en conséquence, si l'échéance est supérieure à 5 ans et la valeur nominale dépasse 100 millions.

Contributions à des investissements

Les contributions à des investissements accordées à des tiers ne sont ni inscrites au bilan, ni évaluées. Elles sont inscrites à titre de dépenses d'investissement et intégralement réévaluées par le biais des charges de transfert au cours de l'année de leur octroi.

Participations

Les participations importantes sont évaluées à la valeur de mise en équivalence. Les participations sont considérées comme importantes si la valeur de mise en équivalence s'élève à 100 millions de francs au moins et si la participation de la Confédération représente au moins 20%. En cas d'indice d'une surévaluation, la valeur de marché est déterminée sur la base des flux de trésorerie attendus de son utilité future et en dernier lieu de sa réalisation, après déduction des éventuels coûts d'aliénation. Si la valeur comptable dépasse le bénéfice net sur la vente et la valeur d'usage, une moins-value est comptabilisée comme

charge à hauteur de la différence affichée. La valeur de mise en équivalence affichée se base sur la clôture au 30 septembre. Les principes régissant l'établissement du bilan et l'évaluation des participations importantes s'écartent toutefois en partie des principes appliqués dans le compte consolidé de la Confédération. Ainsi, alors que dans le compte consolidé, les engagements liés aux prestations de prévoyance figurent dans l'annexe au titre d'engagements conditionnels, pour les participations importantes, ils sont inscrits au bilan dans les comptes annuels. Une autre différence concerne les placements. Pour évaluer les placements, le compte consolidé utilise non seulement des critères économiques, mais prend également en considération l'utilité de ces placements pour l'exécution des tâches publiques («service potential»). Tel n'est pas le cas pour les participations importantes.

Les autres participations sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, après déduction des réévaluations effectuées. La valeur intrinsèque ou la valeur de rendement peuvent servir de base pour le calcul des réévaluations.

D'autres participations, qui sont évaluées à la valeur de mise en équivalence dans les divers comptes, ne sont pas réévaluées pour le compte consolidé de la Confédération. Les périmètres de sous-consolidation utilisés par les unités du compte consolidé de la Confédération sont repris.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées sur la base de leur coût d'acquisition ou de revient et amorties de manière linéaire sur les périodes suivantes, en fonction de la durée d'utilisation estimée, à la charge du compte de résultats:

Biens-fonds	aucun amortissement
Bâtiments, routes nationales	10 – 50 ans
Installations d'exploitation/de stockage, machines	4 – 10 ans
Mobilier, véhicules	4 – 12 ans
Informatique	3 – 7 ans

Un immeuble entièrement utilisé par des tiers est classé comme non occupé par son propriétaire. Le cas échéant, l'évaluation s'effectue à la valeur de marché, avec une valeur nulle s'il n'est pas commercialisable. Les immeubles non occupés par leur propriétaire et non commercialisables sont principalement des bâtiments du parc à disposition d'armasuisse Immobilier, devenus superflus à la suite de la réforme de l'armée.

S'ils sont portés à l'actif, les aménagements spéciaux et les installations pour les locaux loués sont amortis sur la durée d'utilisation estimée ou sur la durée du bail plus brève.

Les bâtiments dont les diverses parties ont une durée d'utilisation différente ne sont pas comptabilisés ni amortis séparément. Ce principe sera pris en compte pour fixer la durée d'amortissement.

Les dépenses supplémentaires qui prolongent l'utilité économique d'une immobilisation corporelle sont inscrites à l'actif. Les dépenses à titre de réparation et d'entretien au sens strict sont enregistrées comme charges.

La valeur des valeurs patrimoniales est réexaminée chaque année. Si l'on dispose d'indicateurs de perte de valeur, on procède à des calculs de valeur et, le cas échéant, à des amortissements spéciaux à la charge du compte de résultats.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises ou développées en interne sont évaluées sur la base de leur coût d'acquisition ou de revient et amorties de manière linéaire sur les périodes suivantes, en fonction de la durée d'utilisation estimée, à la charge du compte de résultats:

Logiciels (achat, licences, développement interne)	durée prévue ou durée d'utilisation contractuelle
Licences, brevets, droits	durée d'utilisation contractuelle

La valeur des immobilisations incorporelles est réexaminée chaque fois qu'une surévaluation des valeurs comptables apparaît possible eu égard aux nouvelles conditions ou à un événement intervenu.

Leasing

Les actifs acquis sur la base de contrats de leasing, pour lesquels le preneur supporte les risques et avantages inhérents à la propriété (leasing financier), sont enregistrés comme actif immobilisé selon la qualité de l'objet en leasing. La première inscription au bilan d'un leasing financier s'effectue à la valeur de marché de l'objet ou à la valeur actuelle nette la plus basse des futurs paiements non dénonçables prévus au début du contrat. Ledit montant est enregistré comme engagement découlant du leasing financier. L'amortissement de l'objet en leasing se base sur la durée de son utilité économique ou, si le transfert de propriété à la fin du leasing n'est pas certain, sur la durée d'utilisation plus brève fixée par contrat.

Les opérations de leasing pour lesquelles le preneur ne supporte pas ou ne supporte qu'en partie les risques et avantages inhérents à la propriété, sont considérées comme des leasings d'exploitation. Les charges qui en découlent sont directement portées au compte de résultats.

Dépréciations (amortissements non planifiés et réévaluations)

La valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est réexaminée chaque fois qu'une surévaluation apparaît possible eu égard à de nouvelles conditions ou à un événement intervenu. En cas de signe d'une surévaluation, la valeur de marché est déterminée sur la base des flux de trésorerie attendus de son utilité future et en dernier lieu de sa réalisation, après déduction des éventuels coûts d'aliénation.

Si la valeur comptable dépasse le bénéfice net sur la vente ou la valeur d'usage, une moins-value est comptabilisée comme charge à hauteur de la différence affichée.

Provisions

Des provisions sont constituées pour des engagements actuels résultant d'un événement passé, si des sorties de trésorerie afférentes à ces engagements sont probables et s'il est possible d'en évaluer le montant de manière fiable (par ex. réhabilitation de l'environnement, sites contaminés). Si la sortie de trésorerie n'est pas probable (< 50 %) ou ne peut être évaluée de manière fiable, le fait en question figure parmi les engagements conditionnels.

Des provisions pour restructuration ne peuvent être constituées que s'il existe un plan de restructuration détaillé qui a d'ores et déjà été annoncé et si leur valeur peut être déterminée de manière fiable.

La Confédération (administration générale) est son propre assureur. Seules les dépenses attendues suite à des événements du passé amènent à constituer des provisions. Aucune provision n'est constituée en prévision d'événements potentiels dans le futur.

Engagements provenant de livraisons et de prestations

Les engagements provenant de livraisons et de prestations sont indiqués à leur valeur nominale.

Engagements financiers

Les engagements financiers englobent les engagements résultant de papiers monétaires, les engagements envers les banques, les engagements envers d'autres parties, les emprunts et les valeurs de remplacement négatives des dérivés.

L'évaluation s'effectue en principe à la valeur nominale. Font exception les valeurs de remplacement négatives des dérivés, évaluées à leur valeur de marché.

Fonds affectés

Les fonds affectés sont évalués à leur valeur nominale. Ils sont attribués aux capitaux de tiers ou au capital propre en fonction de leur caractère et de leur valeur économique.

Les fonds affectés sont présentés sous le capital propre si la loi accorde expressément une marge de manœuvre quant aux modalités et au moment de l'utilisation. Les autres fonds affectés sont présentés sous les capitaux de tiers.

Les charges et les revenus des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers sont comptabilisés dans le compte de résultats. En fin d'année, les revenus et les charges des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers sont neutralisés dans le compte de résultats via des attributions ou des prélèvements. Les fonds affectés enregistrés sous le capital propre ne donnent lieu à aucune compensation en fin d'année, les opérations au crédit et au débit faisant l'objet d'un transfert interne au capital propre.

Fonds spéciaux

Les fonds spéciaux sont des fonds que des tiers confient à la Confédération en les assortissant de certaines conditions ou qui proviennent de crédits budgétaires en vertu de dispositions légales. Le Conseil fédéral précise les modalités de gestion dans les limites de ces conditions et dispositions.

Les charges et les revenus des fonds spéciaux ne sont pas comptabilisés dans le compte de résultats, sauf pour le domaine des EPF.

Réserves provenant d'enveloppes budgétaires

Les unités administratives GMEB ont la possibilité de constituer des réserves et de les utiliser ultérieurement pour financer des activités en conformité avec les objectifs de leur mandat de prestations (art. 46 LFC).

La constitution de réserves affectées est possible lorsque des crédits n'ont pas été utilisés ou ne l'ont pas été entièrement en raison de retards liés à un projet. De telles réserves ne peuvent être utilisées que pour des projets à l'origine de leur création.

Une fois atteints les objectifs définis quant aux prestations, les unités administratives GMEB peuvent en outre constituer des réserves générales si elles réalisent des revenus supplémentaires nets provenant de prestations supplémentaires ou si elles enregistrent des charges inférieures à celles prévues au budget.

La constitution et l'utilisation de réserves donnent lieu à des écritures dans le capital propre.

Capital porteur de risque et capital de base (ASRE)

Le capital porteur de risque sert à couvrir les risques actuariels de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE). Le capital de base sert d'amortisseur de risque dans le cas d'une détérioration de la qualité du portefeuille de l'ASRE et permet d'élargir le champ des affaires.

Réserve liée à la réévaluation

Si une valeur patrimoniale est évaluée à sa valeur de marché, cet élément de fortune est régulièrement contrôlé quant à sa valeur.

Les éventuelles différences de valeur sont comptabilisées dans la réserve liée à la réévaluation (augmentation ou diminution de valeur).

Si la valeur diminue, il convient d'abord de réduire en conséquence, le cas échéant, le montant de la réserve liée à la réévaluation. Une fois celle-ci entièrement épuisée, une comptabilisation est effectuée dans le compte de résultats.

Engagements de prévoyance et autres prestations à long terme destinées au personnel

La notion «engagements de prévoyance et autres prestations à long terme destinées au personnel» englobe les rentes, les prestations de sortie ainsi que les futures primes de fidélité. L'évaluation se fonde sur la norme IPSAS 25. A la différence du bilan selon la méthode statique d'inscription au bilan des engagements de prévoyance prévue par le droit suisse en matière de prévoyance, l'approche économique figurant dans la norme IPSAS 25 consiste à calculer les droits acquis à des prestations de prévoyance en tenant compte de l'évolution future des salaires et des rentes.

L'évaluation tient compte également d'autres hypothèses actuarielles reflétant l'évolution démographique, comme la mortalité des ayants droit, l'invalidité, les probabilités de sortie ou le taux d'intérêt technique.

En dérogation à la norme IPSAS 25, les mouvements comptables liés aux engagements de prévoyance et aux autres prestations à long terme destinées au personnel sont publiés dans l'annexe du compte annuel à titre d'engagements conditionnels.

Des provisions doivent être constituées en fin d'année pour les jours de vacances, primes de fidélité, jours de repos et autres soldes journaliers, ainsi que pour les soldes de l'horaire mobile, heures supplémentaires et autres soldes horaires accumulés jusqu'à la fin de l'année sans avoir été utilisés.

3 Risques et gestion des risques

Les unités consolidées de la Confédération sont exposées à de nombreux risques. Ces risques, liés à un environnement de plus en plus complexe caractérisé par des interdépendances croissantes, à l'exigence d'accroître l'efficacité en matière de prestations et à celle d'assurer une gestion responsable des affaires administratives, à un catalogue de tâches très diversifiées ainsi qu'aux restrictions budgétaires, placent l'administration fédérale centrale et l'administration fédérale décentralisée devant de nouveaux défis. La politique en matière de risques jette les bases de la gestion des risques au sein de la Confédération. Elle se fonde sur une approche systématique des risques et décrit les instruments et mesures permettant de répertorier, d'évaluer, de maîtriser et de surveiller les risques potentiels. Elle met l'accent sur les conséquences financières des risques encourus.

Situation de risque

Les risques auxquels les diverses unités sont exposées sont liés directement ou indirectement aux tâches et activités assignées à celles-ci par la Constitution et la loi. D'une part, les unités peuvent subir des dommages causés à leur patrimoine. Comme pour les entreprises privées, le risque de liquidités et le risque de marché jouent un rôle majeur dans ce cas. D'autre part, il peut résulter des risques liés aux questions de responsabilité assumée vis-à-vis de tiers par le fait d'accomplir des tâches de droit public.

L'administration fédérale centrale et l'administration fédérale décentralisée répondent des dommages causés dans ce cadre par les personnes chargées directement de tâches de droit public (employés de l'administration fédérale, par ex.). Elles sont également responsables lorsque des dommages-intérêts sont réclamés pour violation du devoir de surveillance. Sont aussi considérés comme source de risques les événements naturels, l'informatique et le contexte politique.

Gestion des risques

Les risques sont répertoriés selon leurs causes et leurs effets. L'évaluation des risques se fonde sur les conséquences financières (importance des dommages potentiels) et le degré de probabilité. Les unités consolidées ont toute latitude dans la mise en œuvre de la politique en matière de risques. La responsabilité principale de la gestion des risques incombe au Conseil fédéral ainsi que les directions des unités externalisées.

Les rapports, notamment ceux concernant l'administration générale, sont livrés à la fin de l'année civile. Ils couvrent les domaines suivants:

- risques financiers et économiques
- risques juridiques
- risques objectifs, techniques, élémentaires
- risques découlant de personnes ou de l'organisation
- risques technologiques et naturels
- risques sociaux et politiques.

Instruments et mesures de gestion des risques

Des systèmes de pilotage et de contrôle sont utilisés pour surveiller et gérer les risques. Ces systèmes peuvent relever de l'organisation (par ex. principe du double contrôle), du personnel (par ex. cours de perfectionnement) ou de la technique (par ex. protection contre les incendies). L'efficacité des systèmes de gestion et de contrôle, qui font partie intégrante des processus de travail, est examinée et développée en permanence. Ces systèmes comprennent notamment un processus uniforme de planification, de budgétisation et de controlling à l'échelon des unités consolidées.

Les risques identifiés sont recensés et analysés. Les risques isolés importants font l'objet d'une surveillance spécifique. En outre, des possibilités de modifications légales et d'accords contractuels sont examinées et mises en œuvre en vue de diminuer les risques.

Les unités consolidées prennent les mesures permettant de protéger la fortune de la Confédération, de garantir l'utilisation adéquate des fonds, de prévenir ou de déceler des erreurs et des irrégularités ainsi que d'assurer la régularité de la présentation des comptes et la fiabilité des rapports.

Contrairement aux autres unités consolidées, la Confédération (administration générale) est en principe son propre assureur. Les cas possibles de sinistres et les risques en matière de responsabilité ne sont qu'exceptionnellement couverts par des assurances tierces.

Le Système de contrôle interne (SCI) soutient la gestion des risques. Contrairement à la gestion des risques, le SCI porte uniquement sur les risques opérationnels et non sur les risques stratégiques. Toutefois, ces deux thèmes sont liés.

Publication des risques

La publication des risques dans les rapports sur les finances diffère selon le type de risque. On distingue deux niveaux de risques en fonction du degré de probabilité:

- Les risques déjà survenus, car liés à des événements du passé, et qui entraîneront probablement une sortie de fonds au cours des exercices comptables suivants, sont considérés comme des engagements et des provisions à inscrire au bilan du compte annuel consolidé.
- Les événements dont la survenance représente un risque quantifiable important sont indiqués en annexe des comptes annuels consolidés au titre d'engagements conditionnels.

Les processus administratifs internes permettent de s'assurer que les risques mentionnés ci-dessus puissent être pris en considération dans les comptes annuels.

42 Explications relatives au compte annuel consolidé

1 Revenus fiscaux

mio CHF	Compte 2008	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008	
			val. abs.	%
Revenus fiscaux	58 587	57 298	-1 289	-2,2
Impôt fédéral direct	17 513	17 877	364	2,1
Impôt anticipé	5 760	5 280	-480	-8,3
Droits de timbre	2 975	2 806	-169	-5,7
Taxe sur la valeur ajoutée	20 512	19 830	-682	-3,3
Autres impôts à la consommation	7 807	7 570	-237	-3,0
Revenus fiscaux divers	4 020	3 935	-85	-2,1

Impôt fédéral direct

Le produit de l'impôt fédéral direct s'élève au total à 17,9 milliards, soit 364 millions (2,1%) de plus que dans le compte 2008. Les recettes provenant de l'impôt sur les revenus des ménages et de l'impôt sur les bénéfices des entreprises ont évolué de façon contradictoire. La part des cantons au produit de l'impôt fédéral direct est de 17%. Cette part est calculée avant la déduction de l'imputation forfaitaire d'impôt.

L'impôt sur le bénéfice net des personnes morales a généré des recettes inférieures de 351 millions au record de l'année précédente. Avec un total de 8,2 milliards, le produit de l'impôt sur le bénéfice des entreprises a toutefois atteint le deuxième meilleur résultat de son histoire, attestant ainsi la bonne santé de l'économie suisse en 2008.

Le recul de l'impôt sur le bénéfice des entreprises est plus que compensé par l'augmentation des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (9,9 mrd). Cette forte hausse (780 mio) est en partie due au fait que certains cantons recourent de plus en plus au prélèvement anticipé de l'impôt fédéral direct. Elle a en revanche été ralentie par les effets des mesures immédiates en matière d'imposition des couples mariés, qui ont été appliquées pour la première fois en 2009. Les deux facteurs spéciaux décrits ci-dessus devraient plus ou moins s'équilibrer.

La part de la Confédération à l'imputation forfaitaire d'impôts étrangers perçus à la source, qui s'est élevée à 157 millions en 2009, entraîne une baisse de revenus.

Impôt anticipé

Le produit de l'impôt anticipé résulte du solde entre les montants retenus (retrées) et ceux qui sont remboursés. Depuis de nombreuses années, il est soumis à de fortes fluctuations. En 2009, les recettes de l'impôt anticipé ont atteint un niveau élevé pour la 5^e année consécutive, bien qu'elles soient en forte baisse par rapport à l'année précédente.

En comparaison de 2008, les rentrées ont nettement reculé du fait notamment de la suspension des importants programmes de rachat d'actions, alors que les remboursements marquaient

une baisse moindre. La diminution du produit de cet impôt s'explique vraisemblablement en grande partie par le décalage dans le temps avec lequel les demandes de remboursement peuvent être présentées. En l'occurrence, ces dernières portaient encore en partie sur les rentrées très élevées de l'année 2008. Des comptes de régularisation à hauteur de 2,1 milliards au total ont été constitués pour répondre aux *demandes de remboursement attendues ou déjà reçues*, mais pas encore prises en compte. Par rapport à l'exercice précédent, ce montant a diminué de 102 millions.

Pour les demandes de remboursement présentées, les remboursements exprimés en pour cent des rentrées ont atteint 81,5%; cette quote-part était de 78,5% en 2008. De ce fait, et sur la base d'une estimation des *demandes de remboursements qui devraient encore être présentées* concernant les montants retenus en 2009, la provision constituée à cet effet a été réduite de 900 millions et s'élève encore à 8,9 milliards.

Droits de timbre

En 2009, le produit des droits de timbre a subi une diminution sensible. Les droits de timbre sont largement tributaires de l'évolution des Bourses à l'échelle internationale. En effet, plus de la moitié des revenus provenant des droits de timbre est due au *droit de négociation* (1472 mio) qui, pour l'essentiel, frappe le commerce de titres en Bourse. Dès le printemps 2009, la chute des cours des actions à l'échelle mondiale s'est interrompue pour faire place à une reprise graduelle. Mais, face aux incertitudes concernant les perspectives boursières, les volumes d'affaires soumis au droit de timbre durant l'exercice comptable 2009 ont, au total, baissé. Dès lors, les recettes du droit de négociation ont chuté de 255 millions par rapport à l'année précédente, dont 233 millions imputables au recul des opérations sur titres étrangers.

En revanche, le *produit du droit d'émission* (672 mio) a sensiblement progressé, suite notamment à l'ampleur des besoins de refinancement de nombreuses entreprises (+ 88 mio), ce qui a permis de compenser quelque peu le manque à gagner enregistré en matière de droit de négociation. Les recettes du *droit sur les quittances de primes* s'élèvent à 662 millions et sont donc restées stables par rapport à l'année précédente.

Taxe sur la valeur ajoutée

Les recettes provenant de la TVA ont atteint 19,8 milliards. Elles ont diminué de 682 millions, soit de 3,3 % par rapport à 2008. Cette diminution est due en partie à un effet spécial: la part de la Confédération au produit de la TVA grevant les intérêts et les amendes a été comptabilisée pour la première fois dans les groupes de comptes «Revenus des intérêts» et «Autres revenus». Sans ce facteur spécial (59 mio), la diminution des recettes de la TVA par rapport à l'année précédente est de 3,0 %. En 2009, ces recettes ont reculé plus fortement que le produit intérieur brut nominal (- 1,2 %). Cet écart s'explique essentiellement par l'importante baisse du produit de l'impôt sur les importations et par l'effet modérateur sur l'impôt préalable, lié à cette baisse, qui n'intervient qu'avec un retard de quelques mois.

Sur les recettes totales provenant de la TVA, 3765 millions sont affectés comme suit: assurance-maladie, 849 millions; point de TVA en faveur de l'AVS, 2167 millions; part de la Confédération du point de TVA en faveur de l'AVS, 444 millions; fonds pour les grands projets ferroviaires, 305 millions.

Les recettes sont indiquées selon le principe du fait générateur. Ainsi, les factures déjà établies sont imputées à titre de recettes à l'exercice comptable concerné. D'ordinaire, le montant des comptes débiteurs ouverts n'est pas perçu dans sa totalité. Pour cette raison, des pertes sur débiteurs sont également comptabilisées séparément à titre de charges. Pour l'exercice comptable, ces soutiens se sont élevés à 174 millions.

Autres impôts à la consommation

Par rapport à l'année précédente, les recettes provenant des autres impôts à la consommation ont subi une baisse. Cette évolution est, en premier lieu, imputable aux effets temporaires de la défiscalisation des stocks de cigarettes (impôt sur le tabac) et, en second lieu, à la récession économique (impôts sur les huiles minérales). Le produit des autres impôts à la consommation résulte notamment des postes suivants:

L'impôt sur les huiles minérales et la surtaxe sur les huiles minérales grevant les carburants (5159 mio) ont diminué de 41 millions par rapport à 2008 en raison de l'activité économique réduite qui a engendré une baisse des ventes de carburants. Les recettes provenant de l'impôt sur les huiles minérales grevant les combustibles (24 mio) ont été, en revanche, très proches du montant enregistré en 2008.

Le produit de l'impôt sur le tabac (1987 mio) a nettement reculé. Cette baisse de 199 millions s'explique par les effets temporaires d'une modification de la loi sur l'imposition du tabac, qui est entrée en vigueur au 1.1.2010. Dès cette date, la création d'entrepôts pour le stockage de tabacs manufacturés en suspension d'impôt est autorisée. La défiscalisation des stocks des fabricants qui en a résulté au 31.12.2009 a entraîné un remboursement d'impôt de quelque 340 millions. Hors remboursement, les recettes fiscales de 2009 se situent toutefois au-dessus du niveau

de l'année précédente malgré un recul des ventes de cigarettes. Les recettes supplémentaires sont imputables à la majoration de l'impôt au 1.12.2008 (avec effet financier au 1.3.2009) et à une hausse de prix par étapes, décidée par l'industrie, de 10 centimes par paquet de cigarettes.

Le produit de l'impôt sur l'alcool (291 mio) et de l'impôt sur la bière (110 mio) est comparable à celui de l'année précédente.

Revenus fiscaux divers

Les revenus fiscaux divers ont été, au total, légèrement inférieurs au niveau affiché l'année précédente. Ils ont toutefois connu des évolutions divergentes. Les revenus de l'impôt sur les véhicules automobiles et de celui sur les maisons de jeu ont notamment sensiblement diminué, alors que les droits de douane à l'importation ont, au contraire, continué de progresser. Les revenus fiscaux divers comprennent les revenus suivants:

La baisse des redevances sur la circulation (- 23 mio) est uniquement due à l'impôt sur les véhicules automobiles (- 51 mio), qui a subi de plein fouet les effets de la récession. En 2009, les recettes ont atteint 312 millions. Le nombre de voitures de tourisme importées a reculé au-dessous de la barre des 280 000 véhicules, atteignant ainsi son plus bas niveau depuis 1997. En valeur, les importations d'automobiles ont ainsi chuté de 13 %. Le produit de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP; 1452 mio) a, en revanche, légèrement augmenté (+ 10 mio). Le déclassement des véhicules EURO 3 au 1.1.2009 a été à l'origine de ces recettes supplémentaires, qui ont permis de compenser le manque à gagner résultant de la mauvaise situation économique, du renouvellement du parc de véhicules et de l'annulation de l'augmentation de tarif en novembre 2009. De même, le produit de la redevance pour l'utilisation des routes nationales (351 mio) a enregistré un petit surcroît de recettes (18 mio), en raison notamment des achats de vignettes par des touristes européens.

Contrairement à ce que l'on pourrait attendre en période de récession, les droits de douane à l'importation ont bénéficié d'une légère progression (+ 16 mio). Les recettes ont certes été en léger recul dans le secteur industriel, mais le manque à gagner a été plus que compensé par des recettes supplémentaires dans le secteur agricole. Au total, les recettes dans ce domaine s'élèvent à 1033 millions.

L'impôt sur les maisons de jeu (415 mio) est perçu sur le produit brut des jeux (taux de l'impôt: 40-80 %). Le produit de cet impôt est comptabilisé en tant que recette affectée au fonds de compensation de l'AVS. Les recettes sont inférieures au niveau atteint en 2008 (- 40 mio). Le recul du produit brut des jeux et par conséquent des recettes fiscales découle principalement de la situation économique actuelle et de l'interdiction de fumer dans les établissements publics en vigueur dans plusieurs cantons. Dans les cantons du Tessin et de Bâle, la concurrence accrue des casinos étrangers s'est en outre fait sentir.

Les revenus provenant de *taxes d'incitation* ont diminué de 14 millions par rapport à l'année précédente. Sur le total des recettes (368 mio), 217 millions proviennent de la taxe CO₂ sur les

combustibles, 124 millions de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (COV) et 27 millions de la taxe pour l'assainissement des sites contaminés.

2 Revenus de prestations de service

mio CHF	Compte	Compte	Ecart p. r. au C 2008	
	2008	2009	val. abs.	%
Revenus de prestations de service	2 204	2 141	-63	-2,9
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	140	148	8	5,7
Emoluments pour actes administratifs	366	324	-42	-11,5
Emoluments d'utilisation, prestations de service	162	152	-10	-6,2
Ventes	250	210	-40	-16,0
Remboursements	234	193	-41	-17,5
Fiscalité de l'épargne UE	147	166	19	12,9
Revenus d'assurance (ASRE)	90	70	-20	-22,2
Fonds secondaires et de tiers (domaine des EPF)	370	357	-13	-3,5
Autres revenus de prestations de service	445	521	76	17,1

En comparaison avec l'exercice 2008, les revenus de prestations de service ont légèrement diminué. On observe des tendances divergentes entre les différents postes.

La *taxe d'exemption de l'obligation de servir* repose sur le revenu net de 2008 des personnes soumises à la taxe. L'Administration fédérale des contributions a exercé une influence ciblée sur l'acquisition des données fiscales nécessaires aux autorités cantonales de taxation et de perception. Cette approche a généré un revenu supplémentaire par rapport à 2008.

La baisse des *émoluments* est due à un transfert lié à la présentation de 82 millions de la taxe de surveillance de l'Autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA) vers les *autres revenus de prestations* dans le cadre de la clôture 2009. Abstraction faite de ce transfert, les émoluments auraient progressé de 40 millions.

Le produit des *ventes* recule par rapport à 2008, en raison d'une part d'une diminution des recettes au niveau de la défense. La diminution des recettes résulte d'une baisse des prix des carburants et du recul des ventes de matériel obsolète de l'armée. D'autre part, les ventes d'éthanol ont reculé de 5 millions et atteignent encore 51 millions.

Le produit des *remboursements* est inférieur à celui de 2008. armasuisse Acquisitions affiche une baisse des revenus de remboursements (31 mio) provenant d'affaires conclues avec le gouvernement américain. Le versement de ces remboursements peut intervenir après un certain nombre d'années. Ces remboursements sont soumis à de fortes variations et ne peuvent donc être planifiés que difficilement.

La *fiscalité de l'épargne UE* frappe les intérêts versés à des personnes physiques domiciliées dans un Etat de l'UE. Cette mesure prise dans le cadre des Bilatérales II est entrée en vigueur le 1.7.2005. La retenue d'impôt est basée sur les déclarations déposées jusqu'à fin juin et qui portent sur les rémunérations, sous forme d'intérêts, de l'année précédente. Les recettes comptabilisées en 2009 concernent ainsi l'année fiscale 2008. Elles ont enregistré une hausse substantielle. La raison de cette évolution réside dans l'augmentation du taux de la retenue de 15 % à 20 % intervenue le 1.7.2008. La retenue d'impôt est versée à concurrence de 75 % aux Etats concernés de l'UE, le solde (25 %) revient à la Suisse pour la couverture de ses coûts de perception. Les cantons ont droit à 10 % de la part suisse.

Les *revenus d'assurance (ASRE)* comprennent les postes «Primes acquises» (48 mio) et «Revenus d'intérêts provenant d'accords de rééchelonnement» (22 mio). Dans l'ensemble, ils ont diminué de 20 millions. Le recul des recettes issues de primes en raison de la situation économique difficile est la cause de ce résultat. En outre, les revenus d'intérêts provenant d'accords de rééchelonnement ont diminué. Cette évolution était prévisible, car les avoirs provenant de ces accords sont inférieurs de 91 millions à ceux de l'année précédente.

Les revenus provenant de *fonds secondaires et de fonds de tiers (domaine des EPF)* consistent en ressources allouées en principe pour financer des projets de recherche appliquée. Par conséquent, il s'agit de ressources affectées. Le recul des revenus résulte notamment d'une baisse sensible des donations et des legs.

3 Autres revenus

mio CHF	Compte	Compte	Ecart p. r. au C 2008	
	2008	2009	val. abs.	%
Autres revenus	1 358	2 565	1 207	88,9
Revenus des immeubles	131	84	-47	-35,9
Bénéfices provenant de ventes	20	41	21	105,0
Capitalisation de propres prestations	41	55	14	34,1
Autres revenus divers	114	1 242	1 128	989,5
Versement BNS	833	833	–	–
Autres revenus de patentes et de concessions	215	271	56	26,0
Prélèv. fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers	4	39	35	875,0

Les autres revenus ont augmenté de 1207 millions pendant l'année sous revue, passant à 2565 millions.

L'accroissement des *autres revenus divers* est dû en première ligne à l'inscription à l'actif de parts cantonales de routes nationales mises en service (1024 mio), ainsi qu'à des inscriptions ultérieures à l'actif d'autres immobilisations corporelles. Ces inscriptions ultérieures à l'actif sont notamment effectuées dans le cadre de la reprise par la Confédération d'installations câblées de transmission suite à la séparation établie entre le DDPS et Swisscom, à hauteur de 99 millions. Les autres revenus divers comprennent également les recettes provenant d'amendes (liées à la TVA, par ex.), les revenus issus de la répercussion des coûts de prestations informatiques et les émoluments perçus sur les ventes de Swissmedic.

Pour ce qui est du *bénéfice versé par la BNS*, il s'agit de la part de la Confédération au bénéfice courant de la Banque nationale provenant de l'exercice 2008; conformément à la convention établie en mars 2008, cette part demeure inchangée à 833 millions.

Les *autres revenus de patentes et de concessions* se composent surtout des ventes aux enchères des contingents (182 mio) et de l'augmentation de la circulation monétaire due à l'accroissement des besoins (53 mio). On enregistre une augmentation sensible des recettes issues de la vente aux enchères de contingents agricoles (+ 34 mio). Une libération supplémentaire de contingents de viande, des quantités plus importantes de contingents libérés au cours des mois de novembre et de décembre ainsi qu'une surenchère des prix d'adjudication ont été à l'origine du surplus de recettes.

4 Charges de personnel

mio CHF	Compte	Compte	Ecart p. r. au C 2008	
	2008	2009	val. abs.	%
Charges de personnel	7 163	6 766	-397	-5,5
Rétribution du personnel	5 205	5 565	360	6,9
Cotisations de l'employeur (assurances sociales)	1 795	1 045	-750	-41,8
Prestations de l'employeur	73	49	-24	-32,9
Personnel temporaire	19	23	4	21,1
Variations des provisions	-21	-7	14	-66,7
Autres charges de personnel	92	91	-1	-1,1

Par rapport au compte 2008, les charges de personnel ont diminué de 397 millions (- 5,5 %). Or l'exercice précédent avait vu imputer aux cotisations de l'employeur (assurances sociales) un montant de 954 millions (versement unique à PUBLICA). Sans ce facteur particulier, les cotisations de l'employeur auraient augmenté de 204 millions (24,3 %) et les charges de personnel dans leur ensemble de 557 millions (+ 9,0 %). Cette augmentation s'explique en premier lieu par les facteurs suivants:

Le nombre de collaborateurs en équivalents plein temps (EPT) a augmenté de 2284, passant à 48 833, ce qui correspond à une hausse de 4,9 %. La plupart des nouveaux postes ont été créés auprès des deux principaux employeurs du périmètre de consolidation, soit l'administration générale et le domaine des EPF:

- Pour l'administration générale (+ 658 postes; + 2,0 %) la plupart des renforcements d'effectifs ont été effectués dans les domaines suivants: renforcement des représentations consulaires à l'étranger (DFAE; + 65 EPT), mise en œuvre des accords de Schengen/Dublin et domaine de l'asile (ODM; + 80 EPT), Eurostat (OFS; + 33 EPT), renforcement des tâches (OFIT; + 162 EPT), création de nouvelles tâches (CdC; + 36 EPT), sur-effectifs temporaires du fait d'une structure des âges défavorable (AFD; + 74 EPT), nouveaux accords de libre échange et programmes conjoncturels (SECO; + 15 EPT), reprise de routes nationales du fait de la RPT (OFROU; + 45 EPT), libéralisation du marché de l'électricité (OFEN/Elcom; + 28 EPT).
- Dans le domaine des EPF (+ 1105 postes; + 8,3 %), ce sont les effectifs des professeurs (+ 37 EPT) et du personnel scientifique (+ 771 EPT) qui ont connu la plus forte augmentation. Le nombre accru de projets de recherche a conduit à l'embauche de personnel scientifique. L'accroissement du nombre de professeurs devrait permettre d'améliorer le taux d'encadrement dans les deux écoles polytechniques fédérales. Le rapport étudiants/professeur est de 36/1 pour les années 2008 et 2009, alors qu'il était de 33/1 entre 2002 et 2007. Les postes supplémentaires ont été financés pour 43 % via la contribution financière de l'administration générale et le reste l'a été grâce aux fonds secondaires et aux fonds de tiers. En 2009, 29 % des effectifs globaux ont été financés par des fonds secondaires et des fonds de tiers, contre 27 % en 2008.

Mesures salariales 2009:

- Dans le compte de l'administration générale de la Confédération, les mesures salariales ont conduit à une augmentation de 2,7 % de la masse salariale. Outre la compensation du renchérissement de 1,1 %, tous les collaborateurs de l'administration générale se sont vu allouer une augmentation du salaire réel échelonnée selon les classes de traitement. Les classes de traitement 1 à 23 ont reçu une augmentation du salaire réel de 1,1 %, les cadres moyens (classes 24 à 29) de 2,5 % et les cadres supérieurs (classes 30 à 38) de 5,0 %.
- Dans le domaine des EPF, la compensation du renchérissement annuel de 1,1 % allouée le 1er janvier 2009 s'est accompagnée d'une augmentation équivalente du salaire réel. A des fins de pilotage du système salarial, 1,2 % de la masse salariale a d'autre part été investie dans des mesures salariales liées aux prestations.
- Les autres unités de consolidation ont mis en œuvre des mesures salariales diverses au 1er janvier 2009.

Effet semestriel 2008: les mesures salariales allouées au personnel de la Confédération le 1er juillet 2008 n'ont influencé qu'un semestre du compte 2008, alors que leurs effets interviennent durant une année entière dans le compte 2009. Cela vaut également pour les coûts supplémentaires liés à la révision totale de la loi relative à PUBLICA. Sur l'augmentation totale des charges de personnel, 90 millions sont liés à cet effet.

La loi fédérale sur les allocations familiales (LAFam; RS 836.2), entrée en vigueur en 2009, relevait à l'échelle de la Suisse les taux minimaux appliqués à l'allocation pour enfant et à l'allocation de formation professionnelle. Dans le compte de l'administration générale de la Confédération et dans celui du domaine des EPF, cela a entraîné les adaptations suivantes: l'administration générale comptabilise désormais ses allocations, qui totalisent quelque 73 millions, dans les cotisations de l'employeur et non plus dans la rétribution du personnel. Dans le domaine des EPF, le relèvement des taux minimaux a généré de nouveaux coûts dans les cotisations de l'employeur (+ 11 mio environ).

5 Charges de biens et services

mio CHF	Compte	Compte	Ecart p. r. au C 2008	
	2008	2009	val. abs.	%
Charges de biens et services	5 786	6 021	235	4,1
Charges de matériel et de marchandises	414	413	-1	-0,2
Charges d'exploitation	3 631	3 918	287	7,9
Exploitation et entretien des routes nationales	318	366	48	15,1
Charges d'armement	1 212	1 095	-117	-9,7
Attrib. à fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers	211	229	18	8,5

Les charges de biens et services augmentent de 235 millions (4,1 %) par rapport à l'année précédente. Sur ce montant, près de 110 millions sont dus à trois facteurs spéciaux: premièrement, l'acquisition de vaccins pandémiques a requis un montant de 44 millions. Deuxièmement, dans le domaine des routes nationales, la distinction comptable établie entre les investissements et les charges ne pouvant être portées à l'actif a engendré une augmentation de charges de 44 millions. Et troisièmement, pour soutenir le secteur de la construction, les moyens financiers consacrés à l'immobilier ont été augmentés de 20 millions (1^{re} phase du programme de stabilisation conjoncturelle). Abstraction faite de ces facteurs spéciaux, le taux de croissance est de 3,1 % par rapport à l'année précédente. Les différentes composantes des charges de biens et services ont évolué comme suit:

Les *charges de matériel et de marchandises* sont stables par rapport à l'année précédente. La diminution importante des ressources nécessaires à l'acquisition de matériel dans le domaine de la défense, en raison des prix d'achat nettement plus bas pour les combustibles et les carburants (- 46 mio), est compensée par le nombre accru de projets d'enseignement et de recherche au sein du domaine des EPF (+ 25 mio) et par la forte augmentation des programmes de frappe de pièces courantes par Swissmint (+ 11 mio) ainsi que par divers postes de moindre importance (+ 10 mio).

La croissance des *charges d'exploitation* résulte en particulier des facteurs suivants:

- Dans le domaine des immeubles (+ 108 mio), des charges supplémentaires ont été requises principalement pour la remise en état d'immeubles dans le secteur militaire et civil, bien que les mesures de stabilisation conjoncturelle mentionnées plus haut aient également contribué à cette hausse.
- Dans le domaine de l'informatique (+ 54 mio), l'augmentation des charges est due, pour l'essentiel, à une hausse des dépenses d'exploitation et de maintenance de l'OFIT ainsi qu'à des besoins supplémentaires dans le domaine de la défense, notamment pour des acquisitions de remplacement et pour la migration de systèmes d'intervention.

- Les pertes sur débiteurs plus élevées enregistrées par l'Administration fédérale des contributions et l'Administration fédérale des douanes (en particulier pour l'impôt anticipé, la TVA, la RPLP et les droits de timbres) expliquent l'augmentation des amortissements de créances (+ 35 mio).
- Sans les ressources mentionnées pour la lutte contre la pandémie, l'augmentation des autres charges d'exploitation s'élève à 70 millions. Sur ce montant, plus de 20 millions sont liés à des besoins supplémentaires de l'armée pour l'exploitation et l'infrastructure, et quelque 20 autres millions résultent de transferts effectués entre les charges de transfert et les prestations de service externes dans le domaine de la gestion civile des conflits ainsi qu'au titre des charges requises pour les expositions universelles et par Présence Suisse. Le solde concerne des charges de moindre importance, requises notamment pour des relevés supplémentaires de données effectués par l'OFEV dans le cadre de l'adhésion à l'Agence européenne pour l'environnement ou pour des mesures d'exécution dans le domaine de la santé.
- Les charges de conseil ont légèrement diminué par rapport à l'exercice précédent (- 11 mio), tandis que les autres postes sont restés stables.

L'augmentation des charges liées à l'*exploitation et l'entretien des routes nationales* (+ 48 mio) est, pour l'essentiel, liée au transfert mentionné ci-dessus entre les investissements pouvant être portés à l'actif et les charges qui ne le peuvent pas.

Les *charges d'armement* comprennent le matériel d'armement (683 mio), l'équipement et le matériel à renouveler (292 mio), ainsi que les charges pour les études de projets, les essais et les préparatifs d'achats (120 mio).

Les *attributions à des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers* résultent en particulier des recettes de la taxe CO₂ sur les combustibles (217 mio) et des intérêts du fonds (5 mio). D'autres attributions concernent le fonds pour l'assainissement des sites contaminés (4 mio) et le fonds pour la recherche dans le domaine des médias, les technologies de radiodiffusion et l'archivage des programmes (2 mio).

6 Charges de transfert

mio CHF	Compte	Compte	Ecart p. r. au C 2008	
	2008	2009	val. abs.	%
Charges de transfert	38 932	40 066	1 134	2,9
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	7 414	7 116	-298	-4,0
Indemnités à des collectivités publiques	785	778	-7	-0,9
Contributions à de propres institutions	1 238	1 250	12	1,0
Contributions à des tiers	12 946	13 514	568	4,4
Contributions aux assurances sociales	13 582	14 280	698	5,1
Réévaluations dans le domaine des transferts	2 967	3 128	161	5,4

Par rapport à l'année précédente, la croissance des charges de transfert de 1,1 milliard (2,9 %) s'explique essentiellement par deux facteurs: les *assurances sociales* (+ 698 mio) enregistrent des dépenses supplémentaires notamment pour les contributions à l'AVS, les prestations complémentaires et l'assurance-chômage. Sur les *contributions à des tiers* (+ 568 mio), les mesures de stabilisation de la conjoncture dans les domaines de l'économie (politique régionale, promotion des énergies renouvelables et assainissement du bâtiment) ainsi que de la protection de l'environnement (protection de la nature, économie forestière) se répercutent globalement de 350 millions environ. Dans le domaine de l'agriculture, s'y ajoutent l'augmentation des plafonds de dépenses décidée par le Parlement ainsi que les paiements à posteriori liés au passage au système des paiements directs destinés à soutenir le marché de la production végétale et de l'économie laitière (+ 90 mio au total).

En revanche, les *parts de tiers* à l'impôt anticipé (- 298 mio) et – de manière moins marquée – à l'impôt fédéral direct, ont reculé. En dépit d'une croissance de 2,1 %, les parts des cantons à l'impôt fédéral direct sont inférieures à celles de l'année précédente.

Parts de tiers aux revenus de la Confédération

Ce groupe de comptes comprend les parts affectées aux recettes destinées aux cantons, à des assurances sociales ou - pour ce qui est de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (COV) - à la population par le biais des primes de l'assurance-maladie. Par rapport à l'année précédente, les charges en la matière ont diminué de 4,0 %.

Parts cantonales: 4388 millions (- 277 mio):

La baisse des dépenses est principalement liée aux parts des cantons à l'impôt anticipé. Affichant un recul de 206 millions, celles-ci ont été ramenées à 431 millions, de manière comparable à la baisse des recettes de cet impôt. Avec l'introduction de la RPT en 2008, la part des cantons à l'*impôt fédéral direct* a été ramenée de 30 à 17 %. Les versements des cantons pour les mois de janvier et de février 2008 ont toutefois encore été calculés en partie sur la base d'une part cantonale de 30 %. Pour l'exercice comptable 2009, tous les versements ont en revanche été calculés pour la première fois sur la base du nouveau taux de 17 %. Ainsi, la part des cantons à l'impôt fédéral direct (3066 mio) est inférieure de 75 millions au montant de l'année précédente, malgré une croissance des recettes. S'élevant à quelque 10 %, les parts à l'impôt sur les huiles minérales (472 mio) et à la redevance pour l'uti-

lisation des routes nationales (381 mio) sont, à 98 %, réparties entre tous les cantons sous la forme de contributions routières générales, les 2 % restants étant alloués aux cantons dépourvus de routes nationales.

Parts des assurances sociales: 2596 millions (- 23 mio):

Les recettes issues de l'impôt sur les maisons de jeu sont versées au fonds de compensation de l'AVS avec un décalage de deux ans. Les dépenses effectuées en 2009 à hauteur de 449 millions correspondent par conséquent aux recettes réalisées en 2007. Malgré leur croissance (+ 42 mio), les recettes provenant de l'impôt sur les maisons de jeu n'ont pas pu compenser la baisse des recettes réalisées par le biais du point de TVA en faveur de l'AVS (- 65 mio). Celles-ci ont diminué de 2,9 % par rapport à 2008 pour s'établir à 2148 millions.

Redistribution du produit des taxes d'incitation:

132 millions (+ 2 mio):

D'un montant de 131 millions, le produit de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (COV) est redistribué à la population avec un décalage de deux ans. Les dépenses à ce titre découlent donc des recettes enregistrées en 2007, intérêts compris. Les recettes de la taxe CO₂ sur les combustibles ne sont redistribuées à la population et à l'économie qu'à partir de 2010. En 2009, les caisses de compensation ont été indemnisées à hauteur de 1 million pour leurs charges de préparation uniques en vue de la redistribution de ces recettes à l'économie.

Indemnités à des collectivités publiques

Les indemnités à des collectivités publiques ont été accordées aux cantons et aux communes qui accomplissent une tâche de l'Etat (par ex. exécution du recensement de la population). En 2009, elles se montaient à 778 millions.

Contributions à de propres institutions

- Le montant de 740 millions payé aux CFF et à AlpTransit Gotthard SA au débit du fonds pour les projets ferroviaires est inférieur de 18 millions à celui de l'année précédente.
- Les dépenses dans le cadre de la convention sur les prestations conclue avec les CFF pour les années 2007 à 2010 se sont montées à 1,63 milliard au total en 2009. En sus des contributions aux coûts d'entretien visant à assurer l'exploitation, il

s'agit d'investissements à hauteur de 1,15 milliard. Ainsi, les dépenses pour l'exploitation de l'infrastructure enregistrées sur le compte de résultats se montent à 480 millions.

- Comme l'année précédente, 30 millions ont été versés à la Poste suisse au titre d'aide à la presse par le biais des indemnités pour le transport des journaux.

Contributions à des tiers

Des contributions à des tiers sont accordées dans tous les groupes de tâches du périmètre de consolidation. Par rapport à l'année précédente, les charges de ce groupe de comptes augmentent de 568 millions ou 4,4 %. Les suppléments de charges concernent les trois catégories de contributions:

- Péréquation financière (2808 mio; + 83 mio)
- Organisations internationales (1496 mio; + 14 mio)
- Autres contributions à des tiers (9210 mio; + 471 mio)

Les principaux bénéficiaires *des autres contributions à des tiers* sont:

- Paiements directs généraux, agriculture: 2168 millions (+ 171 mio)
- Transport régional des voyageurs: 770 millions (+ 17 mio)
- Fondation Fonds national suisse: 667 millions (+ 76 mio)
- Paiements directs écologiques, agriculture: 574 millions (+ 26 mio)
- Aide aux universités, subventions de base: 549 millions (+ 25 mio)
- Contributions forfaitaires et droit transitoire (formation professionnelle): 533 millions (+ 52 mio)
- Actions spécifiques de la coopération au développement: 457 millions (+ 9 mio)
- Contributions à la couverture des frais d'exploitation des hautes écoles spécialisées: 374 millions (+ 5 mio)
- Suppléments accordés à l'économie laitière: 294 millions (- 51 mio)

Contributions aux assurances sociales

Les contributions aux assurances sociales comprennent les sous-postes suivants:

Assurances sociales fédérales: 10 915 millions (+ 391 mio):

La majeure partie de l'augmentation relative à ce poste s'explique par la hausse de la contribution fédérale à l'assurance-vieillesse et survivants (AVS; + 364 mio = 6998 mio). Etant donné que cette contribution représente 19,55 % des dépenses de l'AVS, la Confédération supporte directement l'accroissement des dépenses de cette assurance. L'augmentation de celles-ci de 5,5 % s'explique par l'adaptation des rentes au renchérissement et à l'évolution des salaires, effectuée tous les deux ans (3,2 points de pourcentage), mais aussi par la hausse du nombre de bénéficiaires de rentes (2,3 points de pourcentage).

Les prestations de la Confédération à l'assurance-invalidité (AI), qui se montent à 3533 millions, ont diminué par rapport à l'année précédente (- 89 mio). La part fédérale représente 37,7 % des dépenses de cette assurance. Ce recul est dû à la baisse du nombre de rentes par suite des mesures prises dans le cadre des 4^e et 5^e révisions de l'AI. L'accent mis sur la réinsertion des personnes dans le marché du travail a permis de réduire le nombre des nouvelles rentes. Les dépenses ont diminué de 2,4 % bien que les rentes et les allocations pour impotents (env. 70 % des dépenses de l'AI) aient été adaptées en 2009 à l'évolution des salaires et des prix à raison de 3,2 %.

La hausse des dépenses en faveur des assurances sociales est, en outre, imputable à celle des prestations de la Confédération en matière d'assurance-chômage (+ 91 mio = 385 mio). La contribution de la Confédération à cette assurance enregistre une croissance nettement supérieure à la moyenne (+ 30,7 %) en raison de deux facteurs. D'une part, cette contribution, réduite dans le cadre du programme d'allègement budgétaire 2004 à titre de mesure temporaire valable jusqu'en 2008, de 0,15 à 0,12 % de la masse salariale soumise à cotisation, a retrouvé son niveau antérieur et, d'autre part, l'augmentation des salaires en 2009 a été plus importante que prévu.

Autres assurances sociales: 3365 millions (+ 307 mio):

La croissance des dépenses au titre des assurances sociales est liée, pour une bonne moitié, aux contributions que la Confédération verse pour financer les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (+ 182 mio = 1277 mio). Cette évolution est toutefois faussée par les paiements a posteriori destinés aux cantons, qui s'élevaient à 68 millions en 2008. Ce montant a été arrêté dans le cadre des dispositions transitoires relatives à la RPT pour 2008 (part de la Confédération pour 2008, calculée en fonction des chiffres de décembre 2008). Abstraction faite de cet effet transitoire et compte tenu des remboursements effectués par certains cantons en 2008 et comptabilisés en 2009, la croissance nette par rapport à l'année précédente atteint 5,6 %. Celle-ci est principalement due à l'augmentation du nombre des bénéficiaires de prestations complémentaires et du montant de ces dernières, plus élevé en moyenne (notamment en raison de la majoration du montant nécessaire à la couverture des besoins vitaux).

Par rapport à l'année précédente, la contribution de la Confédération à la réduction individuelle des primes, d'un montant de 1816 millions, n'a augmenté que de 36 millions. Cela est dû à la faible croissance de la prime moyenne dans l'assurance obligatoire des soins en 2009 (+ 2,6 %) et au cours des années précédentes. Le montant de cette prime joue un rôle prépondérant dans la prévision de l'évolution des coûts bruts de l'assurance-maladie obligatoire. La contribution de la Confédération équivaut à 7,5 % des coûts estimés.

Réévaluations dans le domaine des transferts

Par rapport à l'année précédente, les réévaluations dans le domaine des transferts ont augmenté de 5,4 % ou de 161 millions.

- Les réévaluations en rapport avec le fonds pour les grands projets ferroviaires se montent à 584 millions (- 93 mio par rapport à l'année précédente). Les dépenses ont en effet diminué tant pour l'axe du Gothard que pour celui du Lötschberg. Les procédures juridiques en cours dans le cas de l'axe du Lötschberg ne sont pas encore toutes achevées.
- Les réévaluations relatives au fonds d'infrastructure augmentent légèrement (+ 15 mio) et se montent à 519 millions, dont 470 millions sont affectés au trafic d'agglomération et

49 millions aux routes principales des régions de montagne et des régions périphériques.

- Réévaluation en rapport avec la convention de prestations conclue avec les CFF pour les investissements d'infrastructure: le montant a légèrement augmenté de 4 millions pour s'établir à 902 millions.
- Les autres réévaluations (protection contre les crues et contre les dangers naturels, protection de la nature et du paysage, utilisation rationnelle de l'énergie et récupération des rejets de chaleur) ont augmenté globalement de 235 millions pour s'établir à 1123 millions.

7 Revenus financiers

mio CHF	Compte	Compte	Ecart p. r. au C 2008	
	2008	2009	val. abs.	%
Revenus financiers	888	1 566	678	76,4
Revenus des intérêts	450	684	234	52,0
Revenus de participations	1	-	-1	-100,0
Autres revenus financiers	437	882	445	101,8

Les revenus financiers ont augmenté de 678 millions par rapport à l'exercice précédent (+ 76,4 %), reflétant deux mouvements contraires en arrière-plan: la diminution des revenus d'intérêts, due au très bas niveau des intérêts, est contrebalancée par des revenus importants provenant des transactions financières relatives à l'emprunt à conversion obligatoire de l'UBS menées avec succès.

Les 332 225 913 actions résultant de la conversion de l'emprunt UBS ont été placées auprès d'investisseurs institutionnels au prix de 16,50 francs l'unité, ce qui a généré des recettes de 5482 millions. Dans le même temps, on a renoncé au droit de futurs paiements de coupons de l'emprunt à conversion obligatoire contre une indemnisation en espèces de 1784 millions. L'opération se solde par un bénéfice de 1219 millions, dont 490 millions sont imputés aux revenus d'intérêts (intérêts courus 535 mio, dissolution de la régularisation des intérêts - 45 mio) et 701 millions aux autres revenus financiers.

Les *revenus d'intérêts* sur les placements financiers et les prêts ont globalement fortement reculé par rapport à l'exercice précédent, du fait des taux d'intérêt proches de zéro (effet net: - 256 mio). Cependant, grâce au résultat positif de l'emprunt à conversion obligatoire de l'UBS (voir ci-dessus), on enregistre quand même une augmentation de 234 millions, soit 52,0 %.

Les *autres revenus financiers* sont eux aussi le reflet de deux mouvements contraires. Les revenus de 701 millions issus de l'emprunt à conversion obligatoire sont comptabilisés sous ce poste, ce qui comprend le coupon à recevoir (1249 mio), ainsi que la différence (- 548 mio) résultant de la valeur d'acquisition de l'emprunt (- 5928 mio) et du produit net de la vente des actions (5380 mio). Dans le même temps, les bénéfices de change réalisés sur les comptes en devises étrangères ainsi que les corrections positives apportées à l'évaluation des swaps de taux d'intérêt passaient de 437 millions à 181 millions. Globalement, les autres revenus financiers ont augmenté de 445 millions, ou de 101,8 %.

8 Charges financières

mio CHF	Compte	Compte	Ecart p. r. au C 2008	
	2008	2009	val. abs.	%
Charges financières	4 225	3 469	-756	-17,9
Charges d'intérêts	3 290	2 997	-293	-8,9
Charges de financement	134	128	-6	-4,5
Réévaluation de placements financiers	400	175	-225	-56,3
Autres charges financières	401	169	-232	-57,9

Les *charges d'intérêts* concernent principalement les emprunts et les créances comptables à court terme. Concernant les emprunts, le portefeuille a sensiblement diminué, entraînant une diminution des charges d'intérêts par rapport à l'exercice précédent (- 155 mio). La baisse des charges résultant de l'amortissement de l'agio net sur l'ensemble des emprunts émis au cours des années précédentes n'est que légèrement inférieure (1 mio) à celle enregistrée l'année précédente. Grâce au niveau élevé des réserves de la Trésorerie, les besoins de financement pour les créances comptables à court terme se sont révélés nettement inférieurs au budget (- 156 mio). Par ailleurs, les fonds ont été presque exclusivement empruntés au pair.

Les *réévaluations des placements financiers* comprennent des corrections à la baisse des prêts (173 mio) et des participations (30 mio). Il a en revanche été possible de dissoudre la réévaluation effectuée l'an dernier sur l'emprunt à conversion obligatoire de l'UBS, à hauteur de 28 millions.

Les *autres charges financières* comprennent les pertes de change sur les comptes en devises étrangères (29 mio). Ces pertes découlent des achats de devises étrangères au cours d'achat, des paiements et des encaissements au cours prévu au budget ou, lors de transactions spéciales, au cours fixe convenu, ainsi que de l'évaluation au prix du marché à la fin du mois. Les pertes subies ou les gains réalisés sont comptabilisés selon leur montant brut. Les pertes de change s'expliquent principalement par la baisse du cours moyen du dollar. Le fort recul par rapport à l'exercice précédent (- 60 mio) résulte de la diminution de la volatilité des cours de change. Les autres charges financières comprennent également les corrections mensuelles de l'évaluation des swaps de taux d'intérêt (140 mio), détenus en tant que postes stratégiques et évalués au prix du marché. Les swaps de taux d'intérêt sont évalués selon le principe de la prudence, c'est-à-dire que les corrections mensuelles de l'évaluation sont inscrites selon le principe du produit brut au compte de résultats, au maximum à concurrence de la valeur d'acquisition. Si la valeur d'acquisition est dépassée, les corrections de l'évaluation sont portées au bilan. La forte diminution de la réévaluation négative du poste swap (- 172 mio) résulte du bas niveau constant des intérêts sur le marché monétaire.

9 Liquidités

mio CHF	2008	2009	Ecart p. r. au C 2008	
			val. abs.	%
Liquidités	2 686	3 190	504	18,8
Caisse	3	7	4	133,3
Poste	359	368	9	2,5
Banque	1 642	2 814	1 172	71,4
Placements à court terme	682	1	-681	-99,9

Le poste «Banque» comprend les comptes en francs suisses et en devises étrangères. L'importante hausse enregistrée sous ce poste s'explique essentiellement par le fait que, à la fin de l'année, tous les fonds n'ont pas pu être placés sur le marché, restant ainsi sur le compte de virement de la Banque nationale suisse.

Les *placements à court terme* sont des placements d'une durée totale inférieure à 90 jours. Le recul sensible résulte du fait que les ressources ont été investies dans des placements financiers à court et long terme.

10 Créances

mio CHF	2008	2009	Ecart p. r. au C 2008	
			val. abs.	%
Créances	6 856	6 072	-784	-11,4
Créances fiscales et douanières	4 874	4 098	-776	-15,9
Comptes courants	775	944	169	21,8
Créances résultant de livraisons et de prestations	335	244	-91	-27,2
Autres créances	872	786	-86	-9,9

Les *créances fiscales et douanières* se composent en grande partie de créances de TVA envers les contribuables pour un montant de 2621 millions, dont 1587 millions concernent des recettes de TVA provenant d'importations. Les créances de TVA ont diminué de 173 millions par rapport à l'année précédente, ce qui s'explique par la baisse de l'activité économique en 2009. Les créances fiscales et douanières comprennent également les postes suivants:

- Créances dans le domaine des droits de douane (1091 mio): elles incluent les créances relevant du domaine de la RPLP, de l'impôt sur les huiles minérales et de l'impôt sur le tabac. La réduction de 804 millions par rapport à l'année précédente s'explique, d'une part, par le recul des créances en matière d'impôt sur le tabac à la suite de la défiscalisation des stocks des fabricants de tabac à fin 2009 (340 mio) et, d'autre part, par l'évolution de la conjoncture. En outre, les créances à recouvrer à fin 2008 comprenaient encore des créances de TVA pour un montant de 200 millions environ.
- Créances dans le domaine de l'impôt anticipé et des droits de timbre (803 mio): l'augmentation de 217 millions par rapport à l'année précédente est essentiellement imputable à la réception tardive des formulaires de décompte par rapport à l'année précédente.
- Créances dans le domaine de l'impôt sur l'alcool (26 mio): par rapport à l'année précédente, ce poste augmente de 4 millions.
- Créances (ducroire) fiscales et douanières (444 mio). L'augmentation des réévaluations (+ 10 mio) est imputable à la hausse des créances (ducroire) relevant du domaine de la RPLP et de l'antifraude douanière. Compte tenu du contexte économique difficile dans le secteur des transports, il faut s'attendre à des pertes sur débiteurs nettement plus importantes.

La hausse de 169 millions au titre des créances dans le domaine des *comptes courants* s'explique en majeure partie (+ 118 mio) par la correction effectuée pour les créances envers les cantons en rapport avec la taxe d'exemption de l'obligation de servir; en effet celles-ci figuraient l'année précédente dans les autres créances.

Les *créances résultant de livraisons et de prestations* consistent en divers postes de moindre importance. Les montants les plus importants concernent:

- Les créances provenant de la vente aux enchères de contingents de l'Office fédéral de l'agriculture à hauteur de 39 millions (- 5 mio).
- Le domaine des EPF présente des créances ouvertes à hauteur de 34 millions (- 3 mio). Ce montant se subdivise comme suit: 22 millions pour les débiteurs suisses et 12 millions pour les débiteurs étrangers.
- Créances sur les décomptes de cartes de crédit à hauteur de 27 millions. Ces créances résultent des modifications apportées à la comptabilité dans ce domaine. Elles sont neutralisées par un engagement d'un même montant.

Des réévaluations à hauteur de 65 millions concernent les créances résultant de livraisons et de prestations.

Les *autres créances* consistent notamment en avoirs provenant d'accords de rééchelonnement (725 mio) et en créances provenant de dommages et de restructurations (19 mio) de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE). Ce poste comprend en outre les loyers prépayés à Skyguide à hauteur de 26 millions.

11 Placements financiers

Placements financiers à court et à long terme

mio CHF	2008			2009		
	Valeur figurant au bilan	Valeur de marché	Rémunération Ø en %	Valeur figurant au bilan	Valeur de marché	Rémunération Ø en %
Placements financiers à court terme	7 747			4 260		
Détenus jusqu'à l'échéance	7 747			4 260		
Dépôts à terme	7 530	7 552	2,0	4 100	4 100	0,3
Prêts	162	163	1,8	80	80	1,1
Valeurs de remplacement positives	49	n.d.	n.d.	26	n.d.	n.d.
Autres placements financiers à court terme	6	n.d.	n.d.	54	n.d.	n.d.
Disponibles pour la vente	-			-		
Stock commercial	-			-		
Placements financiers à long terme	229			78		
Détenus jusqu'à l'échéance	229			78		
Titres à intérêt fixe	204	211	4,7	50	52	2,5
Autres placements financiers à long terme	25	n.d.	n.d.	28	n.d.	n.d.
Disponibles pour la vente	-			-		

n.d.: non disponible

Conformément aux directives de la Commission fédérale des banques régissant l'établissement des comptes (DEC-CFB), les placements financiers peuvent être maintenus dans les trois catégories *jusqu'à la date d'échéance*, être *mis à disposition pour la vente* ou être *conservés à titre de portefeuille de négoce*. Actuellement, la Confédération ne détient que des placements financiers de la

catégorie «jusqu'à la date d'échéance». Ces postes sont inscrits au bilan à leur valeur nominale. La valeur marchande, indiquée dans l'annexe, correspond à la valeur effective des placements financiers à la date de clôture. La rémunération moyenne correspond au taux d'intérêt obtenu pour tous les postes financiers de l'exercice considéré.

Instruments financiers dérivés

mio CHF	Valeur nominale		Valeur de marché		Valeur de remplacement positive		Valeur de remplacement négative	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Instruments financiers dérivés	7 653	7 707	-384	-371	49	26	-433	-397
Instruments de taux d'intérêt	4 100	3 560	-264	-261	10	10	-274	-271
Swaps sur taux d'intérêt	4 100	3 560	-264	-261	10	10	-274	-271
Options	-	-	-	-	-	-	-	-
Devises	3 553	4 147	-120	-110	39	16	-159	-126
Contrats à terme	3 553	4 147	-120	-110	39	16	-159	-126
Options	-	-	-	-	-	-	-	-

Au cours de l'exercice sous revue, aucun nouveau contrat *de swaps sur taux d'intérêt* n'a été conclu. La valeur nominale du poste de payeur net est fondée sur une valeur de marché négative de 261 millions. Celle-ci comprend les différents postes dont la valeur est positive ou négative à la date de clôture. Les *contrats à terme* libellés en euros, en dollars ou en couronnes norvégiennes (NOK) sont établis sur la base d'un montant nominal de 4,1 milliards de francs suisses, non inscrit au bilan. La variation, en termes nominaux, est principalement due à une augmentation

de la couverture des transactions spéciales en dollars. La valeur marchande négative de 110 millions résulte de l'évaluation des postes correspondants à la date de clôture. A la fin de 2009, les contrats libellés en euros affichaient une valeur de - 50 millions de francs, ceux libellés en dollars une valeur de - 61 millions de francs et ceux libellés en couronnes norvégiennes une valeur positive de 1 million de francs. Le résultat de l'évaluation est inscrit au bilan.

Opérations de couverture pour les transactions à venir (couverture de cash-flow)

2009 mio CHF	Total	Valeur nominale		
		Echéances		
		< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans
Opérations de couverture en euros, en USD et couronne norvégienne	4 147	1 742	2 379	26
Transactions spéciales	3 158	753	2 379	26
Budget	989	989	–	–

2008 mio CHF	Total	Valeur nominale		
		Echéances		
		< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans
Opérations de couverture en euros, en USD et couronne norvégienne	3 553	1 701	1 794	57
Transactions spéciales	2 355	503	1 794	57
Budget	1 198	1 198	–	–

Les opérations de couverture sont effectuées uniquement pour l'exercice budgétaire correspondant. Les projets nécessitant un

engagement pluriannuel en monnaie étrangère sont couverts au titre de transactions spéciales pour toute leur durée.

12 Stocks

mio CHF	2008	2009	Ecart p. r. au C 2008	
			val. abs.	%
Stocks	250	321	71	28,4
Stocks d'achats	235	310	75	31,9
Stocks de production propre	15	11	-4	-26,7

Les *stocks d'achats* représentent principalement les carburants (178 mio), les combustibles (36 mio), le matériel pour la production du nouveau passeport biométrique (18 mio) et de monnaies courantes (15 mio), le matériel sanitaire (13 mio), les imprimés et publications (7 mio) ainsi que les entrepôts d'éthanol (12 mio). L'accroissement de la valeur comptable de 75 millions résulte avant tout de variations enregistrées dans le cas des combustibles et des carburants. Compte tenu du bas prix du pétrole, des quantités beaucoup plus importantes de diesel, d'essence, de carburant d'aviation et d'huile de chauffage ont été achetées en 2009.

Les *stocks de production propre* englobent principalement les produits semi-finis et finis pour les produits de la topographie (6 mio), ainsi que les produits semi-finis pour les monnaies courantes (4 mio). La baisse de 4 millions de la valeur comptable s'explique notamment par la diminution du stock de produits semi-finis utilisés pour la réalisation des documents d'identité non biométriques.

13 Comptes de régularisation d'actifs

mio CHF	2008	2009	Ecart p. r. au C 2008	
			val. abs.	%
Comptes de régularisation actifs	1 739	1 436	-303	-17,4
Intérêts	165	49	-116	-70,3
Disagio	497	433	-64	-12,9
Autres comptes de régularisation actifs	1 077	954	-123	-11,4

La diminution de 116 millions des comptes de régularisation d'actifs concernant les *intérêts* résulte principalement de la nette baisse des taux d'intérêts enregistrée par rapport à 2008.

Le *disagio* s'est réduit de 64 millions par rapport à 2008, en raison de l'amortissement annuel (aucun nouveau disagio n'a été réalisé). Le disagio réalisé pour les emprunts concernés au cours d'un exercice est inscrit à l'actif et amorti sur la durée résiduelle de l'emprunt.

La majeure partie des *autres comptes de régularisation d'actifs* consiste en commissions sur l'émission d'emprunts (745 mio). Ces commissions ont diminué de 49 millions par rapport à 2008, du fait de la baisse du volume des emprunts. Les autres comptes de régularisation d'actifs comprennent les postes importants suivants:

- Les comptes de régularisation d'actifs concernant les taxes spéciales en matière d'asile, réduites de 25 millions, atteignent 20 millions. Cette réduction résulte du changement

de système opéré en 2008, suite à la révision de la loi sur l'asile (RS 142.31). Du fait du changement de système, les taxes spéciales ont été enregistrées et régularisées en tant que recettes en 2008. Le montant régularisé correspond aux entrées de paiements selon l'ancien système encore attendues.

- La Confédération verse à la CNA, à titre de provision, des acomptes pour la couverture des charges engendrées par l'assurance militaire (coûts administratifs, rentes, indemnités en capital et frais de traitement). Les moyens financiers qui sont encore disponibles en fin d'année font l'objet d'une régularisation. Les recettes de primes de l'assurance militaire enregistrées en 2008 ont été versées à la CNA en 2009 et font par conséquent l'objet d'une régularisation. Ces deux postes atteignent 6 millions et diminuent de 40 millions par rapport à 2008, étant donné qu'en 2009 la CNA a, pour la première fois, versé des acomptes sur les recettes de primes pour 2009 et effectué des remboursements partiels de moyens financiers encore disponibles.

14 Immobilisations corporelles et incorporelles

2009 mio CHF	Total immobili- sations corporelles	Immobili- sations corporelles meubles	Immobili- sations corporelles immeubles	Routes nationales	Total immobili- sations incorporelles
Coûts d'acquisition					
Etat au 1.1.2009	94 721	2 513	31 336	60 872	145
Entrées	3 791	396	591	2 804	64
Sorties	-247	-145	-86	-16	-
Etat au 31.12.2009	98 265	2 764	31 841	63 660	209
Amortissements cumulés					
Etat au 1.1.2009	-45 814	-1 574	-17 229	-27 011	-43
Amortissements ordinaires	-2 096	-251	-455	-1 390	-27
Sorties	134	130	-	4	1
Dépréciations (impairments)	-21	-	-21	-	-
Etat au 31.12.2009	-47 797	-1 695	-17 705	-28 397	-69
Valeur comptable au 31.12.2009	50 468	1 069	14 136	35 263	140
2008 mio CHF					
Coûts d'acquisition					
Etat au 1.1.2008	92 305	2 274	30 970	59 061	89
Entrées	2 716	371	499	1 846	56
Sorties	-300	-132	-133	-35	-1
Transferts	-	-	-	-	1
Etat au 31.12.2008	94 721	2 513	31 336	60 872	145
Amortissements cumulés					
Etat au 1.1.2008	-44 006	-1 444	-16 727	-25 835	-27
Amortissements ordinaires	-1 933	-242	-515	-1 176	-17
Sorties	226	112	114	-	1
Dépréciations (impairments)	-100	-	-100	-	-
Transferts	-1	-	-1	-	-
Etat au 31.12.2008	-45 814	-1 574	-17 229	-27 011	-43
Valeur comptable au 31.12.2008	48 907	939	14 107	33 861	102

Les *immobilisations corporelles meubles* (1069 mio) comprennent les actifs suivants: mobilier, véhicules, installations, entrepôts, machines, appareils, systèmes de communication, matériel informatique. Presque deux tiers du montant reviennent aux installations techniques et aux machines nécessaires aux activités d'enseignement et de recherche dans le domaine des EPF (632 mio). Une part considérable des entrées résulte également du domaine des EPF (278 mio). Le poste le plus important en la matière est une réactivation effectuée pour l'accélérateur à l'Institut Paul Scherrer IPS (32 mio). A la date de clôture, ce groupe de comptes comprend des installations d'une valeur de 158 millions en construction (14,8%).

Les *immobilisations corporelles immeubles* (14 136 mio) comprennent les bâtiments, les biens-fonds et les droits inscrits au registre

foncier. En tout 4,7 milliards reviennent au domaine militaire et 9,4 milliards au domaine civil. Au titre des entrées se trouvent les projets importants suivants:

- Learning Center, EPF Lausanne (45 mio)
- HIT e-Science Lab, ETH Zurich (27 mio)
- Laboratoire de sécurité Spiez, OFPP (26 mio)
- Transformation et assainissement du bâtiment sis à la Fellerstrasse 21, Berne (24 mio)
- FLORAKO, diverses étapes, forces aériennes (22 mio)
- Place d'armes de St-Luzisteig et arsenal de Mels, armée (22 mio)
- Place d'armes de Bure, armée (13 mio)

Les entrées englobent en outre les investissements dans des projets d'un montant inférieur à 10 millions (rassemblés par groupe essentiel):

- Installations de l'armée (78 mio)
- Installations de la Base d'aide au commandement (61 mio)
- Installations des forces aériennes (46 mio)

En ce qui concerne les immeubles de la Confédération, les restrictions du droit d'aliénation suivantes s'appliquent:

- Immeubles des fondations, dont l'utilisation est liée au but assigné à la fondation.
- Expropriations et donations assujetties à des affectations définies par la loi ou par contrat.
- Installations avec autorisations d'exploitation établies au nom des exploitants (par ex. installations nucléaires, laboratoires de recherche).

La part des immobilisations corporelles immeubles en construction à la date de clôture se monte à 1052 millions.

Les *routes nationales* inscrites au bilan (35 263 mio) comprennent les routes nationales en service (23 880 mio), les installations en construction (7174 mio) et les biens-fonds (4209 mio). Les entrées dans le domaine des routes nationales (2804 mio) portent principalement sur l'achèvement du réseau et sur les travaux d'extension et de maintenance du réseau existant. De plus, au cours de l'année sous revue, les parts des cantons ont été portées à l'actif à hauteur de 1024 millions pour les routes nationales en service. Avec la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches (RPT), l'achèvement du réseau des routes nationales arrêté sera assumé conjointement par la Confédéra-

tion et les cantons. La part que les cantons ont financée dans les tronçons repris par la Confédération a été portée à l'actif avec une incidence sur le produit.

A la date de clôture, les routes nationales se trouvent pour 7174 millions en construction (20,3%). Au cours de l'année sous revue d'importants tronçons de routes nationales ont pu être mis en service. Il s'agit de:

- Contournement Ouest de Zurich et tronçon du Knonauerram, cantons de Zurich et de Zoug (2128 mio)
- Tunnel de Kirchenwald, cantons de Nidwald et d'Obwald (330 mio)
- Bretelle de Neufeld, Berne (53 mio)

Les *immobilisations incorporelles* (140 mio) sont des actifs non monétaires, identifiables et dépourvus de support physique, détenus en vue de leur utilisation pour la fabrication de produits, la fourniture de services, la location à des tiers ou l'exécution de tâches publiques. Il s'agit en particulier de logiciels, de licences, de brevets et de droits.

L'augmentation des coûts d'acquisition inscrits au bilan de 64 millions est avant tout imputable aux entrées suivantes: coûts de développement en matière de mise en œuvre des accords d'association à Schengen et Dublin (16 mio), passeport biométrique (11 mio), applications logicielles pour la construction des routes nationales (9 mio), projet FIRE III au sein de l'Administration fédérale des douanes (4 mio) et, dans le cas de l'Office fédéral de la police, diverses applications relatives à la recherche de personnes ou d'objets ou aux empreintes digitales (5 mio), enfin des licences de logiciels sur plusieurs années pour SAP et d'archivage de fichiers de messagerie (2 mio).

15 Prêts

mio CHF	2008	2009	Ecart p. r. au C 2008	
			val. abs.	%
Etat au 1.1.	8 165	14 047	5 882	72,0
Entrées	7 263	2 427	-4 836	-66,6
Sorties	-839	-6 108	-5 269	628,0
Autres transactions	-542	-818	-276	50,9
Etat au 31.12.	14 047	9 548	-4 499	-32,0
Prêts détenus pour l'exécution des tâches	9 545	3 476	-6 069	-63,6
Prêts détenus jusqu'à l'échéance	4 502	6 072	1 570	34,9

Au moment où ils sont octroyés, tous les prêts le sont à long terme. Les prêts pour l'accomplissement d'une tâche publique sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des réévaluations nécessaires. Les autres emprunts sont classés comme «détenus jusqu'à l'échéance» et portés au bilan au coût d'acquisition amorti.

Les *entrées*, qui atteignent au total 2 427 millions, sont pour l'essentiel dues aux raisons suivantes: augmentation de 1 500 millions du prêt accordé à l'assurance-chômage, nouveaux prêts de 720 millions accordés aux CFF et à des entreprises de transport concessionnaires, prêts de 50 millions accordés aux cantons sous la forme de crédits d'investissement et d'aides aux exploitations agricoles, et augmentation de 13 millions du prêt accordé à la FIPOI.

Les *sorties*, de 6 108 millions au total, proviennent en majorité de la vente de l'emprunt à conversion obligatoire de l'UBS pour un montant de 5 380 millions et de la conversion du prêt à la BLS SA en une participation à BLS Réseau SA à hauteur de 406 millions.

Les *autres transactions* comprennent des opérations aux effets partiellement divergents. Voici les plus importantes:

- La réévaluation à hauteur de 336 millions du prêt à la BLS SA converti en une participation à BLS Réseau SA a été dissoute.
- Les nouveaux prêts octroyés qui ne sont pas ou ne sont que conditionnellement remboursables ont été réévalués à hauteur de 609 millions.
- Une variation de valeur s'élevant à - 548 millions est un solde découlant de la vente de l'emprunt à conversion obligatoire de l'UBS. Ce solde résulte de la valeur d'acquisition de l'emprunt à conversion obligatoire (5 928 mio) après déduction du produit de la vente des actions (5 482 mio) et addition des commissions, taxes et honoraires (102 mio).

Emprunt à conversion obligatoire de l'UBS

Le 16.10.2008, le Conseil fédéral, la Banque nationale suisse et la Commission fédérale des banques (aujourd'hui la FINMA) ont décidé une série de mesures visant à stabiliser le système financier suisse et à renforcer la confiance dans le marché financier suisse. En l'occurrence, la Confédération a renforcé la base de fonds propres de l'UBS en souscrivant un emprunt à conversion obligatoire d'un montant de 6 milliards. Cet emprunt a été inscrit au bilan au 31.12.2008 à hauteur de 5,9 milliards.

L'augmentation du capital de l'UBS réalisée le 25.6.2009 et le règlement extrajudiciaire de la procédure civile engagée contre UBS SA aux Etats-Unis, communiqué le 19.8.2009, ont constitué des facteurs supplémentaires renforçant durablement la confiance dans l'UBS. C'est pourquoi le Conseil fédéral a décidé, le 19.8.2009, de se retirer de l'engagement en faveur de l'UBS.

Les 332 225 913 actions résultant de la conversion de l'emprunt à conversion obligatoire ont été placées auprès d'investisseurs institutionnels à raison de 16,50 francs par action, ce qui a généré des recettes de 5 482 millions. Simultanément, il a été renoncé au droit de futurs paiements de coupons de l'emprunt à conversion obligatoire contre une indemnisation en espèces de 1 784 millions. La Confédération a ainsi totalement récupéré son investissement d'origine dans UBS tout en réalisant un bénéfice substantiel.

Le produit de la vente des actions a été comptabilisé au titre de désinvestissement et celui de la vente du coupon au titre de revenu financier. Le résultat détaillé se présente comme suit (en mio):

Produit de la vente des actions	5482
Produit de la vente du coupon	1784
Recettes brutes	7266
Commissions, taxes, honoraires	- 102
Recettes nettes	7 164
Valeur d'acquisition de l'emprunt à conversion obligatoire	- 5928
Extourne de la réévaluation de l'emprunt à conversion obligatoire	28
Extourne de la régularisation des intérêts 2008	- 45
Résultats dans le compte de résultats (bénéfice)	1219

Les recettes totales du coupon doivent être comptabilisées en partie comme intérêts sur l'emprunt (revenus d'intérêts de la date d'émission à la date de la vente de l'emprunt à conversion obligatoire) et en partie comme coupon à recevoir, qui corres-

pond au droit de la Confédération au revenu de l'intérêt de la date de vente à la date d'échéance (en mio):

Revenus d'intérêts (9.12.08 - 25.8.09)	535
Coupon à recevoir (26.8.09 – date d'échéance)	1249

Principaux postes de prêts

mio CHF	2008			2009		
	Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan	Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan
Prêts	23 935	-9 888	14 047	19 465	-9 917	9 548
Emprunt à conversion obligatoire de l'UBS	5 928	-28	5 900	-	-	-
Assurance-chômage	4 100	-	4 100	5 600	-	5 600
Prêts aux cantons sous forme de crédits d'investissement et d'aide aux exploitations	2 408	-2 408	-	2 458	-2 458	-
CFF SA	2 617	-2 617	-	2 879	-2 878	1
Construction de logements d'utilité publique	1 805	-201	1 604	1 689	-165	1 524
Diverses entreprises de transport concessionnaires	1 668	-1 154	514	1 783	-1 291	492
Swiss	1 169	-1 169	-	1 169	-1 169	-
BLS Réseau SA	-	-	-	444	-444	-
BLS SA	1 150	-1 064	86	293	-214	79
Développement régional	954	-170	784	898	-158	740
Chemins de fer rhétiques	911	-766	145	976	-831	145
Fondation des immeubles pour les org. internationales	349	-132	217	362	-137	225
Eurofima	330	-	330	330	-	330
Modernisation des hôtels	136	-136	-	136	-136	-
Autres prêts	410	-43	367	448	-36	412

16 Participations

mio CHF	2008	2009	Ecart p. r. au C 2008	
			val. abs.	%
Etat au 1.1.	15 297	16 189	892	5,8
Entrées	31	365	334	1 077,4
Sorties	-4	-8	-4	100,0
Dividendes reçus provenant de participations importantes	-605	-571	34	-5,6
Bénéfices reçus provenant de participations importantes	-300	-201	99	-33,0
Augmentation de la valeur de mise en équivalence	1 807	2 179	372	20,6
Diminution de la valeur de mise en équivalence	-7	-5	2	-28,6
Autre variation de valeur avec incidences sur les résultats	-30	-30	-	-
Etat au 31.12.	16 189	17 918	1 729	10,7

Les participations ont augmenté de 1729 millions au total. Cette augmentation s'explique essentiellement par la nouvelle participation de 336 millions dans BLS Réseau SA (taux de participation: 50,05 %) et par l'appréciation des *participations importantes* pour un montant de 1404 millions grâce aux bons résultats enregistrés (modification de la valeur de mise en équivalence moins les dividendes versés; 2008: + 895 mio). Les autres participations affichent une légère diminution de 9 millions.

Les participations importantes sont évaluées au moyen de la valeur de mise en équivalence de la part détenue dans le capital propre de la société. Ce calcul a été effectué sur la base des chiffres de la clôture au 30.9.2009. Les modifications concernent par conséquent la période allant du 1.10.2008 au 30.9.2009. Les *autres participations* sont inscrites au bilan à la valeur d'acquisition, déduction faite d'éventuelles réévaluations.

Au 31.12.2009, la Confédération détenait sept participations importantes. Une participation est considérée importante lorsque la valeur de mise en équivalence est d'au moins 100 millions et que le taux de participation s'élève à au moins 20%. Cette valeur est corrigée annuellement en fonction de la modification de la part détenue dans le capital propre de la société. Les bénéfices de la société se traduisent par une hausse de la valeur de mise en équivalence alors que les distributions de bénéfice et les pertes entraînent une baisse de cette valeur. Les bénéfices versés à la Confédération sont neutralisés dans le compte de résultats et directement saisis dans le bilan.

La valeur totale de mise en équivalence des participations importantes s'élève à 17,9 milliards. L'accroissement de 1738 millions par rapport à 2008 est dû pour l'essentiel aux facteurs suivants:

- *Nouvelle participation*, à hauteur de 336 millions, dans BLS Réseau SA nouvellement créé. Les actions ont été souscrites par le biais de la conversion d'un prêt pour les infrastructures de

406 millions, dont 70 millions ont été utilisés pour le versement d'un agio. La Confédération détient une participation de 50,05 % dans BLS Réseau SA.

- *Parts au bénéfice net* de sociétés de 2371 millions au total (+ 520 mio), déduction faite des versements de bénéfices de 770 millions au total (- 135 mio). En 2009, les entreprises suivantes de la Confédération ont versé des dividendes et des bénéfices issus des résultats de 2008: Swisscom (560 mio), La Poste (200 mio), RUAG (10 mio).
- Les *autres mouvements du capital propre* diminuent la valeur de mise en équivalence de 197 millions au total (+ 109 mio) et ont trait principalement aux pertes subies par Swisscom enregistrées sous le capital propre et découlant de conversions de monnaies effectuées par des sociétés étrangères du groupe.

Dans le cas des autres participations, les principaux changements concernent les nouvelles participations dans le domaine de l'aide au développement (+ 28 mio) et l'augmentation (1 mio) de la participation dans la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). Les participations détenues en monnaies étrangères (Banque internationale pour la reconstruction et le développement, BIRD, Banque africaine de développement, BAD, Société Financière Internationale, SFI, autres participations en matière de développement et de coopération) ont été évaluées le 31.12.2009 conformément au taux de change du moment, ce qui a entraîné une modification des valeurs d'acquisition et des réévaluations cumulées. Les autres participations sont en majeure partie réévaluées à 100 %. Les postes non réévalués intégralement sont pour l'essentiel les suivants: Logis suisse SA: 17 millions (- 7 mio), Logement Social Romand SA: 4 millions (- 1 mio) et Alloggi Ticino SA: 5 millions (inchangé).

Participations importantes et autres sociétés du groupe au 31.12.2009

mio CHF	Taux de participation en %	Capital social	Méthode d'intégration/d'évaluation	Coût d'acquisition	Valeur de mise en équivalence/valeur figurant au bilan
Participations importantes et autres sociétés du groupe				12 428	17 918
Entités contrôlées sans capital social					-
Domaine des écoles polytechniques fédérales	n.d.	n.d.	intégration globale	n.d.	n.d.
Conseil des Ecoles polytechniques fédérales	n.d.	n.d.	intégration globale	n.d.	n.d.
Ecole polytechnique fédérale, Zurich	n.d.	n.d.	intégration globale	n.d.	n.d.
Ecole polytechnique fédérale, Lausanne	n.d.	n.d.	intégration globale	n.d.	n.d.
Institut Paul Scherrer, Würenlingen/Villigen	n.d.	n.d.	intégration globale	n.d.	n.d.
Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage, Birmensdorf	n.d.	n.d.	intégration globale	n.d.	n.d.
Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche, Dübendorf et Saint-Gall	n.d.	n.d.	intégration globale	n.d.	n.d.
Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux, Dübendorf	n.d.	n.d.	intégration globale	n.d.	n.d.
Régie fédérale des alcools	n.d.	n.d.	intégration globale	n.d.	n.d.
Fonds pour les grands projets ferroviaires	n.d.	n.d.	intégration globale	n.d.	n.d.
Fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération et le réseau des routes nationales	n.d.	n.d.	intégration globale	n.d.	n.d.
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers	n.d.	n.d.	intégration globale	n.d.	n.d.
Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle	n.d.	n.d.	intégration globale	n.d.	n.d.
Inspection fédérale de la sécurité nucléaire	n.d.	n.d.	intégration globale	n.d.	n.d.
Institut fédéral de la propriété intellectuelle	n.d.	n.d.	intégration globale	n.d.	n.d.
Autorité fédérale de surveillance en matière de révision	n.d.	n.d.	intégration globale	n.d.	n.d.
Assurance suisse contre les risques à l'exportation	n.d.	n.d.	intégration globale	n.d.	n.d.
Entités contrôlées avec capital social				11 369	17 889
La Poste	100,0	1 300	mise en équival.	1 300	3 332
CFF	100,0	9 000	mise en équival.	9 000	9 512
Swisscom	56,9	52	mise en équival.	29	3 455
RUAG	100,0	340	mise en équival.	340	792
BLS Réseau SA	50,1	388	mise en équival.	336	335
Skyguide	99,9	140	mise en équival.	140	284
SAPOMP Wohnbau SA	100,0	171	mise en équival.	171	179
Swissmedic	65,5	14,5	intégration globale	n.d.	n.d.
Hôtel Bellevue Palace	99,7	6	val.acqu.moinsRE	6	-
Swiss Technology Venture Capital Fund et actions privilégiées	100,0	30	val.acqu.moinsRE	30	-
Société suisse de crédit hôtelier, parts sociales	50,0	6	val.acqu.moinsRE	6	-
Matterhorn Gotthard Infrastruktur SA	76,7	15	val.acqu.moinsRE	11	-
Autres participations importantes				1 059	29
Banque de développement du Conseil de l'Europe	1,6	4 754	val.acqu.moinsRE	16	-
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	1,7	202 632	val.acqu.moinsRE	206	-
Banque africaine de développement	1,3	29 430	val.acqu.moinsRE	40	-
Société financière internationale	1,8	2 529	val.acqu.moinsRE	43	-
Banque asiatique de développement	1,0	58 600	val.acqu.moinsRE	23	-
Banque interaméricaine de développement	0,4	93 668	val.acqu.moinsRE	21	-
Fonds européen pour l'Europe du Sud-Est	6,5	n.a.	val.acqu.moinsRE	13	-
Société interaméricaine d'investissement	1,6	656	val.acqu.moinsRE	11	-
Banque européenne pour la reconstruction et le développement	2,8	29 407	val.acqu.moinsRE	195	-
China Investment Fund	21,1	79	val.acqu.moinsRE	20	-
Sino-Swiss Partnership Fund	70,2	58	val.acqu.moinsRE	19	-
Inde, Infrastructure Development Finance Co.	4,6	15	val.acqu.moinsRE	15	-
African Infrastructur Fund	2,5	423	val.acqu.moinsRE	15	-
Aureos East Africa Fund	17,5	42	val.acqu.moinsRE	10	-
Société suisse pour le financement du développement	49,0	30	val.acqu.moinsRE	10	-
Chemins de fer rhétiques	43,1	58	val.acqu.moinsRE	25	-
Zentralbahn	16,1	120	val.acqu.moinsRE	19	-
Logis Suisse SA	45,4	36	val.acqu.moinsRE	17	17
BLS SA	21,7	79	val.acqu.moinsRE	17	-
Autres participations	n.d.	n.d.	val.acqu.moinsRE	324	12

n.d.: non disponible

17 Engagements courants

mio CHF	2008	2009	Ecart p. r. au C 2008	
			val. abs.	%
Engagements courants	13 674	12 218	-1 456	-10,6
Comptes courants	9 865	8 896	-969	-9,8
Livraisons et prestations	2 209	1 465	-744	-33,7
Fondations en gérance	96	95	-1	-1,0
Fonds affectés provenant de libéralités de tiers	542	704	162	29,9
Autres engagements courants	962	1 058	96	10,0

En ce qui concerne les *comptes courants*, le montant de 8896 millions inscrit au bilan (- 969 mio), comprend pour l'essentiel les postes suivants:

- Avoirs des assujettis dans le domaine de l'impôt anticipé et des droits de timbre (2169 mio). Le recul de 782 millions de ces engagements fiscaux résulte de la diminution des activités financières et de la baisse des taux d'intérêts enregistrées par rapport à l'année précédente.
- Comptes courants des cantons (2004 mio). L'augmentation de 50 millions est due à la hausse des versements aux cantons au titre de la péréquation des ressources et de la compensation des charges en faveur des cantons. La Confédération encaisse les parts que les cantons à fort potentiel de ressources versent pour la péréquation des ressources et la compensation des cas de rigueur. Elle transfère deux fois par an aux cantons bénéficiaires ces fonds ainsi que ses propres contributions à la péréquation des ressources et à la compensation des charges. La deuxième tranche était due à la fin de l'année et elle a été versée au début de 2010. Les engagements des cantons sont compensés par des avoirs de 450 millions.
- Avoirs des assujettis à la TVA (1366 mio). La diminution de 646 millions par rapport à l'année précédente est due au recul de l'activité économique intervenu en 2009.
- Comptes de placement d'organisations internationales (1346 mio, soit - 43 mio).
- Parts des cantons à l'impôt anticipé (431 mio, soit - 221 mio).
- Compte courant du Fonds national (344 mio, soit + 86 mio).
- Compte courant de PUBLICA pour des prêts accordés à des coopératives immobilières gérés à titre fiduciaire (191 mio, soit - 4 mio). Des prêts d'un montant égal sont comptabilisés.
- Parts des cantons à la RPLP (140 mio, soit - 20 mio).

Les *engagements découlant de livraisons et de prestations* consistent en créances comptabilisées qui n'ont pu être payées qu'en 2010. La diminution de 744 millions par rapport à l'année précédente est essentiellement due aux raisons suivantes, en partie divergentes. Dans le cadre des mesures de stabilisation en rapport avec la crise économique et financière, la Confédération a payé les factures de ses fournisseurs immédiatement après vérification sans utiliser les délais de paiement convenus, ce qui a entraîné une réduction du montant des créances. Par ailleurs, les engagements fiscaux sont cette année uniformément comptabilisés dans les comptes courants et ne figurent plus sous les engagements découlant de livraisons et de prestations. Par contre, les paiements finaux des prestations complémentaires à l'AVS ont augmenté de 11 millions par rapport à l'année précédente en raison de la nouvelle base de calcul de la RPT et les engagements pour le versement de subventions aux cantons dans le domaine de l'asile et des réfugiés ont affiché une hausse de 58 millions par rapport à 2008. Les paiements en suspens aux cantons pour les contributions routières générales et pour les contrôles policiers du trafic des poids lourds se sont accrues de 32 millions.

Les *fonds affectés provenant de subventions de tiers* ont été majoritairement obtenus par concours par les établissements du domaine des EPF. Ces ressources sont réservées à des projets de recherche prédéfinis et sont comptabilisées avec incidence sur le résultat en fonction de l'état d'avancement des projets.

Les *autres engagements* comprennent pour l'essentiel les comptes de dépôt (842 mio, soit + 32 mio) et les sûretés en espèces (187 mio, soit + 50 mio). Les comptes de dépôt englobent notamment le Fonds pour les dommages d'origine nucléaire (422 mio), ainsi que le fonds SIFEM (88 mio).

La part des engagements envers les personnes (morales) et organisations proches est présentée au ch. 43/6.

18 Engagements financiers

mio CHF	2008		2009	
	Valeur figurant au bilan	Valeur marchande	Valeur figurant au bilan	Valeur marchande
Engagements financiers à court terme	14 200	n.d.	10 330	n.d.
Banques	3	n.d.	–	n.d.
Marché monétaire (*)	10 670	10 659	6 947	6 944
Entreprises de la Confédération	150	n.d.	–	–
Caisse d'épargne du personnel fédéral (*)	2 739	n.d.	2 955	n.d.
Valeurs de remplacement négatives	432	n.d.	397	n.d.
Autres engagements financiers à court terme	206	n.d.	31	n.d.
Engagements financiers à long terme	92 504	n.d.	86 194	n.d.
Entreprises de la Confédération	47	n.d.	50	n.d.
Emprunts	92 435	102 582	86 119	96 989
Autres engagements financiers à long terme	22	n.d.	25	n.d.

n.d.: non disponible

(*) Rémunération moyenne:

- Marché monétaire 2009: 0,77 % (2008: 1,66 %)

- Caisse d'épargne du personnel fédéral: 1,87 % (2008: 2,8 %)

Les engagements financiers sont évalués à la valeur nominale. La valeur de marché correspond à la valeur effective des engagements financiers à la date de clôture. La rémunération moyenne (taux d'intérêt) se réfère à l'ensemble des postes financiers de l'exercice sous revue.

Etant donné que les afflux de fonds ont été nettement plus importants que prévu, le montant des emprunts a diminué considérablement. Le montant des *créances comptables à court terme* a

diminué de 3,7 milliards et celui des *emprunts* de 6,3 milliards. La valeur marchande des emprunts fédéraux s'est accrue en raison du bas niveau des taux d'intérêt enregistré en fin d'année.

Lors de l'émission d'emprunts fédéraux, la Confédération peut se réserver des quotes-parts libres. Celles-ci peuvent, par la suite, être placées sur le marché en fonction de la situation. Cette opération engendre une hausse de la dette. A la date de clôture, les quotes-parts libres s'élèvent à 3235 millions.

Echéances des créances comptables à court terme et des emprunts

2009 mio CHF	Valeur nominale					Valeur figurant au bilan
	Echéances					
	< 1 mois	1-3 mois	3 – 12 mois	1 – 5 ans	> 5 ans	
A court terme: créances comptables	1 891	3 387	1 669	–	–	6 947
A long terme: emprunts	–	–	8 702	29 432	47 985	86 119

2008 mio CHF	Valeur nominale					Valeur figurant au bilan
	Echéances					
	< 1 mois	1-3 mois	3 – 12 mois	1 – 5 ans	> 5 ans	
A court terme: créances comptables	3 047	6 337	1 286	–	–	10 670
A long terme: emprunts	–	8 523	1 656	31 835	50 421	92 435

19 Comptes de régularisation de passifs

mio CHF	2008	2009	Ecart p. r. au C 2008	
			val. abs.	%
Comptes de régularisation passifs	6 442	6 156	-286	-4,4
Intérêts	2 179	2 013	-166	-7,6
Agio	1 569	1 556	-13	-0,8
Autres comptes de régularisation passifs	2 694	2 587	-107	-4,0

Le montant des opérations de régularisation concernant les *intérêts*, inscrites au passif, a diminué de 166 millions par rapport à 2008, en raison du bas niveau des taux d'intérêt et du remboursement net d'emprunts fédéraux.

L'*agio* s'est réduit de 13 millions, car la part de l'agio devant être amortie était plus importante que l'agio réalisé en 2009. L'agio obtenu pour les emprunts concernés est inscrit au passif puis réparti sur la durée résiduelle de l'exercice considéré.

La baisse par rapport à l'année précédente pour les *autres comptes de régularisation de passifs* s'explique par la diminution des demandes de remboursement concernant l'impôt anticipé reçues, ou attendues sur la base d'analyses, au cours des dix premiers jours ouvrables de l'année suivante (- 102 mio). Les régularisations concernant l'impôt anticipé s'élèvent à 2123 millions (2008: 2225 mio). Les autres montants n'ont diminué que légèrement par rapport à l'année précédente et comprennent essentiellement les postes suivants:

- Régularisation à hauteur de 138 millions concernant des mesures individuelles de l'assurance invalidité (AI).
- Régularisation à hauteur de 53 millions concernant des recettes perçues à l'avance suite à la mise aux enchères de contingents de viande pour 2010.
- Régularisations à hauteur de 48 millions dans le domaine des subventions, concernant les paiements directs, l'économie laitière et la promotion des ventes.
- Indemnisation à hauteur de 44 millions concernant le trafic régional de voyageurs pour la période d'application de l'horaire 2010.
- Régularisations à hauteur de 25 millions concernant la construction, l'exploitation et l'entretien des routes nationales.
- Régularisations dans le domaine des immeubles à hauteur de 25 millions concernant des coûts cumulés liés à des projets de construction.
- Régularisation à hauteur de 14 millions concernant des paiements a posteriori aux cantons pour le montant compensatoire des forfaits d'aide d'urgence.

20 Provisions

2009 mio CHF	Total	Impôt anticipé	Assurance militaire	Circulation monétaire	Autres
Etat au 1.1.	14 695	9 800	1 652	1 897	1 346
Constitution (augmentation comprise)	190	–	23	63	104
Dissolution	-941	-900	–	–	-41
Utilisation	-100	–	-48	-10	-42
Etat au 31.12.	13 844	8 900	1 627	1 950	1 367
dont à court terme	491	–	–	–	491

2008 mio CHF	Total	Impôt anticipé	Assurance militaire	Circulation monétaire	Autres
Etat au 1.1.	15 875	9 100	1 760	1 855	3 160
Constitution (augmentation comprise)	947	700	120	48	79
Dissolution	-181	–	–	–	-181
Utilisation	-1 946	–	-228	-6	-1 712
Etat au 31.12.	14 695	9 800	1 652	1 897	1 346
dont à court terme	515	–	–	–	515

Le volume des provisions a diminué de 851 millions par rapport à l'année précédente. Les postes de provisions concernent les domaines suivants:

Impôt anticipé

La provision concerne les demandes de remboursement ultérieurement attendues au titre de l'impôt anticipé, pour lesquelles un revenu a déjà été comptabilisé sur la base d'une déclaration de perception. Durant l'année sous revue, la procédure de calcul de la provision a été adaptée et les faiblesses systématiques existantes ont été en grande partie éliminées. Selon le nouveau modèle de calcul, est déduit des recettes brutes saisies (déclaration de perception) tout élément susceptible d'être débité ou saisi transitoirement sous forme de remboursements durant l'exercice concerné. Est également déduite des recettes brutes saisies un montant fondé sur une valeur empirique et correspondant à la part revenant à la Confédération en tant que revenu net. Le solde correspond au montant de la provision à constituer et reflète la part des recettes dont le remboursement pourra éventuellement être demandé au cours des années suivantes. Sur la base des informations actuellement disponibles, seuls les arriérés de remboursements concernant les recettes de l'année en cours peuvent être calculés. Les éventuels arriérés de l'année précédente ne sont pas pris en compte pour le calcul de la provision.

La diminution des provisions, de 900 millions par rapport à l'année précédente, est principalement imputable à la baisse des recettes brutes.

Assurance militaire

La CNA gère l'assurance militaire (AM) comme assurance sociale à part entière, sur mandat de la Confédération. En cas de survenance d'un sinistre légitimant le preneur d'assurance à toucher une rente de l'assurance militaire, il faut constituer des réserves

pour les engagements probables. Le calcul de la provision adéquate se fonde sur des modèles actuariels. Chaque rente en cours y est capitalisée, compte tenu des paramètres correspondants (par ex. mortalité, montant de la rente, hypothèses concernant le renchérissement, etc.). Le montant de la provision fait l'objet de calculs annuels. En raison de la diminution du nombre de bénéficiaires de rentes, les besoins en provisions ont fléchi de 25 millions par rapport à 2008.

Circulation monétaire

Une provision est constituée pour les pièces de monnaie en circulation. Le montant de la provision est lié à la valeur nominale des pièces nouvellement frappées et livrées à la BNS. Inversement, des pièces pour un montant de 10 millions ont été reprises et détruites. Ces reprises sont comptabilisées sous utilisation de la provision.

Autres provisions

Les principaux postes concernant les autres provisions sont les suivants:

Vacances et heures supplémentaires, 323 millions:

Les soldes de vacances et d'heures supplémentaires du personnel sont identiques à ceux de l'année précédente. Au total, ils s'élèvent à quelque 323 millions à la fin de l'année 2009. Le solde moyen par collaborateur s'élève à moins de 3 semaines. Ce chiffre peut être comparé à celui d'autres employeurs importants.

Retraite des magistrats, 250 millions:

Les magistrats (membres du Conseil fédéral, juges ordinaires du Tribunal fédéral, chancelier ou chancelière de la Confédération) ne sont pas assurés auprès de PUBLICA. Leur prévoyance professionnelle comprend une retraite versée lorsqu'ils quittent leurs

fonctions et des rentes de survivants. Les bases juridiques correspondantes figurent dans la loi fédérale du 6.10.1989 concernant les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats (RS 172.121) et dans l'ordonnance de l'Assemblée fédérale du 6.10.1989 concernant les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats (RS 172.121.1). Le financement de la retraite est assuré par la Confédération. La réserve mathématique théorique, calculée selon les principes actuariels, s'élève à près de 250 millions. Le montant de la provision est resté inchangé en 2009.

Immeubles militaires de la Confédération, 192 millions:

Constitution de provisions en vue de mesures de construction découlant de la législation sur l'assainissement de sites contaminés, les drainages et la sécurité antisismique. Date de mise en œuvre possible: 2010-2012. Dans le domaine de l'infrastructure d'assèchement, la provision a dû être augmentée de 36 millions.

Primes d'assurance non acquises, 152 millions:

La provision comprend les primes de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation certes encaissées au cours de l'exercice considéré ou des exercices antérieurs, mais qui ne seront acquises que pendant la période de couverture. Lors de la comptabilisation du produit des primes, 20% des primes sont immédiatement comptabilisés comme part administrative pour l'exercice en cours. Les 80% restants des primes sont comptabilisés au titre de revenus et ventilés, compte tenu de la répartition des risques, selon la durée contractuelle des différentes opérations. En cas de sinistre, la partie non encore sollicitée de la prime est immédiatement réalisée. Sur le montant des provisions, environ 40 millions concernent les remboursements attendus de primes liées à l'opération «Ilisu», qui a été cédée. Les primes y afférentes ont été mises en réserve à 100%. La provision pour les primes non acquises a augmenté de 12 millions par rapport à l'année précédente. L'opération «Mosanergo», qui a été achevée au cours de l'exercice sous revue, en est une des causes.

Immeubles civils de la Confédération, 127 millions:

Les provisions concernent essentiellement les coûts de démantèlement et d'évacuation (74 mio) générés, lors de leur mise hors service, par les installations nucléaires. D'autres provisions substantielles sont constituées pour mettre les constructions en conformité avec la loi, en les adaptant aux exigences de la protection anti-incendie, de la sécurité sismique et de l'élimination de l'amiante. En 2009, de nouvelles provisions ont été constituées pour les risques liés à l'amiante et à la sécurité sismique, à hauteur de 17 millions. La majeure partie des 6 millions qui ont été utilisés concernait la protection contre les incendies. Sur les 127 millions au total, 12 millions sont signalés comme provisions à court terme.

Coût du plan social dans le domaine de la défense; 120 millions:

La provision constituée pour des retraites anticipées à faire valoir au cours des prochaines années a diminué de 7 millions suite aux paiements du plan social. L'utilisation des fonds reportés est retardée en raison de la suspension de la réduction des effectifs de la Base logistique de l'armée (BLA).

Démantèlement des accélérateurs, 70 millions:

Le dépôt intermédiaire fédéral pour déchets radioactifs (BZL), exploité par l'Institut Paul Scherrer (IPS), est chargé de l'entreposage intermédiaire des déchets radioactifs provenant de l'exploitation et du démantèlement d'installations nucléaires ainsi que des déchets radioactifs provenant de la médecine, de l'industrie et de la recherche. Lors du remplacement de certains éléments des accélérateurs par des pièces plus performantes, des déchets peuvent se présenter. Ceux-ci sont enfermés dans des containers en béton et également entreposés au BZL. Ces installations comprennent en effet des composants radioactifs, qui devront être éliminés après le démantèlement. Par rapport à l'exercice précédent, ce poste ne varie pas.

Déchets radioactifs, 50 millions:

L'évacuation des déchets radioactifs provenant de la médecine, de l'industrie et de la recherche (déchets MIR) est du ressort de la Confédération (art. 33, al. 1, de la loi du 21 mars 2003 sur l'énergie nucléaire, LEnu). Les déchets radioactifs sont généralement collectés chaque année, sous la conduite de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Le centre de collecte de la Confédération est l'IPS, chargé du conditionnement et de l'entreposage intermédiaire des déchets radioactifs. La provision sert à couvrir les coûts probables liés à l'entreposage intermédiaire, puis au stockage final. Le montant de la provision est resté inchangé en 2009.

Parc essentiel et parc à disposition d'armasuisse, 22 millions:

Les provisions incluent les coûts de transfert des objets du parc essentiel au parc à disposition dont l'armée n'a plus l'utilité. Le parc essentiel comprend les immeubles nécessaires à l'exécution des tâches de l'armée, alors que le parc à disposition renferme les immeubles mis de côté en vue de leur vente, de leur déconstruction ou de leur location. La provision comprend les coûts liés aux amortissements non planifiés des valeurs comptables résiduelles, à la désaffectation (par ex. élimination des matériaux constituant une nuisance pour l'environnement), ainsi qu'au démontage des objets lorsque la responsabilité du propriétaire est engagée (par ex. ouvrages minés). En raison d'un amortissement non planifié réalisé en 2009, la provision a été réduite de moitié par rapport à l'année précédente (comptabilisée sous *utilisation*). Date de mise en œuvre possible: 2010-2011.

21 Autres engagements

mio CHF	2008	2009	Ecart p. r. au C 2008	
			val. abs.	%
Autres engagements	1 602	1 727	125	7,8
Engag. envers des fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	1 602	1 727	125	7,8

Les autres engagements comprennent les financements spéciaux au sens de l'art. 53 de la loi sur les finances de la Confédération. En fonction de leurs caractéristiques, ils sont enregistrés parmi les capitaux de tiers ou sous le capital propre. Si la loi accorde expressément une certaine marge de manoeuvre pour ce qui est du mode et du moment de leur utilisation, elle les classe en fonds affectés enregistrés sous le capital propre et, dans les autres cas, en fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers. En d'autres termes, cette classification en capital propre ou en capitaux de tiers reflète le degré d'affectation des fonds en question. Si, pour la période considérée, les recettes affectées sont supérieures (ou inférieures) aux dépenses correspondantes, la différence est créditée au fonds (ou débitée du fonds). Dans le cas de fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers, cette opération comptable s'effectue dans le compte de résultats (versement: charges de biens et de services; prélèvement: autres revenus). Les variations des fonds affectés enregistrés sous le capital propre sont comptabilisées non pas dans le compte de résultats, mais directement dans le bilan (découvert du bilan). Ces opérations sont présentées dans l'état du capital propre (voir ch. 34, Etat du capital propre).

Les principaux montants et variations des fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers sont les suivants:

- Les composés organiques volatils sont soumis à la *taxe d'incitation COV/HEL* (O du 12.II.1997 sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils, O COV; RS 814.018). Les recettes affectées à ce titre ont été inférieures de 3 millions aux montants redistribués, ce qui a engendré un prélèvement du fonds. Au jour de clôture, leur montant s'élève à 269 millions.
- La *taxe CO2 sur les combustibles* est une taxe d'incitation sur les agents fossiles (loi sur la réduction des émissions de CO2; RS 641.71 et ordonnance sur la taxe sur le CO2; RS 641.712). Comme la redistribution du produit de cette taxe à la population et à l'économie ne débute qu'en 2010, seules les recettes à ce titre ont été comptabilisées en 2009. Celles-ci comprennent les revenus provenant de la taxe d'incitation (217 mio) et des intérêts du fonds (5 mio). Le capital du fonds se monte à 443 millions.
- Le produit de l'*impôt sur les maisons de jeu* (ordonnance du 24.9.2004 sur les maisons de jeu, OLMJ; RS 935.521, art. 94) est crédité au Fonds de compensation de l'AVS avec un décalage de deux ans. Dû à la récession économique, le recul des recettes en la matière engendre un excédent de dépenses de 34 millions et un prélèvement du fonds correspondant. Le solde en faveur de l'AVS s'élève à 870 millions.
- La taxe pour l'assainissement des sites contaminés est une taxe sur la mise en décharge de déchets. Les revenus provenant de cette taxe est affectée à l'assainissement de sites contaminés (ordonnance du 5.4.200 relative à la taxe pour l'assainissement des sites contaminés, OTAS; RS 814.681). En raison des problèmes de ressources rencontrés par les cantons et d'une pause dans les travaux d'assainissement d'une ancienne décharge pour déchets spéciaux, les moyens financiers prévus pour ce projet n'ont pas été entièrement utilisés. Il en résulte une attribution au fonds de 4 millions qui atteint ainsi 107 millions.

43 Explications supplémentaires

1 Information sectorielle

2009 mio CHF	Prévoyance sociale	Finances et impôts	Trafic	Formation et recherche	Défense nationale	Agriculture et alimentation	Relations avec l'étranger - coopération internationale	Autres groupes de tâches	Total
Résultat de l'activité opérationnelle									7 007
Revenus opérationnels	239	58 111	1 065	502	268	238	20	1 561	62 004
Charges opérationnelles	18 092	6 960	7 628	5 953	4 213	3 705	2 601	5 845	54 997
Charges de personnel	264	84	156	1 893	1 411	81	534	2 343	6 766
Charges de biens et services	209	268	512	594	2 509	50	234	1 645	6 021
Amortissements	14	5	1 350	328	129	2	2	314	2 144
Charges de transfert	17 605	6 603	5 610	3 138	164	3 572	1 831	1 543	40 066
Investissements	10	5	2 773	413	268	5	3	378	3 855
dans des immobilisations corporelles	–	5	2 764	412	267	2	3	338	3 791
dans des immobilisations incorporelles	10	–	9	1	1	3	–	40	64
Effectifs en équivalents plein temps									48 833

2008 mio CHF	Prévoyance sociale	Finances et impôts	Trafic	Formation et recherche	Défense nationale	Agriculture et alimentation	Relations avec l'étranger - coopération internationale	Autres groupes de tâches	Total
Résultat de l'activité opérationnelle									8 218
Revenus opérationnels	251	59 577	55	582	286	181	13	1 204	62 149
Charges opérationnelles	17 432	7 243	7 484	5 589	4 520	3 572	2 438	5 653	53 931
Charges de personnel	233	20	138	1 726	1 368	75	490	3 113	7 163
Charges de biens et services	203	216	420	655	2 624	52	192	1 424	5 786
Amortissements	9	3	1 142	323	327	2	2	242	2 050
Charges de transfert	16 987	7 004	5 784	2 885	201	3 443	1 754	874	38 932
Investissements	4	2	1 783	401	254	3	4	321	2 772
dans des immobilisations corporelles	–	2	1 772	399	253	2	4	284	2 716
dans des immobilisations incorporelles	4	–	11	2	1	1	–	37	56
Effectifs en équivalents plein temps									46 549

L'information sectorielle montre les revenus et les charges opérationnels ainsi que les investissements répartis par groupe de tâches. A la différence du compte d'Etat où les recettes et les dépenses sont au premier plan, l'information sectorielle est présentée dans l'optique du compte de résultats. La principale différence est que les amortissements sont imputés sur le résultat opérationnel au lieu des dépenses d'investissement. Les investissements effectués sont également présentés pour respecter le principe d'universalité. Les unités intégrées dans le compte consolidé – à savoir le fonds d'infrastructure, le fonds pour les grands projets ferroviaires et le domaine des EPF – modifient la perspective sur les différents groupes de tâches. Le tableau ci-dessus montre clairement la dominance des charges de transfert dans le budget qui se retrouve dans presque tous les groupes de tâches.

Prévoyance sociale

Une bonne moitié de la croissance des *charges de transfert* (349 mio sur 618) est imputable à l'assurance-vieillesse, où l'accroissement des dépenses résulte non seulement de l'augmentation du nombre de rentes sous l'effet du vieillissement de la population, mais aussi de l'adaptation des rentes et de l'allocation pour impotents à l'évolution des salaires et des prix. En outre, la réduction temporaire de la contribution de la Confédération à l'assurance-chômage décidée dans le cadre du programme d'allègement budgétaire 2004 (PAB 04) a pris fin en 2009 (+ 75 mio). La promotion de la construction de logements sociaux suspendue dans le cadre du PAB 04 a également été reprise (+ 5 mio). Par ailleurs, les versements a posteriori destinés aux cantons conformément aux dispositions transitoires de la RPT dans le domaine des prestations complémentaires sont arrivés à échéance (+ 68 mio). Malgré l'adaptation des rentes, les dépenses de l'assurance-invalidité ont diminué (- 74 mio), car les mesures des 4^e et 5^e révisions de l'AI ont permis de réduire le nombre de nouvelles rentes.

Finances et impôts

Dans l'information sectorielle, seul le résultat opérationnel est attribué aux groupes de tâches. Les charges et revenus financiers ne sont donc pas pris en compte, contrairement à ce qui est présenté dans le compte d'Etat. Le recul de 1,5 milliard des *revenus opérationnels* s'explique pour l'essentiel par des pertes conjoncturelles dans les revenus fiscaux (voir ch. 42/1). Les *charges de transfert* diminuent pour la même raison. Les parts de tiers à l'impôt anticipé et – un peu moins fortement – à l'impôt fédéral direct ont notamment reculé (- 300 mio).

Trafic

Les routes nationales sont inscrites à l'actif sous les immobilisations corporelles. Les dépenses pouvant être portées à l'actif en relation avec les routes nationales sont donc présentées en tant qu'*investissements*. En revanche, les dépenses pour l'infrastructure ferroviaire sont contenues sous les *charges de transfert*, car l'infrastructure est portée à l'actif dans le bilan de l'exploitant concerné et non pas dans celui de la Confédération. Par rapport à l'année précédente, l'amortissement des routes nationales a augmenté de 208 millions. En raison des investissements effectués au cours des dernières années, ce poste continuera d'augmenter à l'avenir. Au cours de l'exercice, une grande partie des investissements (2773 mio) est imputable à l'inscription à l'actif des parts cantonales des routes nationales mises en service (1024 mio). La diminution des charges de transfert par rapport à l'année précédente (- 174 mio) est due notamment à la baisse des dépenses liées aux axes du Lötschberg et du St-Gothard dans le cadre de la NLFA (- 177 mio).

Formation et recherche

La moitié de la croissance des *charges opérationnelles* est imputable au domaine des EPF (+ 182 mio). Les mesures de stabilisation de la conjoncture sont en grande partie responsables de cette évolution. Mais les projets financés par des fonds secondaires et des fonds de tiers ont également entraîné des charges supplémentaires. Les autres coûts supplémentaires se répartissent entre les postes principaux suivants:

- Croissance des contributions forfaitaires (+ 36 mio) ainsi que des contributions à l'innovation et aux projets (+ 14 mio) en faveur de la formation professionnelle
- Augmentation des versements aux universités cantonales pour des subventions de base (+ 25 mio) ainsi que pour des contributions liées à des projets (+ 31 mio)

- Croissance des contributions au Fonds national suisse (+ 76 mio) dans le cadre de la recherche fondamentale. Un montant de 37 millions est imputable à l'introduction de l'indemnisation des coûts indirects (overhead).

Les *investissements* concernent principalement les immeubles ainsi que les installations techniques et machines du domaine des EPF.

Défense nationale

Le recul des *charges de biens et services* (- 115 mio) est dû principalement à des investissements réduits en matière d'armement, ne pouvant être portés à l'actif, pour un montant de 100 millions. Les *amortissements* ont été modifiés par une correction de valeur unique et sont donc particulièrement faibles au cours de l'exercice (129 mio). Sous les *investissements* se trouvent principalement les investissements dans des installations et immeubles militaires.

Agriculture et alimentation

La croissance des *charges de transfert* (+ 129 mio) s'explique d'un côté par le changement de système en relation avec le passage aux paiements directs destinés à soutenir le marché de la production végétale et de l'économie laitière (double paiement de 40 mio). De l'autre côté, l'augmentation des ressources dans les paiements agricoles entraîne des coûts supplémentaires de 50 millions. Le reste de la croissance est due à l'extension supplémentaire des paiements directs visant à compenser la réduction de la protection à la frontière ainsi qu'au crédit supplémentaire en faveur du marché du lait, financé par des recettes supplémentaires.

Relations avec l'étranger – coopération internationale

L'augmentation des *charges de personnel et des charges de biens et services* (+ 86 mio) dans ce groupe de tâches résulte en partie d'une modification de l'exercice comptable dans les représentations à l'étranger. En raison de cette modification, l'année 2009 compte 15 mois. Des coûts supplémentaires de 81 millions sont imputables à l'aide au développement en faveur des pays du Sud et de l'Est dans les *charges de transfert*. Ainsi, selon l'estimation actuelle, le volume des dépenses d'aide au développement a pu être augmenté à 0,47 % du revenu national brut (RNB) (2008: 0,44 %).

2 Endettement (dette brute et dette nette)

mio CHF	2008	2009	Ecart p. r. au C 2008	
			val. abs.	%
Dette brute	120 378	108 742	-11 636	-9,7
Engagements courants	13 674	12 218	-1 456	-10,6
Engagements financiers à court terme	14 200	10 330	-3 870	-27,3
Engagements financiers à long terme	92 504	86 194	-6 310	-6,8
Dette nette	98 358	89 070	-9 288	-9,4
Dette brute	120 378	108 742	-11 636	-9,7
<i>Déductions</i>	<i>22 020</i>	<i>19 672</i>	<i>-2 348</i>	<i>-10,7</i>
Liquidités	2 686	3 190	504	18,8
Créances	6 856	6 072	-784	-11,4
Placements financiers à court terme	7 747	4 260	-3 487	-45,0
Placements financiers à long terme	229	78	-151	-65,9
Prêts détenus jusqu'à l'échéance	4 502	6 072	1 570	34,9

Les importants flux de fonds provenant des activités opérationnelles (7,4 mrd) et des investissements (3,2 mrd; voir le compte des flux de fonds, ch. 33) ont permis de procéder au cours de l'exercice à une réduction massive de 11,6 milliards de la *dette brute*, ramenée ainsi à 108,7 milliards. Le bon résultat du compte des flux de fonds a été notamment favorisé par la vente de l'emprunt à conversion obligatoire de l'UBS.

Dans le domaine des *engagements courants*, la réduction de la dette pour un montant de 1,5 milliard découle principalement de la baisse du niveau des engagements liés à des livraisons et à des prestations ainsi qu'à celle des parts de tiers (parts cantonales à l'impôt anticipé, part de la TVA en faveur de l'AVS). La diminution des *engagements financiers à court terme* est due en particulier au remboursement de créances comptables à court terme pour un montant de 3,7 milliards. Dans le *domaine du long terme*, la

réduction de la dette résulte du recul de 6,3 milliards pour les emprunts en cours.

La *dette nette*, qui correspond à la dette brute déduction faite des liquidités, des créances et des placements financiers à court et long termes ainsi que des prêts qui ne sont pas utilisés pour l'exécution des tâches, a diminué de 9,3 milliards, soit quasiment dans les mêmes proportions que la dette brute. Cette évolution montre clairement que la réduction de la dette ne provient que dans une faible mesure des fonds disponibles (- 2,3 mrd). Les principales variations observées dans les déductions s'expliquent comme suit: la diminution de 3,5 milliards des placements financiers à court terme résulte de remboursements de dépôts à terme, tandis que l'augmentation des prêts détenus jusqu'à l'échéance est due principalement à l'augmentation du prêt actif octroyé à l'assurance-chômage pour un montant de 1,5 milliard.

3 Engagements conditionnels

Un engagement conditionnel est

- une obligation susceptible de survenir du fait d'événements passés, dont l'existence doit être concrétisée par des événements futurs, la survenance de ces événements ne pouvant pas être influencée (par ex. cautionnements), ou
- un engagement actuel résultant d'événements passés qui, sur la base de la faible probabilité de survenance ou en raison d'un manque de mesure fiable, n'a pas pu être porté au bilan (les critères pour la comptabilisation d'une provision n'étaient pas remplis, par ex. litige juridique ouvert avec faible probabilité de perte).

Les engagements conditionnels proviennent d'événements comparables à ceux qui justifient la constitution de provisions (absence de contre-prestation de tiers), même s'il n'existe pas encore d'engagement actuel et que la probabilité de survenance d'une sortie de fonds est inférieure à 50%.

Engagements en matière de prévoyance et autres prestations en faveur de l'employé

Sont considérées comme des engagements en matière de prévoyance toutes les obligations résultant des plans de prévoyance,

qui prévoient des prestations en cas de retraite, de décès ou d'invalidité. Conformément aux principes du nouveau modèle comptable, les engagements en matière de prévoyance doivent être évalués selon les normes IPSAS. Contrairement aux normes IPSAS 25, ils ne sont cependant pas présentés comme des provisions, mais comme des engagements conditionnels dans l'annexe du compte consolidé annuel.

Tous les collaborateurs des unités à intégration globale sont assurés auprès de PUBLICA dans la caisse de prévoyance de l'unité concernée. Ces plans de prévoyance sont certifiés selon la norme IPSAS 25 sur la base des promesses de prestations réglementaires en tant que plans de prévoyance basés sur les prestations. En plus des prestations des caisses de prévoyance, les autres prestations à long terme destinées à l'employé évaluées sur la base de la norme IPSAS 25 sont les suivantes:

- primes de fidélité
- prestations de préretraite destinées aux agents soumis à des rapports de service particuliers (administration générale), selon les art. 33 et 34 OPers,
- prestations en cas de mise à la retraite anticipée dans le cadre de restructurations

Hypothèses actuarielles

	2008	2009
Taux d'actualisation	2,60%	2,60%
Rendement des avoirs de prévoyance attendu à long terme	3,50%	3,50%
Evolution salariale prévue	1,50%	1,50%
Adaptations prévues des rentes	0,25%	0,25%

La valeur actuelle des engagements en matière de prévoyance au 31.12.2009 a été déterminée sur la base de l'effectif des assurés au 1.7.2008 et actualisée à fin 2009. Les calculs actuariels figurant dans le tableau ci-dessus ont été effectués au 31.12.2009. L'évaluation des engagements en matière de prévoyance, au moyen de la «Projected Unit Credit Method» (PUC), a été entreprise par des experts actuaires externes. La valeur des engagements en matière de prévoyance au jour déterminant pour l'évaluation équivaut alors à la valeur actuelle du droit à la prévoyance jusqu'à la date de clôture. Les éléments de référence sont notamment la durée d'assurance, le salaire probable lors du départ à

la retraite et l'adaptation périodique au renchérissement des rentes en cours. Avec la méthode PUC, le capital de couverture probable au moment du départ à la retraite n'est pas constitué de façon progressive, mais il est proportionnel au nombre d'années de service à effectuer.

Pour l'Inspection de la sécurité nucléaire et l'Autorité de surveillance des marchés financiers, le calcul pour l'exercice 2009 se base sur un taux d'escompte de 3%. Pour leurs calculs, l'Institut de la propriété intellectuelle et Swissmedic se fondent sur des hypothèses actuarielles différant légèrement.

Engagements en matière de prévoyance et autres prestations en faveur de l'employé

mio CHF	2008	2009	Ecart p. r. au C 2008	
			val. abs.	%
Valeur actuelle des engagements en matière de prévoyance financés par capitalisation	-28 541	-29 055	-514	1,8
Avoirs de prévoyance à la valeur de marché	24 772	26 420	1 648	6,7
Engagements nets en matière de prévoyance financés par capitalisation	-3 769	-2 635	1 134	-30,1
Valeur actuelle des engagements en matière de prévoyance non financés par capitalisation	-728	-701	27	-3,7
Total des engagements en matière de prévoyance	-4 497	-3 336	1 161	-25,8

En 2009, la valeur de l'ensemble des *engagements en matière de prévoyance* a augmenté, passant de 29 269 millions à 29 756 millions. De ce montant, 29 055 millions concernent les caisses de prévoyance de PUBLICA (*engagements de prévoyance couverts par le capital*) et 701 millions les autres prestations à long terme destinées aux employés (*engagements de prévoyance non couverts par le capital*).

La *fortune de prévoyance* est estimée à la valeur de marché. Elle se fonde sur les actifs disponibles au 30.11.2009; c'est pourquoi la valeur à fin 2009 a été calculée sur la base des rendements estimés pour les placements de PUBLICA et des flux de capitaux attendus pour le mois de décembre. Grâce aux rendements de plus de 10 % obtenus en 2009, une partie des pertes sur placements subies en 2008 a pu être compensée. La fortune de prévoyance a ainsi augmenté de 24 772 millions à 26 420 millions.

En comparant les engagements en matière de prévoyance et la fortune de prévoyance à la valeur de marché, on obtient un découvert de 3336 millions au 31.12.2009. Si l'on compare uniquement les engagements de prévoyance couverts par le capital avec la fortune de prévoyance à la valeur de marché, le découvert selon la norme IPSAS 25 s'élève à 2635 millions (voir le tableau concernant les engagements de prévoyance et les autres prestations destinées aux employés). Les engagements de prévoyance nets se répartissent comme suit: Confédération (administration générale), 2918 millions; domaine des EPF, 352 millions; IFSN, 6 millions; FINMA, 19 millions; IFPI, 16 millions; Swissmedic, 25 millions.

Charges et bénéfice nets en matière de prévoyance

mio CHF	2008	2009	Ecart p. r. au C 2008	
			val. abs.	%
Charges de l'employeur liées aux services rendus au cours de l'exercice (nettes)	489	487	-2	-0,4
Charges d'intérêts	905	744	-161	-17,8
Rendement attendu de la fortune	-1 014	-856	158	-15,6
Comptabilisation du bénéfice net des prestations à long terme du collaborateur	-27	-	27	n.d.
Charges de prévoyance nettes ordinaires	353	375	22	6,2
Charges et bénéfice nets extraordinaires en matière de prévoyance (compression)	-1 126	-	1 126	n.d.
Charges et bénéfice nets en matière de prévoyance	-773	375	1 148	n.d.

n.d.: non disponible

Les *charges nettes de prévoyance* ordinaires correspondent à la différence entre, d'une part, les *charges liées aux services rendus* (valeur actuelle de l'engagement pour la prestation de travail fournie par l'employé durant la période considérée) et, d'autre part, les

charges d'intérêts des engagements de prévoyance cumulés et des *rendements* attendus des placements de la fortune. Compte tenu de la définition donnée par la norme IPSAS 25, les charges de prévoyance nettes s'élèvent à 375 millions.

Evolution des engagements

mio CHF	2008	2009	Ecart p. r. au C 2008	
			val. abs.	%
Etat au 1.1.	-4 905	-4 497	408	-8,3
Charges et bénéfice nets en matière de prévoyance	773	-375	-1 148	-148,5
Montant à saisir immédiatement	-1 577	828	2 405	-152,5
Cotisations de l'employeur	1 212	708	-504	-41,6
Etat au 31.12.	-4 497	-3 336	1 161	-25,8

La variation totale des engagements de 1161 millions (voir le tableau «Evolution des engagements») comprend les charges de prévoyance nettes, les écarts actuariels à comptabiliser immédiatement et les prestations de l'employeur.

Les cotisations de l'employeur versées en 2009 s'élèvent à 708 millions au total. Elles correspondent à la somme des versements réglementaires au titre des cotisations d'épargne et des cotisations de risque destinées aux assurés actifs, qui progressent fortement en pour cent du salaire assuré et en fonction de l'âge des assurés, en raison de l'échelonnement du système de cotisations des caisses de prévoyance. Ces contributions ordinaires de 708 millions doivent, selon les normes IPSAS, être comparées avec les charges courantes pour services rendus de 487 millions,

calculées selon la méthode PUC et liées à la prestation de travail fournie par les collaborateurs en 2009. L'écart est essentiellement dû à la répartition uniforme, dans le cadre de la méthode PUC, des charges de prévoyance sur la durée d'occupation totale des employés et à l'âge moyen relativement élevé des collaborateurs, qui se traduit par des contributions élevées. Par ailleurs, la méthode PUC se fonde sur d'autres hypothèses actuarielles, telles que les départs attendus, les rémunérations futures des avoirs d'épargne vieillesse ou les augmentations de salaire.

Les écarts actuariels selon la norme IPSAS 25, art. 107, sont comptabilisés immédiatement et intégralement pour la période dans laquelle ils surviennent.

Autres engagements conditionnels

mio CHF	2008	2009	Ecart p. r. au C 2008	
			val. abs.	%
Autres engagements conditionnels	10 045	10 469	424	4,2
Cautionnements	3 897	3 667	-230	-5,9
Engagements de garantie	5 452	5 407	-45	-0,8
Cas juridiques	13	142	129	992,3
Autres engagements conditionnels	683	1 254	571	83,6

Les autres engagements conditionnels comprennent les cautionnements, les engagements de garantie, les actions en justice en cours et les autres engagements conditionnels.

En ce qui concerne les *cautionnements*, la plus grande partie revient au domaine de la construction de logements à caractère social. En vertu de l'art. 12 de la loi fédérale encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements (LCAP; RS 843), la Confédération a cautionné des prêts à des collectivités de droit public ainsi qu'à des maîtres d'ouvrage et à des organisations s'occupant de la construction de logements et d'équipement de terrains à hauteur de 2626 millions. Dans le domaine de l'approvisionnement économique, sont ouverts un crédit de cautionnement de 549 millions pour garantir un nombre suffisant de navires de haute mer battant pavillon suisse (FF 1992 III 976) ainsi que des garanties de prêts bancaires d'un montant de 323 millions visant à faciliter le financement de la prise en charge de frais de stockage obligatoire, conformément à l'art. 11 de la loi sur l'approvisionnement du pays (LAP; RS 531). La diminution des cautionnements s'explique, pour l'essentiel, par l'annulation et l'amortissement de prêts cautionnés dans le domaine de la construction de logements à caractère social (- 164 mio) ainsi que dans celui des cautionnements destinés à la navigation maritime (- 25 mio). Les garanties concernant les réserves obligatoires ont diminué suite à la baisse enregistrée dans le domaine des réserves obligatoires librement convenues (- 53 mio).

Les *engagements de garantie* comprennent:

- un *capital de garantie* de 4890 millions au total auprès des banques de développement et organisations suivantes: Banque asiatique, interaméricaine et africaine de développement, Agence de garantie multilatérale des investissements, Banque Internationale pour la reconstruction et le développement, garantie de crédit Media Development Loan Fund, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque de développement du Conseil de l'Europe;
- des *garanties de crédit* de 347 millions envers la Banque nationale suisse (BNS) pour des prêts accordés au Fonds monétaire international (FMI) dans le cadre de la facilité d'ajustement structurel renforcée et une garantie pour les crédits de 169 millions au total accordés à l'Institution commune LAMal pour l'exécution de l'entraide en matière de prestations de l'assurance-maladie.

La diminution des engagements de garantie de 45 millions résulte d'évolutions divergentes. D'un côté, le capital de garantie s'est déprécié de 97 millions suite à la baisse du cours du dollar. De l'autre, un transfert de 51 millions supplémentaires a été sollicité à partir des garanties de crédit en faveur de l'Institution commune suite à élargissement de l'UE.

Le poste *actions en justice* comprend un montant de 140 millions pour d'éventuels remboursements dans le domaine de la RPLP. Dans son arrêt du 21 octobre 2009, le Tribunal administratif fédéral a indiqué que l'utilisation des recettes résultant de l'augmentation de RPLP au 1er janvier 2008 pour couvrir les coûts du trafic des poids lourds n'est pas conforme à la loi. En conséquence, les taux de la RPLP majorés au 1er janvier 2008 par la voie de l'ordonnance relative à une redevance sur le trafic des poids lourds (RS 641.811) ne peuvent être appliqués et sont remplacés par les taux valables depuis le 1er janvier 2005. Cet arrêt a été porté par le DFF devant le Tribunal fédéral. Le 4 décembre 2009, le Conseil fédéral a pris acte du fait que le DFF (AFD) a, à titre de mesure immédiate, majoré la RPLP à compter du 4 novembre 2009 sur la base du tarif 2005-2007. Si le Tribunal fédéral confirmait l'arrêt du Tribunal administratif fédéral, le DFF (AFD) rembourserait, sur demande, les éventuels surplus de redevance perçus en excès non seulement aux détenteurs de véhicules ayant fait recours, mais à toutes les personnes concernées. Entre-temps, le Tribunal fédéral a accordé l'effet suspensif aux demandes de remboursements. Si l'arrêt du Tribunal administratif fédéral est entièrement confirmé, les remboursements en faveur des détenteurs de véhicules pour un montant total de 140 millions devront être effectués.

En outre, un autre recours a été déposé auprès du Tribunal administratif fédéral dans le domaine de la RPLP contre le déclassement des véhicules EURO 3 appliqué depuis le 1er janvier 2009. Le Conseil fédéral a en effet modifié le classement des véhicules EURO 3, qui sont passés de la catégorie de redevance inférieure à la catégorie de redevance moyenne.

Les *autres engagements conditionnels* concernent les éventuelles sorties de fonds dans le domaine des immeubles. Les principaux postes en la matière sont les coûts liés à l'assainissement de sites contaminés et à l'élimination d'amiante (614 mio), à la mise en conformité à la loi dans les domaines de l'infrastructure d'assèchement, de l'approvisionnement en eau et de la sécurité parasismique (567 mio), ainsi que les frais de désaffectation et de rénovation (73 mio). La progression par rapport à l'année précédente est due aux mesures prises dans le cadre du concept de protection intégrale du DDPS et aux estimations de coûts liés à l'identification d'autres places de tir contaminées en Suisse.

4 Plafond d'engagement de l'ASRE

Le Conseil fédéral fixe le plafond d'engagement de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE). Ce plafond s'élève actuellement à 12 milliards. Le plafond d'engagement représente le plafond du total des engagements, c'est-à-dire le volume total des prestations assurées par l'ASRE à l'égard de ses preneurs d'assurance. Le plafond d'engagement est réexaminé périodiquement et adapté si nécessaire.

A la fin de l'année 2009, le total des engagements d'assurance s'élevait à 8,7 milliards, de sorte que le plafond d'engagement était utilisé à 72 %. Au cours de l'exercice, aucun relèvement du plafond d'engagement n'a été demandé.

5 Créances conditionnelles

mio CHF	2008	2009	Ecart p. r. au C 2008	
			val. abs.	%
Créances conditionnelles	18 679	17 867	-812	-4,3
Créances provenant de l'impôt fédéral direct non portées au bilan	18 600	17 800	-800	-4,3
Autres créances conditionnelles	79	67	-12	-15,2

Une créance conditionnelle est un poste de fortune susceptible de survenir du fait d'événements passés, mais dont l'existence doit être confirmée lors d'un événement futur. La survenance de cet événement ne peut pas être influencée. Outre les créances éventuelles, les avoirs non inscrits au bilan sont également présentés sous ce poste.

Créances non portées au bilan en matière d'impôt fédéral direct (net, sans la part cantonale de 17%) : l'impôt fédéral direct est prélevé ex post et n'est dû que dans l'année suivant l'année fiscale. La comptabilisation des recettes se fait au moment du versement des parts de la Confédération par les cantons (principe de l'encaissement). Si l'impôt fédéral direct était supprimé à fin 2009, on pourrait encore compter avec des recettes estimées à 17,8 milliards les années suivantes. Ces avoirs sont dus de par la loi. Il n'est pas possible de porter au bilan la totalité des créances jusqu'à l'année fiscale 2009 comprise, car à la date de clôture, celles-ci ne sont pas encore toutes disponibles. Pour cette raison, les avoirs non encore reçus doivent être inscrits hors bilan en tant que créances conditionnelles. Leur montant correspond aux entrées encore attendues pour l'année fiscale 2009. L'estimation tient compte du fait que l'encaissement de l'impôt fédéral direct pour une année fiscale déterminée s'étend sur plusieurs années. La majeure partie de l'impôt (près de 75 %) est perçue l'«année d'échéance principale», qui suit l'année fiscale. Les années sui-

vantes, les montants perçus pour l'année fiscale concernée seront de plus en plus faibles. Au 31.12.2009, les créances ouvertes provenaient donc de plusieurs années fiscales (2009 et années antérieures). Ces avoirs correspondent en grande partie aux recettes de 13,7 milliards budgétisées pour l'exercice 2010 (net, sans les parts cantonales de 17 %). Les années suivantes, d'autres rentrées sont encore attendues pour les années fiscales 2007 à 2009.

Les *autres créances conditionnelles* incluent principalement la conversion en une subvention du prêt de 63 millions accordé à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) pour la construction du Centre international de conférence de Genève (CICG), conformément à la décision du Parlement du 28.5.1980. En cas de liquidation de la FIPOI, ce montant reviendrait à la Confédération.

Le recul des autres créances conditionnelles s'explique par la dissolution du contrat conclu avec Zurich International Life pour assurer le personnel à l'étranger contre la vieillesse et l'invalidité. Ces risques sont désormais couverts par une autoassurance. Le capital d'assurance versé jusqu'ici à titre de créance conditionnelle est désormais placé auprès de la Trésorerie fédérale. En outre, une provision a été constituée pour couvrir le découvert existant, de l'ordre de 3 millions.

6 Entités proches de la Confédération

mio CHF	Contributions de la Conf./ parts aux revenus		Acquisition de marchandises et de prest. de service/ charges d'intérêts		Vente de marchandises et de prest. de service/ revenus des intérêts		Créances et prêts		Engagements	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Entités proches de la Confédération	15 978	15 527	815	847	91	74	16 456	21 775	142	72
Swisscom	–	–	165	123	28	15	4	10	12	11
CFF	1 654	1 671	26	22	–	–	12 132	13 171	–	–
La Poste	174	180	53	70	62	58	219	187	3	6
RUAG	–	–	571	624	1	1	1	1	127	54
BLS Réseau SA	–	164	–	8	–	–	–	2 806	–	1
Fonds de compensation de l'AVS (AVS, AI)	13 855	13 127	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds de l'assurance-chômage	295	385	–	–	–	–	4 100	5 600	–	–

La norme IPSAS 20 prescrit la fourniture d'informations relatives aux entités proches. Dans le cas du compte consolidé de la Confédération, les personnes (morales) et organisations proches comprennent les participations importantes (voir ch. 42/16), ainsi que le fonds de compensation AVS et le fonds AC.

Exception faite des subventions versées par la Confédération, des parts de tiers aux recettes de la Confédération et des prêts sans intérêt aux CFF, toutes les transactions entre la Confédération et les entités qui lui sont proches s'effectuent aux conditions du marché.

Des précisions relatives aux transactions effectuées par la Confédération avec des entités proches sont fournies ci-dessous :

- Les contributions aux CFF consistent majoritairement en dépenses effectuées dans le cadre de l'accord sur les prestations passé avec les CFF pour la période allant de 2007 à 2010 (1,63 mrd).
- Les créances envers les CFF consistent presque exclusivement en prêts sans intérêt. En font également partie les prêts du fonds pour les grands projets ferroviaires accordés à Alp Transit Gothard SA, une filiale des CFF à 100 %, à hauteur de 4,1 milliards (2008: 3,5 mrd). Alp Transit Gothard SA est intégrée à la valeur de mise en équivalence des comptes du groupe CFF. Par conséquent, ces prêts n'apparaissent pas dans le compte consolidé des CFF.
- Les créances envers la Poste comprennent les avoirs sur comptes postaux. En 2008, le même poste comprenait par ailleurs un prêt rémunéré de 82 millions, que la Poste a remboursé durant l'exercice.

- Les créances envers BLS Réseau SA comprennent des prêts qui avaient initialement été versés à BLS Alp Transit SA. Au cours de la transformation de cette société, les prêts ont été transférés à BLS Réseau SA. Ils se composent de prêts du fonds pour les grands projets ferroviaires (2,3 mrd) et de prêts de la Confédération (0,5 mrd).

- La diminution de la contribution fédérale au fonds de compensation AVS par rapport à l'année précédente s'explique par deux effets opposés. En 2008, une contribution extraordinaire de 981 millions avait été allouée à l'assurance invalidité. Par contre, les contributions ordinaires de la Confédération ont augmenté de 253 millions en raison d'augmentations de rentes.

- Le prêt rémunéré au *fonds AC* a augmenté de 1 500 millions en 2008.

Indemnités à des personnes clés

Les membres du Conseil fédéral sont considérés comme des personnes physiques proches de la Confédération, au sens de personnes clés. La rémunération et les indemnités versées aux membres du Conseil fédéral sont réglées par la loi fédérale concernant les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats (RS 172.121) et par l'ordonnance de l'Assemblée fédérale concernant les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats (RS 172.121.1). Ces informations sont publiées.

Assainissement de la caisse de pensions CFF

Le 5.3.2010, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à une contribution fédérale de 1148 millions destinée à l'assainissement de la caisse de pensions des CFF. Dans le cadre de cette solution, la Confédération prendra en charge le défaut de couverture des bénéficiaires de rentes de vieillesse à fin 2006 ainsi que les coûts de l'abaissement du taux d'intérêt technique de 4 à 3,5 %, déduction faite des pertes subies par la caisse de pensions en raison de prestations non financées (par ex. découlant de départs volontaires à la retraite anticipée). Selon toute vraisemblance, cette contribution fédérale ne suffira pas à elle seule à assainir la CP CFF. Le Conseil de fondation de la CP CFF et le Conseil d'administration des CFF ont donc arrêté, en été 2009, d'autres mesures d'assainissement, en vertu desquelles les CFF et ses employés participeront une nouvelle fois substantiellement à l'assainissement de la caisse, après la première étape importante d'assainissement mise en

œuvre au 1.1.2007. Ainsi, ce ne seront pas les contribuables, mais l'entreprise CFF et son personnel qui assumeront la majeure partie de l'effort d'assainissement.

Avec l'autonomisation des CFF, la Confédération s'est intégralement acquittée de ses obligations concernant le refinancement de la CP CFF en vertu de l'art. 16, al. 4, 1^{re} phrase de la LCFF. Néanmoins, les CFF et la CP CFF ont soumis à la Confédération, le 16.5.2008, une demande de recapitalisation pour un montant de 3,2 milliards (CFF) et de 2,7 milliards (CP CFF). La contribution fédérale désormais prévue ne sera fournie que si les CFF et la CP CFF renoncent définitivement à ces créances envers la Confédération en tant que fondatrice de la caisse et garante des prestations de l'ancienne Caisse de pensions et de secours, et que si la CP CFF fait également une déclaration correspondante à l'égard des CFF. Les demandes de recapitalisation deviendraient ainsi caduques.

7 Taux de conversion

Unité	Cours du jour au	
	31.12.2008	31.12.2009
1 euro (EUR)	1,4857	1,4966
1 dollar américain (USD)	1,0676	1,0446
1 livre sterling (GBP)	1,5621	1,6739
1 couronne norvégienne (NOK)		0,1789

8 Evénements survenus après la date de clôture du bilan

Les événements devant être publiés bien qu'étant postérieurs à la date de clôture du bilan sont des événements importants qui requièrent la modification des montants déjà établis ou la prise en compte d'éléments non encore comptabilisés. Le 28.4.2010, le conseil fédéral a approuvé le compte consolidé 2009. Entre la date de clôture et la date d'approbation par le Conseil fédéral, l'événement devant être publié suivant est survenu:

En février 2010, les autorités italiennes ont ouvert une *enquête concernant la filiale italienne de Swisscom Fastweb* en raison de soupçons de fraude à la TVA et de blanchiment d'argent. Afin d'éviter une surveillance par les autorités, le conseil d'administration de Fastweb a pris diverses mesures. En se référant

à celles-ci, le ministère public a retiré sa demande de nommer un commissaire. Une provision de 70 millions d'euros a été inscrite au bilan de clôture 2009 de Fastweb. Elle se fonde sur une évaluation d'experts indépendants et ne constitue en aucun cas une reconnaissance de culpabilité. Le montant de cette provision se base sur une estimation des risques financiers liés aux avoirs TVA, des éventuelles amendes et des coûts de procédure. Par conséquent, le résultat d'exploitation (EBITDA) de Swisscom comprend en 2010 une charge de quelque 100 millions. Pour cette raison, la valeur de mise en équivalence de la participation de la Confédération dans Swisscom (56,94 %) est surévaluée dans le bilan du compte consolidé.

En raison du choix du périmètre de consolidation, le compte de l'administration générale domine les chiffres du compte consolidé. Une comparaison entre les charges de transfert et la dette est effectuée par la suite et le périmètre de consolidation est présenté sous forme de tableau.

Dans les charges de transfert, la distinction entre le compte général et le compte consolidé réside dans les contributions à de propres institutions et les contributions à des tiers, ainsi que dans les réévaluations.

51 Charges de transfert

2009 mio CHF	Compte général Confédération	Compte consolidé Confédération	Ecart
Charges de transfert	42 444	40 066	-2 378
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	7 116	7 116	-
Indemnités à des collectivités publiques	778	778	-
Contributions à de propres institutions	2 723	1 250	-1 473
Contributions à des tiers	13 279	13 514	235
Contributions aux assurances sociales	14 280	14 280	-
Réévaluation de contrib. à des investissements	4 065	3 128	-937
Réévaluation de prêts et de participations	203		-203

Contributions à de propres institutions: les charges inférieures du compte consolidé résultent de deux transactions opposées:

- En tant que relations intragroupes, les contributions du compte général de la Confédération au domaine des EPF (- 2181 mio à titre de contribution financière et de contribution aux loyers) et les contributions à l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (- 32 mio à titre de contribution financière et contribution aux loyers) sont neutralisées.
- Les contributions provenant du fonds pour les grands projets ferroviaires versées pour des projets aux CFF et à Alp-Transit Gotthard de + 740 millions (*) sont également prises en compte dans la consolidation.

Les *contributions à des tiers* sont également versées par le FEG (196 mio*), le domaine des EPF (56 mio) et la Régie fédérale des alcools (2 mio, prévention de l'alcoolisme). Il y a ensuite lieu d'éliminer des relations intragroupes à hauteur de - 19 millions.

Réévaluations des contributions à des investissements: l'écart de - 937 millions provient de quatre transactions qui ont été éliminées dans le cadre de la consolidation:

- La quote-part des recettes de la Confédération de - 1548 millions transférée au FEG a été neutralisée (élimination intragroupe).

- La part des projets d'infrastructure dans les agglomérations transférée au fonds d'infrastructure ainsi que les contributions forfaitaires pour les routes principales des régions de montagne et des régions périphériques à hauteur de 494 millions (contributions à des investissements) sont neutralisées (élimination intragroupe). Sur ce montant, quelque 80 % ont été alloués en 2009 au trafic ferroviaire et 20 % au trafic routier.
- Réévaluations du fonds pour les grands projets ferroviaires à hauteur de 584 millions (*).
- Réévaluations du fonds d'infrastructure à hauteur de 519 millions (trafic d'agglomération 470 mio et routes principales 49 mio).

Réévaluations de prêts et de participations: dans le compte consolidé les réévaluations de prêts (- 173 mio) et de participations (- 30 mio) dans les charges financières (voir ch. 42/8) sont inscrites au poste «Réévaluation des placements financiers».

(* D'après le compte spécial du fonds pour les grands projets ferroviaires 2009 (compte d'Etat, tome 4), le prélèvement de ressources pour des projets s'élève au total à 1 520 millions. Ce montant se compose des:

- contributions à de propres institutions: 740 millions
- contributions à des tiers : 196 millions
- réévaluations de contributions à des investissements: 584 millions

52 Dette

2009 mio CHF	Compte général de la Conf.	Compte consolidé de la Conf.	Ecart
Dette brute	110 924	108 742	-2 182
Engagements courants	12 659	12 218	-441
Engagements financiers à court terme	10 310	10 330	20
Engagements financiers à long terme	87 955	86 194	-1 761
Dette nette	84 944	89 070	4 126
Dette brute	110 924	108 742	
<i>Déductions</i>	25 980	19 672	-6 308
Liquidités	2 949	3 190	241
Créances	5 246	6 072	826
Placements financiers à court terme	4 212	4 260	48
Placements financiers à long terme	13 573	78	-13 495
Prêts détenus jusqu'à l'échéance	-	6 072	6 072

La *dette brute* au niveau consolidé est inférieure de 2,2 milliards à celle de l'administration générale de la Confédération. Les facteurs suivants expliquent cette différence:

- *Engagements courants; - 441 millions*: dans l'approche consolidée, un montant de 1255 millions est éliminé des engagements de l'administration générale. Il s'agit d'engagements provenant de comptes de dépôt envers le domaine des EPF (900 mio) et l'IPI (71 mio) ainsi que d'une dette sur compte courant envers la RFA (284 mio). Cet effet est atténué par des engagements du domaine des EPF envers des tiers (797 mio). La différence restante de 17 millions est répartie entre les autres sociétés du groupe.
- *Engagements financiers à long terme; - 1761 millions*: le compte de l'administration générale présente des dettes à terme d'un montant de 1690 millions envers l'ASRE. Ces dettes sont neutralisées en tant que relations intragroupes dans le compte consolidé. Les engagements de l'administration générale envers le domaine des EPF (95 mio) en relation avec les fonds de tiers acquis par le domaine des EPF affectés au financement partiel d'immeubles appartenant à la Confédération sont également neutralisés. A l'opposé, le domaine des EPF

(15 mio) ainsi que Swissmedic (10 mio) ont des engagements financiers propres.

Contrairement à la dette brute, qui diminue dans le compte consolidé, la *dette nette* présentée dans le compte consolidé est supérieure de 4,1 milliards à celle du compte de l'administration générale. Cette différence est le résultat d'effets contraires. Les *créances* dans le compte consolidé englobent non seulement les créances de l'administration générale, mais aussi celles de l'ASRE (748 mio), du domaine des EPF (45 mio) ainsi que de Swissmedic (17 mio). La différence restante (16 mio) est répartie entre les autres sociétés du groupe. A l'inverse, le prêt de trésorerie octroyé par l'administration générale au fonds pour les grands projets ferroviaires (7453 mio) est éliminé dans l'approche consolidée, ce qui explique pourquoi les prêts détenus jusqu'à l'échéance (compte consolidé) sont inférieurs aux placements financiers à long terme (administration générale). Dans le compte consolidé, les prêts du patrimoine financier (6072 mio) sont présentés comme des *prêts détenus jusqu'à l'échéance* – et non pas comme des *placements financiers à long terme*, ce qui est le cas dans le compte de l'administration générale. Ce transfert entre les postes de déduction n'a aucun effet sur la dette nette.

53 Aperçu des unités consolidées

Aperçu des unités selon type de compte et méthode de comptabilisation

Unité	CCC	CC	SF
Administration fédérale centrale			
Etablissements et unités administratives présentées dans le compte de la Confédération	100%	100%	100%
Administration fédérale décentralisée			
Unités administratives et fonds de la Confédération présentant un compte spécial dans le cadre du compte d'Etat	100%	–	100%
Unités de l'administration fédérale décentralisée qui tiennent une propre comptabilité			
– Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)	100%	–	–
– Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP)	100%	–	100%
– Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN)	100%	–	–
– Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IFPI)	100%	–	–
– Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)	100%	–	–
– PUBLICA	–	–	–
– Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE)	100%	–	–
– Swissmedic	100%	VA	VA
Participations importantes de la Confédération			
BLS Réseau SA, La Poste, CFF, RUAG, Skyguide, SAPOMW Wohnbau SA Swisscom	équiv équiv	équiv équiv	équiv VB
Autres organismes			
– Fonds national suisse	–	–	100%
– Fondation Pro Helvetia	–	–	100%

Comptes:

CCC = Compte consolidé de la Confédération
CC = Compte de la Confédération (compte d'Etat, tome 1)
SF = Statistique financière (sous-secteur Confédération)

Méthode de comptabilisation:

100% = Intégration globale
équiv = Part détenue dans le capital propre (mise en équivalence)
VA = Valeur d'acquisition
VB = Valeur boursière

Ordres de grandeur des unités consolidées - détails

Unité	Résultat de l'exercice		Engagements		Capital propre		Collaborateurs	
	mio CHF	%	mio CHF	%	mio CHF	%	EPT	%
Administration fédérale centrale (compte général de la Confédération)	7 291	96,3	134 089	93,9	-33 869	98,3	33 056	67,7
Administration fédérale décentralisée	284	3,7	8 723	6,1	- 587	1,7	15 777	32,3
Comptes spéciaux								
– Domaine des écoles polytechniques fédérales	48	0,6	1 001	0,7	994	-2,9	14 412	29,5
– Régie fédérale des alcools	270	3,6	16	0,0	380	-1,1	160	0,3
– Fonds pour les grands projets ferroviaires	-149	-2,0	7 453	5,2	-7 388	21,4	–	0,0
– Fonds d'infrastructure	29	0,4	11	0,0	2 927	-8,5	–	0,0
Unités administratives décentralisées dotées d'une propre comptabilité								
– Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)	8	0,1	22	0,0	8	-0,0	357	0,7
– Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP)	-1	-0,0	3	0,0	4	-0,0	151	0,3
– Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN)	2	0,0	18	0,0	7	-0,0	112	0,2
– Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IFPI)	-7	-0,1	21	0,0	91	-0,3	216	0,4
– Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)	0	0,0	4	0,0	2	-0,0	22	0,0
– Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE)	79	1,0	156	0,1	2 330	-6,8	31	0,1
– Swissmedic	5	0,1	18	0,0	58	-0,2	316	0,6
Total intermédiaire	7 575	100,0	142 812	100,0	-34 456	100,0	48 833	100,0
Ecritures de consolidation	-297		-12 343		-2 582			
Compte consolidé de la Confédération	7 278		130 469		-37 038		48 833	